

**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL
DU 16 SEPTEMBRE 2014**

Sont présents au titre de l'Administration :

- Mme Fleur PELLERIN
- Mme Clarisse MAZOYER
- M. Jean-François COLLIN
- M. Martin AJDARI
- M. François ROMANEIX
- Mme Lucie MUNIESA
- Mme Claire CHÉRIE
- M. Christophe CASTELL
- Mme Laurence FRANCESCINI
- M. Michel ORIER
- M. Vincent BERJOT
- M. Antoine-Laurent FIGUIERE
- Mme Céline DANIEL
- Mme Marine THYSS
- Mme Estelle DENIS
- Mme Mélanie PILON
- Mme Anne-Claire RICHARD

Sont présents au titre des représentants du personnel :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Mme Michèle DUCRET
- Mme Cécilia RAPINE
- M. Nicolas PEYRAUD
- Mme Isabelle LAZZARINI (suppléante)

Au titre de la CGT-Culture :

- Mme Valérie RENAULT
- M. Franck GUILLAUMET
- Mme Sophie MEREAU
- M. Vincent KRIER
- M. Thomas PUCCI
- M. Nicolas MONQUAUT
- Mme Dominique FOURNIER (suppléante)
- M. Christophe UNGER (suppléant)
- M. Wladimir SUSANJ (suppléant)
- M. Frédéric JOSEPH (suppléant)
- M. Sébastien BONNARD (suppléant)

Au titre du SNAC-FO :

Non représenté.

Au titre du SNAC-FSU :

- M. Frédéric MAGUET
- M. Philippe BRUNET (suppléant)

Au titre de SUD-Culture Solidaires :

- M. Tahar BEN REDJEB
- Mme Sophie AGUIRRÉ

- Mme Élise MÜLLER (suppléante)
- Mme Caroline CLIQUET (suppléante)

Au titre de l'UNSA :

- M. Jean CHAPELLO (suppléant)

Experts au titre des organisations syndicales :

Au titre de la CFDT-Culture

- Mme Isabelle VIERGET-RIAS
- M. Christophe PAULY
- M. Jean-Michel ROUSSEAU
- Mme Stéphanie ALEXANDRE
- M. Romain CORMIER

Au titre de la CGT-Culture

- M. Jean-Hugues PIETTRE
- Mme Roselyne CHARLES ELIE NELSON
- M. Jean-Paul LEONARDUZZI
- Mme Emmanuelle PARENT
- Mme Hélène RAMET
- M. David MAILLARD
- Mme Françoise PINSON
- M. Laurent CHASSAIN
- M. Denis GRAVOUIL

Au titre de la SNAC-FSU

- Mme Corinne CHARAMOND

Ordre du jour

1. Intervention de la ministre de la Culture et de la Communication ;
2. Impact de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République sur les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication (pour information) ;
3. Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (pour information) ;
4. Projet de décret portant statut particulier du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAC) (pour avis) et projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (pour avis) ;
5. Questions diverses.

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Fleur PELLERIN.

Après avoir procédé à l'appel des présents, la Présidente constate que le quorum est atteint.

Pour le compte du syndicat CGT-Culture, Vincent KRIER est désigné secrétaire-adjoint de séance.

Point 1 : Intervention de la ministre de la Culture et de la Communication

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) prononce le discours suivant :

« Chers amis,

En préambule, je souhaite saluer le travail accompli par Monsieur Jean-François COLLIN, dont c'est le dernier Comité Technique Ministériel. J'espère que la prochaine nomination du nouveau secrétaire général nous permettra de continuer ce travail que nous allons engager aujourd'hui.

J'ai souhaité venir très rapidement devant vous pour débiter un dialogue que je souhaite aussi fructueux que respectueux du rôle et de la place de chacun. Vous représentez les agents du ministère et vous avez donc toute légitimité pour m'informer, ainsi que mon cabinet et les responsables de l'administration sur les difficultés concrètes des agents en matière de conditions de travail, d'exercice de leurs missions ou de moyens matériels. L'attention portée aux conditions de vie et de travail constitue pour moi un sujet majeur en matière de politique de ressources humaines.

C'est mon souhait mais aussi mon devoir de vous accorder toute l'attention nécessaire pour apporter des réponses à vos questionnements, tout en rappelant les contraintes qui s'imposent à nous tous. Il m'appartient de veiller à ce que cette attention au dialogue social, dont le pilotage revient au secrétaire général, soit partagée par tous les responsables de l'administration, que ce soit au niveau central, déconcentré ou dans nos établissements publics.

Il s'agit d'une première prise de contact entre nous. Il nous faudra rapidement, avec les équipes qui m'entourent, approfondir les dossiers et avancer le plus vite possible. Je souhaite que le dialogue soit continu et qu'il nous permette de progresser dans un climat social apaisé au sein du ministère. J'ai commencé à recevoir les organisations syndicales et je continuerai dans les prochains jours.

La rencontre d'aujourd'hui, qui était programmée depuis le début de l'été, vient très vite dans mon agenda, puisque j'ai été nommée il y a seulement un peu plus de quinze jours. Je ne vais donc pas encore vous présenter mes orientations détaillées. Vous comprendrez que, pour cela, il me faille un peu de temps même si j'ai conscience de l'urgence de certaines interrogations qui me sont adressées. Il me faut, en effet, tout à la fois approfondir la diversité des champs de notre politique culturelle, définir le cadre de mon action – c'est d'ailleurs pourquoi j'ai besoin d'en discuter avec le Président de la République et le Premier ministre – et me ménager une période d'écoute des acteurs du monde culturel dont vous faites pleinement partie pour entendre leur diagnostic et leurs propositions avant de fixer précisément ce dessein collectif.

Je peux toutefois d'ores à présent vous dire que je suis dans une démarche de dialogue et de progrès. Ce qui m'importe avant tout est de proposer une ambition renouvelée pour la culture dans notre pays.

Bien sûr, j'inscrirai mon action dans la continuité de celle engagée depuis deux ans et demi dans de nombreux domaines, car des chantiers structurants ont été lancés, des énergies mobilisées et il ne s'agit pas pour moi d'engager je ne sais quelle rupture avec la politique culturelle menée par Aurélie FILIPPETTI.

J'entends néanmoins conduire également des inflexions, pour porter des objectifs qui me sont chers, pour insuffler un renouveau et une modernité à notre politique culturelle mais aussi car, dans le contexte de contraintes que nous ne pouvons ignorer, il ne serait pas responsable de laisser à penser que toutes les ambitions, par ailleurs légitimes, pourront être concrétisées sans revoir nos modes d'action et sans faire preuve d'une inventivité renouvelée.

Je sais qu'au-delà de votre rôle de représentation et de défense des intérêts de vos mandants vous portez vous aussi une ambition forte pour la culture car vous représentez des personnels qui démontrent chaque jour leur engagement et leur créativité au service de la politique culturelle de notre pays. Cet engagement ne peut qu'être nourri et renforcé par le dialogue sur les objectifs et les missions de ce ministère. Il m'appartient, en tant que membre du Gouvernement, d'arrêter les décisions en la matière mais cela n'exclut ni la concertation ni le dialogue.

C'est pourquoi je suis heureuse que notre premier échange puisse porter également sur les fins de la politique culturelle. Je tiens ainsi à partager avec vous quelques convictions sur lesquelles s'appuiera mon action.

La richesse de la politique culturelle de notre pays, qui nous est très largement enviée à l'étranger, s'appuie sur la richesse de notre patrimoine que nous avons su préserver et valoriser et sur la diversité et la vitalité de nos talents qui ont trouvé en France les conditions pour y émerger et y prospérer. Ce sont les piliers sur lesquels j'appuierai mes initiatives avec une préoccupation centrale : répondre le mieux possible aux besoins et aux aspirations des publics, c'est-à-dire des gens tout simplement. Ces gens qui attendent de la culture, au quotidien, qu'elle soit facteur de lien social, qu'elle rassemble et fasse vivre la Cité, tellement fracturée et marquée par les inégalités.

Ils attendent également que cette culture réponde aux pratiques d'aujourd'hui. C'est pourquoi je pense naturellement aux jeunes générations. J'inscrirai résolument mon action dans le cadre de la priorité gouvernementale en faveur de la jeunesse car, tout particulièrement dans notre champ d'action, les nouvelles générations sont porteuses d'une révolution de la culture.

J'aurai également à cœur de promouvoir l'attractivité de notre modèle culturel à l'étranger tout en me faisant, comme mes prédécesseurs, le porte-voix des artistes, des professionnels et du ministère au sein de l'Etat : la défense des moyens de ce ministère, la préservation d'une politique culturelle ambitieuse et de qualité dans le chantier de réorganisation de l'Etat et des collectivités seront en haut de mes priorités.

S'agissant de la politique des ressources humaines :

Dès mon arrivée, j'ai pris connaissance des principaux enjeux et des orientations présentées lors du Comité Technique Ministériel du 27 juin dernier par Aurélie FILIPETTI. Je souhaite m'engager dans la poursuite de la mise en œuvre de l'agenda social qui a été défini pour l'année 2014.

Depuis le 8 avril 2014, le ministère dispose d'un accord de méthode relatif à la négociation collective et je m'en félicite. Cela structure notre manière de travailler ensemble. C'est la méthode dans laquelle je m'inscrirai pour élaborer les priorités en matière de ressources humaines pour 2015 et un calendrier partagé.

Le budget du ministère vous sera présenté, en crédits comme en emplois, de manière plus détaillée d'ici une quinzaine de jours, après son examen par le Conseil des ministres. Je peux néanmoins d'ores et déjà vous dire que le ministère de la Culture et de la communication a obtenu pour le prochain triennal, une enveloppe pour financer des mesures catégorielles spécifiques allant au-delà de celles communes à toute la fonction publique.

L'une des priorités de l'agenda social, concerne la revalorisation de la filière administrative, en commençant par les agents de catégorie C. Cette revalorisation est justifiée par le décalage entre la situation des agents de notre ministère et la moyenne des situations constatées dans les autres administrations. Elle se justifie également par l'évolution des métiers et des missions dans cette filière. Cette revalorisation passera, dans le respect des contraintes qui sont les nôtres, par un plan de repyramidage des emplois, une amélioration des ratios promus/promouvables et une amélioration du régime indemnitaire des agents concernés.

Je vous propose de mettre en œuvre un plan de repyramidage des emplois de filière administrative sur les trois ans qui viennent. La première étape consiste à faire la photographie des fonctions occupées par les agents et des catégories d'agents auxquelles elles sont confiées. Le service des ressources humaines y a travaillé, et il a déjà réalisé l'inventaire de près de la moitié des fonctions exercées par les agents de cette filière. Ce travail doit être conduit jusqu'à son terme. Dans le même temps, je vous invite à définir avec le service des ressources humaines la correspondance qui vous semble devoir être établie entre les fonctions exercées et les catégories de personnels auxquelles elles doivent être confiées. Je sais que vos attentes sur ce sujet sont fortes. Je souhaite que la première phase de ce plan de repyramidage puisse être mise en œuvre dès 2015.

L'amélioration des ratios promus/promouvables est un autre élément important. Sur ce point, je dois le dire, les discussions conduites avec le ministère de la Fonction publique n'ont pas, pour l'instant, permis d'aboutir à une solution satisfaisante à ce jour ; il faudra donc poursuivre le travail.

Enfin, dans la limite des moyens budgétaires dont nous disposons, nous négocierons les améliorations qui peuvent être apportées au régime indemnitaire des agents de la filière administrative afin d'améliorer la situation des personnes concernées et de rendre les emplois proposés par notre ministère plus attractifs.

Sur la révision du décret liste, je connais votre attachement à cette mesure. Je constate cependant que ce chantier n'arrive pas à se concrétiser, au regard des engagements très concrets qui ont été pris. Si j'entends réaffirmer l'objectif selon lequel les personnels contractuels de ces établissements qui le souhaiteraient puissent accéder à la titularisation, je

dois m'assurer, avant de vous présenter clairement et définitivement mes décisions, que ce processus puisse être mené en bon ordre, compte tenu des contraintes de calendrier et de financement. Il ne faudrait pas que cette mesure fasse courir des risques aux agents concernés ou s'avère, du fait de son impact financier qui n'est pas négligeable, pénalisante pour l'ensemble des agents en rendant impossible les autres mesures prévues.

Sur le premier point, j'ai écrit à ma collègue, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, afin que les agents puissent bénéficier des dispositions spécifiques en matière de concours prévu par la loi du 12 mars 2012. Vous savez qu'il faut une mesure législative pour repousser la date couperet de mars 2016. Nous sommes en septembre 2014 et les dispositions réglementaires à prendre doivent faire l'objet d'un avis du Conseil d'Etat et des instances consultatives compétentes, ce qui nécessite que les questions de calendrier soient traitées maintenant.

Sur le second point, le Secrétaire général a saisi le directeur du budget, afin de s'assurer que le ministère n'ait pas à prendre en charge le provisionnement des pensions des agents qui seront titularisés. Dans le même esprit, je veux réaffirmer l'objectif du retour à la règle selon laquelle les emplois permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires et non par des contractuels. C'est loin d'être le cas dans ce ministère et vous savez que cette pratique est ancienne. Nous nous engageons dans un processus vertueux de retour à la règle et nous allons poursuivre ce mouvement.

Je souhaite également faire du dialogue social au sein de notre ministère un lieu d'échange au service des ambitions que nous partageons pour les politiques culturelles dans notre pays. Nous avons un rendez-vous important le 4 décembre avec les élections professionnelles qui constitueront un temps fort pour notre ministère. Je souhaite qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions possibles et que la participation y soit forte : je ferai une communication de grande ampleur afin de mobiliser massivement les électeurs. Je tiens à remercier d'ores et déjà les équipes du ministère qui se mobilisent pour leur préparation.

Je sais qu'il y a un certain nombre de sujets plus particulièrement sensibles pour vos organisations et les salariés que vous représentez, de l'archéologie préventive dont l'organisation, s'agissant des acteurs publics, est notamment questionnée au regard de la réforme territoriale en cours, à la situation des archives de Fontainebleau en passant par la question des logements de fonction.

Je citerai également la question de l'ouverture 7 jours sur 7 de certains de nos grands musées : le Château de Versailles, le Musée du Louvre et le Musée d'Orsay. Je sais, et je vous en donne acte, que vous avez appris cette orientation de principe par la presse, ce qui n'est certainement pas le meilleur mode de communication s'agissant d'un sujet dont les implications sont importantes sur l'activité de ces musées et sur les conditions de travail. Je souhaite toutefois vous rassurer : une telle mesure ne sera évidemment mise en œuvre qu'après une réflexion concertée menée dans les établissements publics concernés et après examen par les instances représentatives concernées.

J'aurai sur ces différents points à prendre des décisions. Il ne m'est évidemment pas possible de vous apporter l'ensemble des éléments de réponse à vos préoccupations. Je les ai, néanmoins, notées et elles éclaireront les décisions que je prendrai. Bien évidemment, les décisions ne pourront être prises qu'au terme d'une concertation approfondie avec les

personnels du ministère ou des établissements publics et la consultation des instances représentatives.

J'en viens à ce qui constitue le principal point à l'ordre du jour : la réforme sans précédent de l'organisation des collectivités territoriales et la réforme de l'Etat qui l'accompagne. Le gouvernement a fait de la réforme territoriale un des leviers de modernisation de la France. Cette réforme a été portée en deux temps : en 2013, par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles et, désormais, par le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République qui a été présenté au Conseil des ministres du 18 juin et qui sera discuté à l'automne.

Cette modification profonde de l'organisation territoriale de la République s'appuiera sur des régions plus puissantes et regroupées, sur la montée en puissance des intercommunalités et sur la redéfinition du rôle des conseils généraux. Mais elle reposera aussi sur une refondation du rôle de l'Etat. Parce qu'on ne peut pas demander aux collectivités territoriales d'évoluer et s'exonérer de tout mouvement. Parce que la réduction du nombre des régions, l'évolution de leurs compétences ainsi que celles des conseils départementaux ne peuvent être sans conséquence sur l'Etat.

Face à l'imbrication actuelle des compétences, cette réforme repose sur une volonté de simplification et de clarification : chaque niveau de collectivité doit pouvoir exercer pleinement ses compétences. Toutefois, dans le cadre de ce projet de loi, la culture, comme le sport et le tourisme, reste une compétence partagée entre l'État et les différents niveaux de collectivités territoriales : le Premier ministre l'a très clairement réaffirmé hier, lors de son discours prononcé à l'inauguration de l'exposition Niki de Saint Phalle. C'est la reconnaissance d'une spécificité de l'intervention publique qui a fait en effet la force de notre modèle culturel français.

La reconnaissance de cette spécificité du domaine de la culture nous donne une responsabilité nouvelle. Le défi qui nous est lancé n'est rien moins que de créer les conditions pour que l'ambition culturelle de notre pays puisse se poursuivre à l'avenir. Or, notre pays a changé. Il est traversé par de profondes fractures et des difficultés financières réelles, et ce à tous les échelons de l'action publique. Aussi, il nous faut saisir l'opportunité de cette réforme pour mieux penser l'articulation des missions de l'Etat avec les collectivités territoriales et refonder le rôle du ministère de la Culture, notamment sur les territoires. Nous devons nous interroger sur la manière de conserver un niveau territorial performant et mieux articulé avec les missions de l'administration centrale, des opérateurs et des établissements publics nationaux.

Nous devons prendre pleinement en main le destin du ministère pour le plus grand bénéfice de tous : des citoyens, des acteurs de la culture et bien entendu, des personnels qui au quotidien s'engagent pour rendre le meilleur service possible. L'organisation territoriale de l'Etat doit par conséquent évoluer mais pas à n'importe quel prix. Bien évidemment, la défense des personnels du ministère et notamment ceux des DRAC sera une de mes priorités et je défendrai auprès du ministre du Budget et de la Fonction publique la réduction des inégalités de traitement avec les autres ministères.

Voici ce que je peux vous dire, pour être plus précise, à la fois sur mes objectifs, le calendrier et la méthode que je vous propose. Nous avons six mois pour élaborer des propositions qui contribueront à la feuille de route gouvernementale qui sera arrêtée en février prochain.

Le secrétariat général du gouvernement a transmis au début du mois d'août le document de cadrage préparant la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. Le secrétaire général, Jean-François COLLIN, vous en avait présenté les grandes lignes en juillet. Dans ce cadre, nous sommes appelés à travailler sur quelques grands sujets structurants :

- la revue des missions de l'administration territoriale qui doit permettre de faire des « choix clairs et cohérents avec l'intervention des collectivités territoriales » ;*
- la rénovation de la charte de la déconcentration ;*
- une gestion modernisée et déconcentrée des ressources humaines ;*
- un renforcement des marges de manœuvre des gestionnaires locaux et le renforcement du pouvoir de tutelle des préfets sur les opérateurs au niveau territorial*
- la relance du processus de mutualisation des fonctions supports ;*
- la simplification du fonctionnement des instances consultatives locales.*

Cette réforme de l'administration territoriale de l'Etat s'intègre dans une démarche plus vaste de revue des missions qui concerne l'ensemble des acteurs du ministère. Mes objectifs politiques sont clairs. Comme je l'ai dit, le fil conducteur de l'ensemble de ces sujets, c'est la réaffirmation d'un « Etat fort et proche, sur l'ensemble des territoires de la République, un Etat qui sache lutter contre les inégalités tout en préparant l'avenir ». C'est un Etat qui assure des fonctions de synthèse et de recours et bien entendu, de garant de l'intérêt général.

Pour cela, nous devons envisager que l'Etat puisse ne pas être conduit à faire la même chose sur tous les territoires mais qu'il puisse différencier son mode d'intervention pour prendre pleinement en compte les réalités territoriales. Je sais que cette organisation différenciée suscite des craintes. Elle doit en effet être parfaitement mesurée. Mais il est indispensable que la très grande diversité des territoires puisse nous conduire, non pas à transiger avec les finalités, mais à adapter notre intervention aux particularités des territoires. L'égalité de traitement que nous devons à nos concitoyens consiste parfois à intervenir différemment pour corriger des inégalités réelles.

Cette approche doit être pleinement articulée avec l'ambition nationale, séculaire et je dirai régaliennne de protection et de valorisation du patrimoine, avec notre rôle de soutien à la création artistique et aux industries culturelles performantes tout comme avec la volonté fondatrice de ce ministère de faire que tous les citoyens se retrouvent dans la grande histoire culturelle de notre pays et en partageant la richesse.

Nous devons également avoir à l'esprit un objectif systématique de simplification des procédures, notamment en mobilisant l'outil des guichets uniques qui fait l'objet d'un article spécifique dans la loi portant sur l'organisation territoriale de la République. C'est un objectif qui peut paraître technique mais qui fait l'objet d'une véritable attente du côté de nos concitoyens et des acteurs de la culture. Nous devons également mettre systématiquement en avant la plus-value que l'intervention de l'Etat apporte. C'est essentiel alors que certains niveaux de collectivités et notamment les régions ont exprimé la volonté de se voir transférer certaines compétences de l'Etat en matière culturelle.

Toutes ces questions seront au cœur de la revue des missions qui va être conduite et qui devra éviter l'écueil d'une approche trop technique des sujets pour ne pas perdre de vue sa finalité : être ambitieux pour la culture et pour le ministère de la Culture qui a une magnifique histoire et qui doit aujourd'hui écrire son avenir. Ce travail cheminera parallèlement aux débats parlementaires sur la loi portant sur l'organisation territoriale de la République et notamment les orientations en matière de fusion des régions et de rôle des

conseils départementaux. C'est en intégrant tous ces paramètres que nous serons en mesure d'élaborer les grands scénarios d'évolution du ministère qui soient en phase avec l'évolution du paysage institutionnel et plus largement de notre société.

Pour répondre à cette obligation de résultats, j'ai proposé la méthode de travail et de concertation suivante. Premièrement, je souhaite mobiliser l'administration à son plus haut niveau et dans toutes ses composantes : administration centrale, déconcentrée, opérateurs nationaux. Le secrétaire général assurera la responsabilité de l'ensemble du processus et sera garant des objectifs et du calendrier. Les directions générales du ministère s'impliqueront à leur niveau pour faire des propositions concernant leur domaine de responsabilité, avec toujours à l'esprit une meilleure articulation des rôles entre administration centrale, services déconcentrés et opérateurs, notamment ceux d'entre eux qui ont une action d'intervention sur l'ensemble du territoire – je pense au CNC, au CNL ou au CNV ou qui sont constitués d'un maillage d'implantation territoriales – mais aussi entre les grandes politiques du ministère. Les directions générales préciseront la façon dont elles envisagent, sur chaque champ, les modalités d'implication des personnels à la réflexion.

J'ai souhaité que le secrétaire général, en tant que chef de projet, ou en son absence le secrétaire général adjoint, puisse mensuellement rencontrer les organisations syndicales pour vous présenter l'avancée des travaux, partager les grandes orientations de travail et recueillir vos réactions.

Parce que la culture est un champ d'action partagée entre l'État et des collectivités locales, je souhaite que la revue des missions soit conduite dans un dialogue avec nos partenaires habituels. C'est pourquoi j'ai proposé que nous organisions une concertation spécifique sur quatre ou cinq territoires associant largement les différents niveaux de collectivités territoriales et les DRAC. Ces territoires devront illustrer chacun un type de problématiques spécifiques : La Bretagne – qui, dans la foulée du Pacte d'avenir, présentera un caractère pionnier dans la refonte du partenariat entre l'Etat et les collectivités –, une grande région rurale, une région métropolitaine, un territoire d'Outre-Mer. Nous nous pencherons également sur des régions dont la fusion est proposée et dont l'aboutissement de la négociation paraît probable. Je pense par exemple à la Bourgogne et à la Franche-Comté, qui ont déjà engagé leur processus de fusion. Sur ces régions se posera non seulement la question de l'organisation administrative à privilégier mais aussi la question des missions des grands partenaires de l'Etat sur les territoires. Ces concertations, pourront ensuite faire référence pour les autres territoires dans le cadre des futures conférences territoriales pour l'action publique.

Enfin, je souhaite m'appuyer sur la qualité des relations avec les grandes associations d'élus pour enrichir ce travail. Une séance spécifique de travail du Conseil des Collectivités Territoriales pour le développement culturel (CCTDC) aura lieu rue de Valois en ma présence le 30 septembre prochain.

Je m'attacherai à conduire avec vous ces objectifs en m'appuyant sur toutes les idées que les agents du ministère pourront également faire remonter. Je communiquerai très prochainement aux agents du ministère sur ce sujet afin que le niveau d'information puisse être le même, aussi bien en centrale, en services déconcentrés et au sein des établissements et opérateurs du ministère.

Voilà les premières indications que je souhaitais vous donner. J'ai conscience de l'ampleur et de la diversité des sujets qui sont à notre ordre du jour. J'ai donc conscience de ma tâche et de mes responsabilités. J'aborde cela avec modestie, humilité, mais aussi avec l'ambition de faire bouger les lignes avec vous. Je vous remercie. »

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) donne lecture d'une déclaration des organisations syndicales CGT-Culture, SNAC-FSU, SUD-Culture Solidaires et UNSA :

« Madame la Ministre,

Deux ans à peine après le retour de la gauche au pouvoir, Aurélie FILIPETTI a quitté ses fonctions en laissant un ministère dans un état encore plus dégradé que celui dans lequel elle l'avait trouvé. Si l'élection de François HOLLANDE avait pu susciter l'espoir ténu de l'abandon d'un ultralibéralisme sans partage, force est de constater qu'il n'en a rien été

Votre arrivée rue de Valois, dans le cadre du gouvernement Valls II, n'augure hélas aucun changement de cette politique de régression. Les orientations fixées par le Premier ministre le 26 août, et qui devraient être confirmées aujourd'hui même devant l'Assemblée Nationale, vont encore accentuer les politiques d'austérité et de dérégulation que combattent nos organisations syndicales. La désillusion a cédé la place au désaveu et à un profond sentiment de trahison. La crise politique, économique et sociale que nous traversons fait chaque jour de nouvelles victimes. Sa gravité est désormais telle qu'elle risque de faire chanceler notre société, au seul profit des extrémismes, des replis identitaires et de l'obscurantisme qui constituent autant de menaces contre la démocratie.

En ce 16 septembre, nous sommes réunis ici pour débattre d'un ministère, celui de la culture, qui a un rôle primordial à jouer dans cette époque troublée. Vous allez devoir affirmer avec force et par les faits que la culture n'est ni un supplément d'âme ni un simple levier de développement économique ni le faire-valoir des industries culturelles et encore moins une marchandise. Bien au contraire, la culture reste plus que jamais le pivot d'un monde qui mise sur les femmes et les hommes, sur leur liberté, leur créativité et leur citoyenneté, et qui favorise leur émancipation. Le gouvernement et la majorité auxquels vous appartenez pourraient ainsi considérer avec Jacques Rancière que « s'émanciper ce n'est pas faire sécession, c'est s'affirmer comme co-partageant un espace commun [...] ».

Aujourd'hui, des fragilités récurrentes et des failles structurelles menacent dans ses fondements et son devenir notre ministère. Seuls le professionnalisme, l'engagement et la mobilisation admirables des personnels ont permis à la culture de conserver un ministère de plein exercice en dépit d'attaques incessantes, excessivement brutales. Il vous appartient désormais, Madame la Ministre, de prendre au plus vite des actes forts, concrets, lisibles et efficaces. Vous êtes donc attendue, et le temps est compté, sur le terrain du renforcement impérieux du ministère de la Culture et de sa refondation au service de toute la population et d'une véritable ambition de progrès social. Et quand nous disons que le temps est compté, ne croyez surtout pas qu'il s'agisse d'une formule facile. Nous avons tenu constamment ce langage à votre prédécesseur. Les résultats sont là : en l'espace de 27 mois, malgré quelques améliorations ici ou là, la situation s'est plutôt aggravée.

Si votre volonté est de trouver les moyens de consolider sans attendre le ministère de la Culture, vous pourrez alors compter sur l'énergie et la passion des agents pour leurs missions et pour la défense du service public culturel. Voici les quelques grands thèmes, qui

n'ont rien d'exhaustifs et mériteraient d'être complétés et enrichis, sur lesquels les représentants du personnel veulent vous interpeller... et trouver des réponses :

Budget et emploi

A rebours de toutes les promesses de campagne et des discours de « lui candidat » sur la sanctuarisation du budget de la culture, le mandat de François Hollande est pour l'heure le symbole d'une baisse historique, jamais atteinte. L'emploi, pourtant lui aussi passé au lamento de l'ère Sarkozy, a fait l'objet de nouvelles destructions sous votre majorité. Allez-vous poursuivre dans cette voie mortifère ? Allez-vous entériner la baisse du budget et gérer les affaires courantes ou aurez-vous les moyens de stopper l'hémorragie ? Trouverez-vous des marges de manœuvre suffisantes qui redonnent un peu d'oxygène à ce ministère et qui lui permettent enfin de relancer les politiques publiques indispensables à la lutte contre les fractures culturelles et sociales que nous évoquions à l'instant ? Les personnels attendent une réponse.

La précarité des personnels

Allez-vous vous attaquer à la précarité qui ronge ce ministère, ses services et ses établissements depuis trop longtemps, et qui participe de sa fragilité systémique ? Etes-vous prête à présenter un plan de lutte contre la précarité, un plan fondé sur le retour à la règle et la primauté de l'emploi stable et statutaire ? Allez-vous ouvrir les concours indispensables, finaliser le dispositif Sauvadet ou encore lever la dérogation de plusieurs de nos établissements ? Les personnels attendent une réponse.

Sous-traitance et responsabilité sociale du ministère

Nous ne savons plus comment aborder la question de la sous-traitance tant la gestion de ce dossier pourtant fondamental fait honte à notre ministère. Christine ALBANEL en son temps avait entrebâillé la porte à des discussions sur une charte et des clauses sociales encadrant les appels d'offres. Aurélie FILIPPETTI avait laissé entrevoir la possibilité d'un accord. Mais dans les faits : rien ! Rien, alors même que la sous-traitance a pris une place considérable dans le fonctionnement quotidien du ministère et de ses établissements et que les salariés y vivent des conditions de travail souvent inqualifiables. Rien, alors que nous avons émis des propositions très avancées, originales et innovantes dont le ministère pourrait s'emparer et s'enorgueillir. N'ajoutez pas votre nom à la longue liste de ceux qui en sont restés au stade de la commisération.

Carrières, pyramidages, rémunérations, promotions, régime indemnitaire

Les agents du ministère de la Culture sont les plus mal lotis de la Fonction publique en ce qui concerne tant les carrières, la structure de l'emploi et les pyramidages que les rémunérations, les promotions et le régime indemnitaire. Aurélie FILIPPETTI avait reconnu cette réalité accablante dont elle fut prompte à s'offusquer. Sous la pression, elle avait pris des engagements notamment pour les agents de catégorie C en général et plus particulièrement pour celles et ceux de la filière administrative. Que vont devenir ces engagements sous votre autorité alors même que votre prédécesseur et ses équipes ne les ont pas tenus ? Les personnels attendent une réponse qui ne peut plus être différée. Il est de notre responsabilité de vous mettre en garde contre l'exaspération grandissante que ces injustices inadmissibles alimentent nécessairement. Et que dire par ailleurs des agents de catégorie B et A et de l'enca-

drement qui sont eux aussi confrontés à une absence de perspectives professionnelles tout aussi injuste et à laquelle vous devez répondre.

Les conditions de travail

Vous ne pouvez pas ignorer que les conditions de travail des personnels du ministère se sont considérablement dégradées en ces temps de restructuration permanente, de course à la rentabilité et de recherche d'une productivité croissante. Nombre de rapports d'inspection ainsi que les riches travaux des CHSCT et notamment du CHSCT-M attestent de cette situation préoccupante. Aurélie FILIPPETTI avait dit son intérêt pour ces questions. Rien ne permet néanmoins d'affirmer que les choses se sont vraiment améliorées. La détérioration des conditions de travail, une pénibilité accrue se traduisent dans de trop nombreux cas, que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements, par un sérieux problème de santé au travail.

Les incidences de la loi MAPTAM et de la Réforme territoriale sur les DRAC

L'actualité qui percute notre ministère en cette rentrée, c'est aussi naturellement la loi MAPTAM et celle portant sur la nouvelle organisation du territoire adoptée en première lecture cet été. Elles font l'objet du point 2 de l'ordre du jour et c'est avec vous, directement, que nous voulons débattre de leurs incidences. Quelle est votre position sur les éventuelles délégations de compétence aux collectivités locales dont nous savons qu'elles auront des effets nocifs sur les DRAC, sur leurs missions et donc sur l'avenir des personnels qui les portent ? Dans un paysage administratif réduit désormais à 13 régions, il est évident que les DRAC seront touchées au cœur. Nous l'avons dit à maintes reprises mais nous voulons le redire à votre attention : les DRAC sont le ministère de la Culture en régions et dans les territoires de la République. Les amoindrir ou pire les sacrifier et les voir disparaître sous les coups d'une réforme autoritaire qui ne fait pas honneur au débat démocratique, c'est, in fine, menacer l'existence même du ministère de la Culture. Après le véritable traumatisme qu'ont connu les personnels à cause d'une RGPP dont le caractère destructeur a été amplement reconnu par l'Inspection Générale des Affaires Culturelles, vous n'avez pas le droit d'imposer à ces mêmes agents de nouvelles épreuves. Qu'en sera-t-il dans les mois qui viennent de leur travail, de leur emploi ? Nous n'accepterons pas, entendez-le, qu'ils soient relégués, démenagés, transférés. Qu'avez-vous à nous répondre ? Qu'avez-vous à leur répondre ? Ce dossier brûlant doit être traité tant du point de vue politique que social. Sachez-le : nous ne nous contenterons pas de réponses dilatoires et faussement rassurantes car dans ce domaine, précisément, nous avons été amplement servis.

Les réseaux de service public

La vitalité et l'efficience du ministère de la Culture reposent sur des réseaux de service public qui sont tous à la croisée des chemins et traversés par de graves et légitimes inquiétudes. Nous pensons bien sûr au service public de l'archéologie préventive de plus en plus mis à mal par une concurrence féroce, absurde et irresponsable. La mobilisation des agents et leur ténacité à exiger un pôle public forcent là encore l'admiration. Nous pensons au réseau des musées nationaux et musées de France et dans lequel les services à compétence nationale détenteurs d'un patrimoine inestimable font si souvent les frais d'une vision comptable et mercantile des musées et où les établissements publics connaissent des dérives qu'il faudrait stopper tout de suite avant de basculer complètement dans un modèle entrepreneurial pur et dur. Il en est ainsi de la proposition d'ouverture des musées 7 jours sur 7. Ce chantier lourd

de conséquences a été ouvert durant l'été en parfaite contradiction avec la rhétorique gouvernementale sur le dialogue social. C'est en effet par la presse que les agents ont appris fin juillet que nos dirigeants et le Chef de l'Etat en personne envisageaient sérieusement d'ouvrir les musées 7 jours sur 7, à commencer par le Louvre, Orsay et Versailles. Ce projet, motivé par des considérants basement économiques d'une part et par des considérations médiatiques d'autre part, pose des difficultés sociales majeures. Il soulève aussi des enjeux culturels et muséographiques considérables et éminemment complexes qui doivent prendre en compte les dimensions patrimoniale et scientifique de ces établissements. Vous devez là encore, Madame la Ministre, lever les ambiguïtés et garantir le retrait d'une mesure révélatrice de la méconnaissance de notre ministère et de sa situation des plus tendues. Vous devez retirer ce projet car il n'est pas soutenable pour le ministère et ses établissements. Nous pensons aux monuments nationaux essentiels à la chaîne patrimoniale et pourtant eux aussi sujets à la pression de la marchandisation et touchés par une précarité endémique. Nous pensons aux archives nationales et départementales qui ont tout à craindre des effets d'une politique de maîtrise des dépenses incompatible avec la conservation durable de la mémoire et la fabrique précieuse et indépendante de l'histoire. Nous pensons à l'enseignement supérieur culture et à nos écoles et conservatoires qui sont sous le coup d'interrogations cruciales telles que celles représentées par les communautés d'universités et d'établissements (ComUE), et sur lesquels lorgnent sans vergogne des intérêts privés assez éloignés de l'intérêt général et de l'éducation pour tous. Nous pensons au livre et à la lecture, aux bibliothèques : des missions à la fois méconnues et délaissées, et soumises à une mutation technologique qui n'est pas pensée et qui peut sembler à certains égards hors de contrôle. Nous pensons aussi au cinéma et à ces dispositifs de soutien à la création cinématographique qui furent longtemps un exemple pour l'exception culturelle et que menace à présent une vaste offensive à la fois économique, technologique et industrielle.

Spectacle vivant et création

Il nous faut aussi inévitablement aborder le spectacle vivant et la création qui sont pris dans la tenaille de l'absence cruelle de politique ministérielle en termes d'emploi et de soutien à la création, et des injonctions du MEDEF (le fameux protocole d'accord du 22 mars) sur l'intermittence ratifiées par le ministre du Travail François REBSAMEN au mépris même de ses engagements antérieurs. La mobilisation des Intermittents et Précaires ne faiblit pas et, là aussi, nous attendons une réponse claire de votre part. Allez-vous nous expliquer que la réforme du 22 mars est bonne ? Serez-vous là pour contenter et rassurer le MEDEF ? Ou allez-vous nous surprendre en vous mobilisant pour obtenir le retrait de cette mauvaise convention d'assurance chômage ?

Quid des projets de loi ?

Nous voulons également vous interroger sur les projets de loi lancés par votre prédécesseur. Qu'en est-il de la loi sur le patrimoine ? Qu'en est-il de la loi sur la création ? Allez-vous les conduire à terme ? Allez-vous retenir d'autres voies ? Pour notre part, nous avons la faiblesse de penser qu'ils ne résolvent rien au fond et qu'ils sont tristement emblématiques d'un manque de souffle et de vision.

La structuration et l'organisation du ministère

Pour compléter notre tour d'horizon, nous devrions également nous pencher sur la structuration et l'organisation du ministère et de son administration mais la séance avance et il y a dé-

jà une abondante et instructive littérature sur le sujet. Retenez toutefois que la RGPP nous a laissé en héritage une organisation défailante qui, contrairement à ses prétentions, n'a rien modernisé, rénové ni simplifié. Retenez aussi que nous avons déjà fait de nombreuses propositions qui se sont perdues dans les limbes de la technocratie. Retenez également que la réforme récente de la tutelle a été fortement contestée parce qu'elle laissait un ministère balkanisé et miné par la perte d'autorité instruite par des « opérateurs » jaloux d'une indépendance qui n'a pourtant, à terme, aucun sens et aucun avenir – sauf à considérer que l'on pourrait faire sans ministère.

Il faut que ça change et vite

Madame la Ministre, vous avez donc du pain sur la planche. La tâche est immense. Nous vous souhaitons bien entendu bon courage. Mais soyez persuadée que nous exigeons de vous et de votre cabinet que vous mettiez immédiatement l'ouvrage sur le métier. Si nous l'exigeons avec force, c'est que vous le devez aux personnels et à tous les professionnels et à plus forte raison au pays. »

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) donne lecture d'une déclaration au nom de la CFDT-Culture. Elle précise au préalable que la CFDT-Culture a choisi de ne pas signer la déclaration de l'Intersyndicale, non pas parce qu'elle ne souscrit pas aux points développés dans cette déclaration, mais parce qu'elle s'est attachée à suivre la demande exprimée par ses adhérents et ses électeurs.

« Madame la Ministre,

Depuis le 26 août, suite au remaniement ministériel impromptu, vous êtes notre nouvelle ministre de la culture et de la communication.

Si au début du mandat de François HOLLANDE nous avons pu exprimer notre optimisme, réservé certes, mais optimisme quand même, vous comprenez qu'aujourd'hui, après plus de deux ans où « austérité » est devenu sans doute le mot le plus usité des gouvernements AYRAULT et VALLS, notre optimisme est désormais rangé au rayon « Parti en fumée ». Car la Culture, comme d'autres sujets, a été victime de l'autodafé du programme de campagne du candidat HOLLANDE.

Dans votre message aux personnels diffusé le 2 septembre, vous avez tenté de résoudre un premier problème : comment dire à tous les agents que les coupes budgétaires et de personnels vont continuer sans avoir l'air de le dire et tout en nous rappelant que nous pouvons quand même être fiers de notre ministère. Mais à lecture de ce message, aucun des agents du ministère n'est dupe.

Et ce n'est même pas faire un procès d'intention si l'on pense que vous arrivez avec la seule et unique ambition de ce gouvernement : réduire les déficits publics.

Bien sûr, nous attendons – quand même – de voir ce que vous proposerez en matière budgétaire, puisque vous avez annoncé la stabilisation de nos maigres ressources, nous attendons de voir quels modestes élans vous souhaitez à ce ministère... Nous vous attendons sur les politiques patrimoniales, sur la création artistique, sur tous les champs d'action du ministère. Et pas simplement sur la gestion des dossiers « chauds ».

Nous vous attendons aussi sur l'ensemble des dossiers sociaux du ministère, sur la gestion du ministère et de ses établissements, là encore pas uniquement le volet budgétaire. Par exemple sur la manière d'exercer la tutelle sur les très nombreux établissements. Le ministère laissera-t-il des responsables d'établissements se comporter en potentats locaux ? Qu'en sera-t-il de la réforme du décret-liste ? Même si nous ne ferons pas maintenant la liste exhaustive des sujets qui comptent pour les agents, et que nous n'attendons pas aujourd'hui même des engagements de votre part sur l'ensemble des sujets, nous tenons à insister sur la réalité sociale des agents de ce ministère qui est un ministère à part dans la fonction publique, par sa structure protéiforme, par la multitude de ses missions avec un très grand nombre de corps, plus de 80 établissements aux statuts divers, et surtout presque deux tiers de ses personnels qui sont contractuels. Parmi ceux-ci un très grand nombre de précaires – qui ne sont pas intermittents – ou des agents de catégorie C en voie de paupérisation. Rappelons encore que le ministère de la Culture est particulièrement maltraité – et ce depuis toujours – concernant son régime indemnitaire. Ce phénomène de paupérisation est évidemment amplifié par le gel du point d'indice, et les gouvernements qui se sont succédés depuis 2012 n'ont rien fait de plus que les gouvernements précédents. Et ne parlons pas – ou plutôt nous attendons que vous nous en parliez – de l'amélioration des taux pro/pro, de la mobilité, de la mise en place d'une vraie GPEC au ministère, ou la qualité de vie au travail... En somme, tout ce qui permettrait à ce ministère de faire autre chose que gérer la pénurie au quotidien.

De même, nous souhaitons vous entendre dès à présent sur la réforme territoriale : quel avenir pour le ministère dans la perspective du redécoupage des régions ? Que deviennent les DRAC et les acteurs culturels en région ?

Il est important que très vite vous mesuriez les enjeux de cette réforme pour ce ministère, et ce que cela implique en termes de rupture de l'égalité républicaine sur l'accès à la culture. Maintenir le service public culturel dans ces conditions sur l'ensemble du territoire est en limite de l'utopie ! Quel avenir après vous ? Car – et vous ne serez pas la première à qui nous le disons, vous n'êtes pas destinée à rester, vous n'êtes que ministre et comme les autres vous ne ferez que passer. Sans vraiment vous soucier de savoir si telle ou telle mesure aura ou non porté ses fruits, quels dégâts auront été provoqués par telle réduction budgétaire ou telle restriction de recrutement. Vous partirez et nous, agents de ce ministère, nous continuerons – malgré vous et malgré tout – à faire vivre notre ministère, pas pour nous mais parce que nous savons qu'il est indispensable dans notre démocratie et dans la sauvegarde de celle-ci.

Vous voulez « mieux utiliser nos ressources pour les mettre au service d'une véritable politique culturelle ». Il va falloir nous expliquer comment mieux utiliser ce que nous n'avons plus, ce que nous avons perdu en compétences à la suite des réformes, contre-réformes et autres réformes. Car nous en avons connu des réformes, toujours avec le même sujet sous-entendu : la crise !

En 1981, c'était la crise. En 1983 c'était toujours la crise, puis en 1988 et ainsi de suite jusqu'à aujourd'hui. Sauf que les gouvernements socialistes qui vous ont précédée, ont, malgré la ou les crises, choisi de faire de la Culture une ambition pour la France. Nous n'énonçons là rien de nouveau, nous avons déjà dit – peu ou prou – la même chose en 2012 et en 2013.

Mais après deux ans d'empilage de désillusions, plus de deux ans à voir le PS (peut-on dire « la gauche » ?) abandonner ainsi la Culture, les espoirs sont maigres de vous voir construire quoi que ce soit... »

En complément à la déclaration de la CFDT-Culture, **M. Christophe PAULY (CFDT-Culture)** souhaite alerter Madame la Ministre sur la situation actuelle de l'audiovisuel public. Selon ses informations, les budgets alloués seraient équivalents à ceux de l'an dernier, ce qui correspondrait à une baisse très significative pour toutes les entités. Cela signifierait également une dégradation des conditions de travail pour tous les salariés de l'audiovisuel public, des obstacles de plus en plus importants au bon fonctionnement de ces entreprises. La CFDT-Culture demande à Madame la Ministre de s'engager pour promouvoir une politique budgétaire ambitieuse afin de développer un audiovisuel public de qualité.

M. Christophe PAULY (CFDT-Culture) souligne également que l'état de santé de l'audiovisuel public a une influence directe sur l'ensemble du secteur audiovisuel. Chaque fois qu'un coup est porté à l'audiovisuel public, les conséquences en matière d'emploi, de fonctionnement et de création sont importantes dans l'ensemble du secteur.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) déclare qu'on ne peut à la fois la rendre comptable d'un bilan qui n'est pas le sien, affirmer qu'elle ne possède aucune marge de manœuvre pour agir et que son objectif n'est que de gérer la pénurie. Elle comprend l'impatience des représentants du personnel. Après deux années de baisse du budget, les conditions ne sont certainement pas les meilleures pour une prise de poste à la tête d'un ministère, dont la vocation n'est pas d'obtenir le meilleur budget possible – même si c'est un moyen pour arriver à ses fins – mais bien de tracer et de faire évoluer sa vision sur les questions d'égalité d'accès à la culture, de démocratisation, d'émancipation. On ne peut à la fois déclarer d'emblée que rien ne pourra être fait et rendre peu ou prou comptable la Ministre du passé.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) explique qu'elle n'entend pas pour autant faire fi des difficultés que rencontrent les finances publiques. Elle pourrait annoncer le doublement du budget du ministère, mais ce serait totalement irresponsable et inefficace. Évidemment, elle se battra pour obtenir des moyens supplémentaires et ne se contentera pas de « gérer la pénurie ». Elle pourrait également se contenter de ne gérer que les dossiers « sensibles », mais ce serait alors une solution de facilité et ce n'est absolument pas sa conception du mandat qui lui a été confié. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle a indiqué en préambule qu'elle souhaitait rencontrer prochainement le Président de la République et le Premier ministre, afin qu'ils confirment que le mandat qui lui est confié consiste bien à lancer des initiatives et à redéfinir une politique culturelle. Elle leur rappellera à cette occasion qu'elle ne pourra atteindre ces objectifs à moyens constants. Sur cette question des moyens, il faudra aussi réfléchir collectivement à la manière dont pourront être dégagées de nouvelles ressources. En effet, s'il s'agit simplement de demander une augmentation de 10 % du budget, la réponse du Président de la République et du Premier ministre sera très certainement négative. En revanche, si le ministère de la Culture et de la Communication affiche quelques ambitions structurantes, bien choisies et répondant aux attentes des citoyens, et s'il propose des solutions innovantes pour trouver de nouvelles ressources, il sera sans doute davantage écouté. Mme Fleur PELLERIN assure qu'elle aura à cœur de défendre l'octroi de moyens supplémentaires au ministère.

S'agissant de la réforme de l'administration territoriale, elle a acquis la conviction que le réseau de l'administration déconcentrée et des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication est indispensable si l'on souhaite maintenir le ministère dans son rôle d'animation et d'irrigation du territoire pour permettre aux citoyens un égal accès à la culture. Pour autant, il est évident que l'action en zone rurale est différente par exemple de celle dans

des zones plus densément peuplées. Cette différenciation existe déjà : les dépenses moyennes par habitant varient d'un territoire à l'autre. Dans le cadre de la réforme territoriale, il s'agira d'éviter que des territoires ne se retrouvent relégués et connaissent une disparition totale de la politique culturelle de l'Etat. L'objectif est bien d'entrer dans cette réforme et d'y participer, tout en refusant que la présence de l'Etat en région soit fragilisée. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) affirme être pleinement convaincue que dans cette période marquée par la montée du Front National, qui menace le pacte social républicain, et par la croissance des inégalités, qui fragilise la société, la culture a un rôle fondamental à jouer. Elle assure qu'elle veillera à ce que les souhaits de l'ensemble des agents des DRAC soient respectés. Il n'est pas question de déplacer les agents « comme des pions ». Il faudra donc réfléchir ensemble, administration et organisations syndicales, pour trouver des solutions. Certaines missions actuelles des DRAC justifieront sans doute que les implantations restent celles d'aujourd'hui ou proches de celles d'aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas adopter une attitude de défiance vis-à-vis de la réforme : il faut au contraire se tourner vers l'avenir, être force de proposition et déterminer comment peut être justifiée la pérennisation du réseau des DRAC.

Concernant l'ouverture de trois établissements 7 jours sur 7, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) annonce qu'une concertation avec les représentants des agents et les directions des établissements publics sera engagée dans les prochaines semaines. Il est évident que si une telle mesure devait s'appliquer, elle ne pourrait pas se faire à effectif constant. Il convient donc d'engager un dialogue sur toutes les conséquences d'une telle mesure au sein des instances représentatives.

S'agissant de la réduction des effectifs, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) a pleinement conscience des dégâts occasionnés par la RGPP. Elle souligne d'ailleurs que les réductions d'emplois mises en œuvre sous la présidence de M. SARKOZY sont sans commune mesure avec celles engagées depuis 2012. Pour autant, force est de constater que les effectifs ont diminué significativement. Ils sont aujourd'hui en voie de stabilisation. Là aussi, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) estime qu'on ne peut la rendre coupable des arbitrages budgétaires réalisés jusqu'à présent. Elle s'engage à faire en sorte qu'un travail soit engagé à la fois sur les conditions de travail et les problématiques d'emploi. Encore une fois, elle aura à cœur de défendre très fermement non seulement les engagements déjà pris par le Premier ministre en termes de budget et d'emplois, mais aussi de proposer des solutions pour aller au-delà de ces engagements.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) rappelle que le ministère s'est engagé sans réserve dans la mise en œuvre de la loi Sauvadet, avec d'abord la réalisation d'un travail d'inventaire des situations dans les établissements publics. Ce travail très précis est aujourd'hui reconnu par les organisations syndicales. A ce stade, pour les catégories C, 358 agents étaient éligibles et 139 agents sont devenus fonctionnaires stagiaires. Les autres agents éligibles n'ont pas souhaité devenir fonctionnaires. Les admissions en catégorie B sont en cours. Neuf concours seront organisés pour les catégories A en 2015.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) indique qu'elle est tout à fait favorable à ce qu'un travail soit engagé sur l'externalisation et le recours à la sous-traitance, ainsi que sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Elle croit savoir que des discussions ont déjà été menées en 2010 et 2011, mais qu'elles ont achoppé sur la question de l'introduction de clauses de responsabilité sociale dans des marchés publics. Elle estime néan-

moins que la mise en place d'une charte dans ce domaine est un sujet sur lequel l'administration et les partenaires sociaux peuvent avancer assez rapidement.

Concernant le fonctionnement du ministère en lien avec ses services déconcentrés et les établissements publics, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) a le sentiment que les marges de manœuvre de l'administration ont diminué, notamment du fait du mouvement d'autonomisation et de création des établissements publics. Elle considère que les établissements publics doivent être perçus comme des relais d'une politique culturelle définie par le Gouvernement. C'est pourquoi elle entend réintroduire un véritable pilotage des établissements publics au niveau ministériel. A cet effet, elle réunira les directeurs des établissements publics afin de les informer sur les orientations qu'elle aura dessinées et qu'ils se mettent au service des objectifs de cette politique. Il ne s'agit pas de contrôler à l'excès toutes leurs actions, mais de faire en sorte qu'ils soient bien en phase avec les grands objectifs du ministère (démocratisation, éducation artistique et culturelle, politique du spectacle vivant, etc.). L'animation du réseau est également importante car elle permet de diffuser les bonnes pratiques. A titre d'exemple, si l'on veut véritablement faire en sorte que l'ensemble des jeunes aient accès à une initiation à la pratique artistique, à une médiation avec une œuvre ou une rencontre avec un artiste, il faut pouvoir généraliser les pratiques déjà initiées dans certaines régions ou certains territoires. A cet égard, l'animation du réseau permet d'obtenir une remontée d'informations de la part des établissements publics et des services déconcentrés, et par conséquent d'avoir une vision plus globale des actions à mettre en œuvre pour améliorer l'accès à la culture.

Sur la question de la précarité, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) répète qu'elle souhaite poursuivre les chantiers qui ont été engagés. Des enveloppes ont d'ores et déjà été obtenues, mais elles ne permettront probablement pas de financer l'ensemble des mesures que le ministère souhaite mettre en œuvre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le ministre du Budget a été sollicité afin que soient accordés des arbitrages supplémentaires. Les décisions seront prises prochainement et les représentants du personnel en seront naturellement informés. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) affirme être consciente de la situation inique et injuste du ministère de la Culture et de la Communication, qui est le fruit de l'histoire et sans doute d'un défaut d'attention aux questions de régime indemnitaire et de prime des agents. Force est de constater que les agents du ministère souffrent d'une situation d'iniquité par rapport aux agents des autres ministères. De plus, il se pose un réel problème d'attractivité pour le ministère, qui se traduit par de réelles difficultés de recrutement. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) souhaite continuer à travailler sur ces sujets avec le ministre de la Fonction publique, même si elle est consciente qu'il sera difficile d'obtenir satisfaction sur tous les points.

Concernant l'intermittence, la concertation reprendra le 18 septembre, dans le cadre de la mission GILLE-ARCHAMBAULT-COMBREXELLE. Cela ne signifie pas que le ministère de la Culture et de la Communication n'agira pas jusqu'au mois de décembre, date de remise des propositions de la mission. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) proposera ainsi prochainement à M. GRAVOUIL une rencontre pour évoquer ce sujet. Elle souhaite que ce débat sur l'intermittence retrouve une certaine sérénité et veut éviter que dans les expressions publiques de certaines organisations syndicales ou de représentants patronaux, l'intermittence ne soit stigmatisée comme le responsable des déficits des régimes d'assurance-chômage. Il est important que l'on cesse de pointer du doigt des personnes qui font partie intégrante du modèle culturel français.

S'agissant des projets de loi, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) explique qu'à son arrivée, elle a trouvé sur son bureau un projet de loi rassemblant deux projets de loi antérieurs, l'un sur les patrimoines et l'architecture, l'autre sur la création. Elle n'a reçu que très récemment le texte consolidé de ce projet de loi. Elle souhaite donc d'abord en prendre connaissance avant de déterminer la façon dont il sera porté. Elle essaiera d'utiliser un créneau parlementaire disponible au début de l'année prochaine pour faire passer le projet de loi. Cela étant, elle estime que la voie législative n'est pas forcément celle qui devra être privilégiée à l'avenir pour mettre en œuvre rapidement des réformes. D'autres moyens d'action peuvent être tout aussi efficaces qu'une loi.

Concernant l'audiovisuel public, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) indique qu'elle a bien entendu la requête budgétaire exprimée par un représentant du personnel. Elle est consciente du rôle essentiel de l'audiovisuel public, à la fois dans la qualité des productions de contenus et plus généralement dans la garantie de la diversité de la création et de la production françaises. Elle estime qu'il faut, là aussi, donner une vision très claire de ce que doivent être les missions et éventuellement le périmètre de l'audiovisuel public. Il lui semblerait totalement anormal que dans la perspective du renouvellement du Président de France Télévisions, l'Etat n'ait pas son mot à dire dans ce que doit être la politique audiovisuelle publique. Cela ne signifie pas qu'il faille ne pas respecter l'indépendance du CSA dans la procédure de nomination du Président. Pour autant, il semble légitime que les candidats s'inscrivent dans un certain nombre de priorités édictées par l'Etat. Par exemple, on peut estimer que l'audiovisuel public doit être davantage mobilisé pour faire en sorte de produire davantage de formats qui s'exportent ou pour stimuler la création en matière de fiction. On peut aussi envisager que les tutelles donnent mandat à l'audiovisuel public afin qu'il prenne davantage de risques dans les formes d'écriture ou les formats produits. Ce sont des sujets sur lesquels une réflexion est en cours. En tout état de cause, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) n'imagine pas que le ministre en charge de la culture et de la communication ne donne pas sa vision de l'audiovisuel public à celui qui prendra la tête de France Télévisions en 2015.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) tient à souligner que les moyens de l'audiovisuel public sont stabilisés sur les trois prochaines années. Cet effort est important. Il est pris en charge et financé par l'ensemble des Français, notamment au travers de la redevance. Au-delà, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) estime qu'il est important de réfléchir à la pérennité du financement de l'audiovisuel public. Cette réflexion doit porter sur les moyens, notamment l'obtention de nouvelles recettes, mais aussi sur les dépenses et leur affectation.

Concernant l'organisation du ministère, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) déclare qu'elle ne minimise en aucune façon l'impact qu'a pu avoir la RGPP. Cette dernière a porté atteinte à l'existence même du service public et à l'engagement des personnes qui ont fait le choix du service public. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) estime que l'organisation « métiers » du ministère en fait sa force. Pour autant, cette organisation ne doit pas empêcher le ministère de travailler en réseau, par exemple sur des sujets éminemment transverses comme le handicap, les relations entre la culture et le monde du travail, la parité, le numérique, etc.

M. Frédéric MAGUET (SNAC-FSU) affirme qu'un des principaux problèmes du ministère est la précarité des personnels de catégorie C et des non-titulaires. Un effort considérable reste

à accomplir pour l'ensemble des catégories C, et non uniquement dans la filière administrative, car ces personnels travaillent aujourd'hui avec des salaires indécents. Concernant les non-titulaires, Mme la ministre a indiqué que certains agents avaient choisi de ne pas demander leur titularisation. Il convient de nuancer ce constat. Quand l'administration propose à un agent ayant vingt ans d'expérience d'être intégré dans la Fonction publique de l'Etat dans les conditions prévues par la loi Sauvadet, ce qui signifie une perte de salaire de 400 euros par mois et une pension de retraite très réduite, il est normal que cet agent hésite. Il faut en effet rappeler que la loi Sauvadet a été conçue par le gouvernement Sarkozy à budget constant. On ne peut donc pas s'attendre à ce que des agents ayant une certaine ancienneté se retrouvent dans cette mesure. De plus, dans un ministère qui compte 60 % de non-titulaires, il serait pertinent de réfléchir à de vraies mesures de titularisation qui ne soient pas à budget constant.

La précarité est présente dans l'ensemble du ministère, mais elle est particulièrement prégnante dans les établissements publics. Certains d'entre eux font preuve d'une imagination débordante pour fabriquer des emplois sur des bases baroques et parfois illégales. Ils trouvent même des moyens pour inventer de nouvelles dérogations, contourner la loi et montrent ainsi qu'ils se fichent des orientations du ministère et de la tutelle. A titre d'exemple, le MuCEM a procédé récemment au recrutement d'une trentaine d'agents scientifiques de haut niveau par le biais de contrats d'aide à l'emploi (CAE). Il encourage même les candidats à cacher à Pôle Emploi leur niveau Bac+5 et à déclarer une domiciliation dans un quartier difficile. De faux dossiers sont ainsi montés avec l'aval d'un établissement public. M. Frédéric MAGUET (SNAC-FSU) se demande comment ces nouveaux agents pourront être protégés et conservés au sein du ministère alors qu'ils ont été recrutés sur des bases complètement illégales. Mme la ministre a parlé d'un retour à la règle et d'un arrêt des dérogations, mais force est de constater que des pratiques très contestables voire illégales se perpétuent sur le terrain. M. Frédéric MAGUET (SNAC-FSU) demande que le ministère mette enfin en place des plans de titularisation massifs pour mettre fin à cette situation. Il attire également l'attention sur la situation de non-titulaires, en particulier au CNC et à l'INRAP, qui ne peuvent pas bénéficier de la loi Sauvadet parce qu'ils ont un statut dérogatoire sur fondement législatif.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) observe que la déclaration intersyndicale dont il a été donné lecture ce jour aurait pu, à quelques mots près, être la même que celle prononcée en Comité Technique Ministérielle 10 juillet 2012 à l'occasion de l'arrivée de Mme FILIPPETTI à la tête du ministère. En effet, toutes les grandes questions qui se posaient alors restent d'actualité. Cela ne veut pas dire que rien n'a été fait au sein du ministère pendant deux ans. Mais force est de constater que les grandes lignes de cette déclaration semblent encore pertinentes aujourd'hui.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) souhaite également alerter quant à la situation politique, économique et sociale de la France. Cette situation est extrêmement grave et très alarmante face à la montée de l'extrême droite représentée par le Front National. Dans ce contexte difficile, il est important de rappeler que la culture a un rôle primordial à jouer.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) précise que la déclaration intersyndicale de juillet 2012 comportait deux grands thèmes. Le premier était la question sociale. Les représentants du personnel avaient ainsi demandé l'organisation d'un agenda social. Là aussi, il reste encore beaucoup à faire pour mettre fin à l'injustice, l'iniquité et au déclassement des agents du ministère. Il y a désormais urgence à répondre à ces attentes sociales extrêmement fortes. Le deuxième thème était celui des politiques de contenu. Que faire au sein du ministère pour le sortir de l'enlisement ou de la crise dans laquelle il se trouve, après dix ans d'ultralibéra-

lisme ? Les organisations syndicales plaident à l'époque pour l'ouverture de débats et de discussions, aussi constructives que possible, sur le sens et les contenus. D'ailleurs, ce thème n'est pas complètement éloigné de la question sociale et du travail des agents. Ces derniers sont en effet très attachés à donner du sens à leur travail et à leurs missions. Ils sont aussi très attachés à ce que ceux qui ont la responsabilité politique de ce ministère leur permettent de retrouver ce sens et donne une orientation en termes de politique culturelle. M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) reformule aujourd'hui cette proposition de débat et de discussion sur le sens et les contenus. Il suggère également de s'interroger sur les conditions de cette discussion. Bien sûr, le débat peut se tenir au sein des instances représentatives du personnel. Mais il faut aussi trouver, si nécessaire, des solutions innovantes pour ouvrir le débat et faire en sorte que la discussion aille le plus loin possible avant que les décisions ne soient prises. Le dialogue social ne doit pas être formel et ne peut se réduire à un débat « informatif » qui se tiendrait une fois les décisions prises.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) relève que Mme la ministre a évoqué le drame qu'a représenté la RGPP au sein du ministère de la Culture et de la Communication comme dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agissait d'une offensive politique parfaitement assumée de fragilisation de l'administration et de démoralisation des agents. Un rapport de l'inspection générale du ministère de la Culture et de la Communication consiste précisément en une analyse de la RGPP et de ses conséquences. Les conclusions de ce rapport mettent en exergue un constat commun à celui effectué par les représentants du personnel : tous les agents du ministère de la Culture et de la Communication ont subi un fort traumatisme du fait de la RGPP. Cette dernière a été mise en œuvre dans la douleur et face à une combativité des agents et de leurs représentants. Elle laisse à penser aujourd'hui que M. SARKOZY a voulu « abattre » le ministère de la Culture et de la Communication et, si celui-ci ne s'est pas complètement effondré, c'est aussi grâce à la mobilisation de ses personnels et de l'ensemble des acteurs culturels. C'est une des raisons pour lesquelles les représentants du personnel ont beaucoup attendu l'alternance. Aujourd'hui, malgré les propos tenus par Mme la ministre – auxquels les organisations adhèrent –, pas une virgule n'a été modifiée à l'organisation mise en place par le gouvernement SARKOZY, alors même que le rapport de l'inspection générale sur le sujet était extrêmement critique. Il semble désormais interdit de rediscuter ou de réexaminer certains points extrêmement critiques dont a hérité le ministère par le biais de la RGPP. En d'autres termes, on s'attache à reconnaître que la RGPP a été un drame, mais on se garde bien de revenir dessus. M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) indique que les représentants du personnel sont prêts à soumettre à Mme la ministre quelques propositions qui pourraient redonner du sens au ministère et à son action, mais aussi au travail de l'ensemble des agents, et surtout une lisibilité vis-à-vis de l'extérieur. Il signale d'ailleurs que l'administration centrale, à qui Mme la ministre souhaite confier un certain nombre de missions importantes pour l'avenir, a été complètement « essorée » par la RGPP. Ce n'est pas un hasard quand l'on souhaite détruire une tour, on fragilise les points stratégiques en attendant que l'ensemble de l'édifice ne s'écroule. Il faut donc aujourd'hui reconstruire. Les organisations syndicales sont prêtes à mener ce chantier. Mme FILIPETTI s'y était engagée, mais elle n'a cessé de « rétropédaler » et s'est attachée à ne surtout rien changer.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) note que Mme la ministre n'a pas évoqué dans son discours la question de l'architecture. Il convient que les questions de l'architecture de la ville relèvent par définition du champ interministériel. En revanche, la formation des architectes de demain relève spécifiquement du ministère de la Culture et de la Communication. Il s'avère d'ailleurs que ce sujet était une des grandes priorités de Mme FILIPETTI. M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) demande aujourd'hui confirmation que l'architecture continuera à re-

lever du ministère de la Culture et de la Communication. Il s'enquiert également de l'ambition que porte Mme PELLERIN pour ce domaine, ainsi que pour les écoles d'architecture qui sont confrontées à d'énormes difficultés. Celles-ci demeurent en effet l'un des grands parents pauvres de l'enseignement supérieur. A l'heure de la transition énergétique et d'une révolution dans l'art de construire et de concevoir les bâtiments, il est indispensable que l'Etat français se dote d'un appareil de formation de ses futurs architectes qui soit robuste, solide et ambitieux, à l'image de ce que font les autres pays européens. Si tel n'est pas le cas, la profession d'architecte sera demain extrêmement pénalisée et l'inventivité française sera remise en cause.

M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) tient à souligner que le sujet de l'assurance chômage ne concerne pas uniquement les intermittents du spectacle, mais bien l'ensemble des précaires. Ainsi, la convention d'assurance chômage agréée par le Gouvernement se traduit par des économies sur le dos de tous les chômeurs et affecte tous les précaires, en particulier ceux qui relèvent du droit privé.

M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) rappelle que les organisations syndicales sont attachées à défendre le budget du ministère de la Culture et de la Communication dans son ensemble, y compris l'audiovisuel public ou le cinéma. Sur ce dernier point, on ne peut que s'interroger sur la ponction exceptionnelle – qui devient de moins en moins exceptionnelle – opérée sur le CNC et différents opérateurs.

M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) relève que Mme la ministre a évoqué l'idée d'une concertation sur quelques thèmes et dans quelques régions. Il attend avec impatience de savoir quelles seront les régions concernées et les thèmes retenus. Il rappelle qu'il a fallu mener une rude bataille pour conserver la compétence partagée. Les inquiétudes sur ce sujet ne sont pas totalement dissipées, notamment suite au rapport de M. MALVY qui émet quelques restrictions. M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) estime qu'il faudra résister aux velléités de certains dirigeants de région, y compris de la majorité, qui ont le désir d'absorber les compétences de l'Etat. Au-delà des missions et de l'existence même des DRAC, c'est l'irrigation territoriale qui est menacée. Les organisations syndicales auront besoin de garanties non seulement quant au maintien mais aussi au développement de ce réseau.

S'agissant de la précarité, Mme la ministre a cité l'exemple de l'éducation artistique et culturelle. M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) signale que la réforme des rythmes scolaires représente également une « usine à précarité » pour un certain nombre d'artistes. A titre d'exemple, il a été demandé dans certaines communes à des artistes d'être disponibles sur l'ensemble du mois, et ce pour un salaire de 600 euros par mois.

La question de l'emploi est considérable. Evidemment, les questions de budget donnent toujours l'impression que le ministère « quémande ». M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) se doute bien que Mme la ministre s'efforcera de défendre auprès de Bercy les moyens accordés au ministère. Cela étant, il faut savoir que la colère est grande dans les métiers du spectacle vivant et enregistré. Elle est liée à un phénomène d'éparpillement et de précarité de plus en plus grande pour chacun des individus. C'est pourquoi il est indispensable de mener une politique de l'emploi stable autrement plus ambitieuse qu'aujourd'hui et qui soit en rupture avec la politique de saupoudrage et d'éparpillement conduite jusqu'alors.

M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) relève que le sujet de la presse n'a pas été évoqué, sans doute parce qu'il peut être abordé dans d'autres lieux que le Comité Technique Ministériel. Il

n'en demeure pas moins que la presse est un sujet extrêmement important. En effet, un vrai travail reste à réaliser, y compris en termes de sens, face au développement de la précarité dans ce secteur et aux impacts des évolutions technologiques. A cet égard, les syndicats de journalistes réclament, de façon unitaire, une loi sur la protection des sources qui a été mise à mal.

M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) explique que les organisations syndicales sont forcément enclines à vouloir faire confiance à une nouvelle ministre. Cependant, lorsqu'on relit la déclaration de François HOLLANDE, alors candidat à l'élection présidentielle, le 19 janvier 2012 lors de la Biennale internationale du Spectacle à Nantes, on peut légitimement se demander pourquoi aucun point de cette déclaration n'a été appliqué. M. Denis GRAVOUIL (CGT-Culture) attend que le Gouvernement mette en œuvre les points de ce discours. Deux ans ont d'ores et déjà été perdus. Le Premier ministre s'est exprimé le 15 septembre dernier au Grand Palais. Il faut engager résolument une autre politique.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) revient sur la mise en œuvre de la loi Sauvadet. Il rappelle que 7 800 agents non titulaires ont été identifiés au moment du recensement, hors établissements publics administratifs dérogatoires qui représentent au moins 5 000 agents. Sur les 7 800 agents non titulaires, 3 500 étaient éligibles. Malheureusement, à peine un quart de ces agents se présenteront au concours. Il est important de déterminer les raisons de cette situation. Cette dernière est liée en particulier aux conditions d'intégration de ces agents dans les grilles de rémunération et à la nature même des grilles de rémunération des fonctionnaires. En l'occurrence, les grilles de rémunération des titulaires de catégories C sont catastrophiques en particulier sur le premier grade dans lequel les agents sont intégrés. Sur plus de quinze ans de carrière, les évolutions indiciaires sont pratiquement inexistantes et les régimes indemnitaires au ministère de la Culture et de la Communication ne sont absolument pas attractifs. Ces conditions font que des agents sont contraints de renoncer à présenter les concours. Ils ne peuvent pas se permettre une perte de 100 euros par mois car leurs rémunérations en catégorie C sont faibles.

Autre sujet d'inquiétude, autant le nombre d'agents contractuels recalés en catégorie C a été très limité, autant la part d'agents non admis en catégorie B atteint plus de 10 %. On ne peut que déplorer la sévérité des jurys à l'égard de la titularisation d'agents pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle longue et éprouvée. De la même façon, on peut s'interroger sur les prochains concours de catégorie A qui s'ouvriront en 2015. On peut craindre que le ministère de la Culture et de la Communication fasse en sorte qu'un nombre encore plus important d'agents contractuels de catégorie A ne soit titularisé.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) craint que sur les 7 500 agents identifiés, 6 000 n'accèdent pas à la titularisation. Il demande qu'une discussion soit engagée rapidement sur ce sujet. Il attend un engagement du ministère de la Culture et de la Communication à faciliter l'accès à la titularisation de ces agents. Il rappelle que les « laissés-pour-compte » du processus Sauvadet sont aussi la conséquence d'une hyper-précarité (temps incomplet, occasionnels, etc.) que le ministère a démultiplié au fil du temps.

Enfin, M. Vincent KRIER (CGT-Culture) considère qu'il faut obtenir, auprès de la ministre de la Fonction publique, la possibilité de prolonger le processus Sauvadet. Il sait que Mme PELLERIN a fait une démarche dans ce sens. De même, les organisations syndicales interpellent régulièrement la ministre de la Fonction publique sur cette question, et celle-ci ne semble d'ailleurs pas réticente à une prolongation.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande confirmation que le budget du ministère de la Culture et de la Communication est sanctuarisé pour les trois prochaines années.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) assure que le budget est bien sanctuarisé pour les trois prochaines années. Elle ajoute que son ambition sur ce point est même supérieure à une simple sanctuarisation.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) revient sur la réforme territoriale et de l'Etat. Elle note en préambule que Mme la ministre a employé des mots déjà largement entendus dans le passé. « Performance », « simplification », « clarification », « inflexion », « renouveau », « modernité » sont des mots terribles qui n'ont jamais fait avancer le ministère de la Culture et de la Communication. On ne peut pas à la fois saluer le très grand professionnalisme des personnels du ministère de la Culture et vouloir « les passer à la grande lessiveuse de la réforme structurelle ». Il suffit de cliquer sur le lien de M. MANDON sur Sémaphore pour constater toute la vulgarité politique qui entoure ces mots. Ces derniers ne sont d'ailleurs que des resucées du programme du MEDEF.

Par ailleurs, les organisations syndicales avaient essayé d'expliquer à Mme FILIPPETTI que les missions des DRAC ne se limitaient pas à un simple contrôle. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) s'étonne qu'aujourd'hui, Mme PELLERIN réduise le rôle des DRAC à de la synthèse et du recours. Ce discours est loin d'être rassurant.

Avant de vouloir tout réorganiser, il serait pertinent de déterminer ce qui ne fonctionne pas. A cet égard, pour les organisations syndicales, le ministère a d'abord souffert d'un manque de crédits et de personnels. Par ailleurs, le guichet unique n'est pas tant le problème que la manière dont l'instruction est réalisée. En effet, le travail sera identique, qu'un guichet unique soit mis en place ou non.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) signale que la Cour des Comptes a indiqué dans un rapport datant de 2013 que les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication fonctionnaient plutôt bien. Il serait appréciable que ce point positif soit aussi pris en compte.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) s'interroge sur les ambitions de Mme la ministre en matière de contenus. Mieux répondre aux besoins de la population n'est qu'un principe général, même s'il est bien sûr partagé par les représentants du personnel. En outre, il est aisé d'affirmer que le ministère travaillera sur les pratiques d'aujourd'hui, sachant que cela a toujours été le cas. Au cours de son histoire, il a précisément su s'accaparer et adapter les pratiques d'aujourd'hui. Mme la ministre a également évoqué l'action au profit de la jeunesse. Cette ambition est naturellement importante, mais il ne s'agit pas non plus de restreindre les populations visées faute de crédits : la jeunesse n'est qu'une composante de la population française et il n'y a pas de raison que les autres catégories (personnes âgées, ouvriers, etc.) ne bénéficient pas de la redistribution de l'impôt. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) attend donc que Mme la ministre présente très concrètement sa politique en matière de contenus, notamment sur les questions de la protection patrimoniale, des monuments historiques, de l'urbanisme, de l'archéologie, ou encore des archives. Concernant précisément les archives, il serait intéressant de connaître, dans le cadre de la décentralisation et de la réforme de l'Etat, le devenir des archives départementales et des collections des musées dans les régions.

S'agissant de l'enseignement supérieur culturel, Mme la ministre a annoncé un travail en commun avec les établissements publics. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) s'interroge sur le rôle précis attribué à ces établissements dans l'enseignement supérieur culturel en région.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite savoir également quelle politique sera portée dans les territoires. Elle signale à cet égard que la CGT-Culture et la FSU avaient souhaité inscrire à l'ordre du jour un point sur les contrats de plan Etat/Régions pour les années 2015-2020. Elle souhaite savoir pourquoi ce point n'a pas été retenu. Elle se demande aussi si le contrat de plan Etat-Région comportera, comme le précédent, un Plan Musées.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souligne que l'absence de crédits est la principale problématique du ministère de la Culture et de la Communication. Elle note que le Premier ministre a d'ailleurs repris très récemment 80 millions d'euros au budget 2014 du ministère. Par ailleurs, on peut se demander pourquoi il envisage d'attribuer peut-être 50 emplois au musée du Louvre, dans la perspective d'une ouverture 7 jours sur 7, alors même que 60 emplois seront détruits sur les années 2014-2015.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) constate que tout a été entendu s'agissant de la réforme territoriale et de l'Etat. Lors du Comité Technique Ministériel du 11 mars dernier, Mme FILIPPETTI s'est agacée de la manière dont les représentants du personnel pouvaient parler des délégations de service public. Elle a assuré qu'il n'était pas prévu de délégations de service public. Le 27 juin, le discours avait évolué. Aujourd'hui, on peut s'interroger sur les discussions engagées, notamment avec la Bretagne. *Quid* des délégations de service public pour le champ demandé par le Conseil régional de Bretagne ? Est-il envisagé de déléguer également les crédits et les personnels ? Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) déplore qu'à ce jour, aucune réponse n'ait été apportée à ces questions.

Mme la ministre a également évoqué la mise en place d'une consultation et de groupes de travail spécifiques avec la Bretagne, une métropole, l'Outre-mer, ainsi qu'avec la Franche-Comté et la Bourgogne. De cette consultation devrait ressortir un référencement de revues de missions dont les autres régions n'auront plus qu'à s'inspirer. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite que cette démarche soit expliquée plus concrètement. Elle rappelle que la force des DRAC est d'avoir su s'adapter à toutes les formes de culture que pouvaient développer les collectivités territoriales, quel que soit leur niveau, mais aussi d'avoir pu intervenir là où les collectivités n'agissaient plus en matière culturelle.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) annonce que la CGT-Culture sera intraitable : elle fera obstacle à tout déménagement des agents des DRAC.

Mme la ministre a fait part de sa volonté de travailler sur les inégalités de traitement des agents des DRAC dans le domaine indemnitaire notamment au sein du ministère.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) constate que s'agissant des personnels de catégorie C de la filière administrative, Mme la ministre reprend les priorités affichées par son prédécesseur. Pour autant, Mme FILIPPETTI s'était montrée plus claire sur le sujet. En effet, au regard des annonces faites par Mme PELLERIN, il semble qu'environ 4 000 agents de catégorie C soient mis de côté, notamment ceux de la filière technique (agents techniques, agents de la filière ASM). Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite savoir ce que

compte faire Mme la ministre pour ces agents en termes de lutte contre la précarité. Elle s'interroge également sur les intentions de la Ministre concernant les agents de la catégorie B et de la catégorie A en matière de parcours professionnel. Aujourd'hui, ce dernier est très compliqué et surtout, il n'est pas construit. Pour mettre en œuvre de véritables parcours professionnels, il faut mettre en place une politique ministérielle des ressources humaines.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) indique que son organisation a rédigé récemment deux courriers. Le premier déplorait la dénonciation en date du 4 août, par le Directeur de l'association « Les Arts Décoratifs » de l'accord signé par la CGT lors de la Négociation Annuelle Obligatoire de 2013 (salariés régis par le droit privé). Cet accord prévoyait notamment, la transformation forfaitaire d'une prime au mérite pour les agents de catégorie C à raison de 110 € par an pour tous et pour les catégories B et C travaillant les jours fériés une revalorisation indemnitaire de quelques euros. Par ailleurs, le Syndicat National des Monuments Historiques avait signé un accord de résorption de la précarité, après un conflit intervenu au printemps 2014. Il faut savoir que le Centre des Monuments Nationaux, présidé par M. BELAVAL, est un des établissements « champions de la précarité » au sein du ministère de la Culture et de la Communication, voire au sein de la fonction publique. Ainsi, en 2013, pour 192 ETP, 780 agents avaient été embauchés sous CDD. Malheureusement, le Président du CMN, M. BELAVAL a choisi de ne pas appliquer pleinement le protocole d'accord signé en mai 2014 entre lui et la CGT permettant la requalification des CDD occasionnels et à temps incomplet en CDI. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite savoir ce que pense Mme la ministre de cette attitude.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) affirme qu'elle n'a été absolument pas convaincue par les propos de Mme la ministre sur la tutelle. Il ne suffit pas de réunir les présidents des établissements pour faire en sorte qu'une véritable tutelle s'exerce au sein du ministère. Un long chemin reste encore à parcourir dans ce domaine, comme le montre par exemple le fait que récemment une lettre de mission adressée au président de l'INRAP a été signée par un directeur général et non par la Ministre.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) précise qu'il ne s'agit pas d'une lettre de mission mais d'objectifs.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) précise que les représentants du personnel ne rendent pas compte à Mme la ministre de la situation difficile dans laquelle se trouve le ministère de la Culture et de la Communication. Il a bien pris acte des engagements de Mme PELLERIN et espère qu'ils seront tenus.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) tient à souligner que pour les organisations syndicales, le dialogue social n'est pas un vain mot. Or, depuis des années, une confusion est faite entre le dialogue social et le nombre de réunions tenues. On a multiplié les réunions sur des sujets divers, mais l'important est avant tout que les représentants du personnel soient entendus. Pour l'instant, ce n'est pas forcément le cas et la situation de ce point de vue s'est même aggravée au cours des dernières années. Quasiment aucune des propositions concrètes formulées par les représentants du personnel n'ont pu aboutir. A titre d'exemple, la loi MAPAM a été votée mais aucune information n'a été donnée sur la future loi portant sur la « reconstruction » des régions. Les agents, en particulier ceux des DRAC, attendent des réponses précises sur ce sujet. Quel sera le contenu de la revue des missions ? Quelles conséquences en seront tirées ? Quels effets aura le regroupement des régions sur les DRAC ?

Mme la ministre a affirmé qu'il n'était pas question de « déplacer les agents comme des pions », mais aucune garantie n'est apportée en la matière. La réforme sera mise en œuvre à brève échéance, en l'occurrence en 2016, et les représentants du personnel ne souhaitent pas qu'elles soient imposées du jour au lendemain comme ce fut le cas de la RGPP. SUD-CULTURE s'opposera au déménagement des agents des DRAC sauf choix volontaire.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) déclare que les agents sont aujourd'hui passablement déçus, quand bien même il ne fallait pas s'attendre à grand chose de la politique menée au cours des dernières années. Il tient en outre à souligner que la loi de modernisation de l'action publique (MAP) s'inscrit en droite ligne de la RGPP. Mme la Ministre a évoqué un retour à la règle selon laquelle les besoins permanents doivent être occupés par des fonctionnaires. Or, l'ensemble des orientations politiques de l'intervention de Mme PELLERIN est en contradiction avec cette affirmation première. Après les coupes subies par le ministère au cours des dernières années, la seule proposition est une sanctuarisation du budget.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) constate que la politique du gouvernement, et donc celle du ministre de la culture, est désapprouvée à un point jamais atteint par les Français, comme le montrent les sondages. La France vit une crise de régime particulièrement grave. En deux ans, le nombre de chômeurs a crû de 500 000 personnes, la pauvreté a explosé. Au ministère de la Culture et de la Communication, les agents ont vu leurs rémunérations baisser, du fait non seulement du gel de la valeur du point mais aussi de l'augmentation des cotisations sociales. Telle est la réalité que nul ne peut nier.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) rappelle que la CGT s'est battue de façon acharnée pour mettre en échec la politique identitaire de M. SARKOZY, notamment face au projet de création de sa Maison de l'Histoire de France. Les Archives Nationales attendent depuis très longtemps les moyens de pouvoir fonctionner. Depuis trois mois et demi, ce service à compétence nationale n'a pas de directeur à sa tête. En plein chaos politique, Mme PELLERIN a été nommée en qualité de ministre de la culture. Compte tenu de la situation, elle ne pourra bénéficier d'aucun état de grâce. Elle est attendue et doit fournir rapidement des réponses à la crise et aux crises qui secouent en permanence le ministère de la Culture et de la Communication.

Mme la ministre a indiqué qu'elle était ouverte au dialogue et qu'elle espérait un dialogue aussi fructueux que respectueux des différents partenaires. Toutes les organisations syndicales sont prêtes à s'engager dans le dialogue social. Mais il faudra agir très vite. Cela étant, personne ne pense que Mme PELLERIN sortira d'un chapeau les centaines de millions d'euros nécessaires pour que le ministère fonctionne dans de bonnes conditions et assure ses missions, et pour que ses agents puissent travailler correctement.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) espère naturellement que les pronostics de mauvaise augure qu'il vient de faire ne se concrétiseront pas. Mais il ne se fait guère d'illusion. De même, il ne pense pas que le gouvernement pourra perdurer tant l'exaspération est à son comble au sein de la population. Une telle cote de popularité des politiques menées depuis plus de deux ans ne sera pas tenable très longtemps. Il faudra que le gouvernement exprime très vite, par des actes et des faits, le changement de politique auquel aspirent les Français.

M. Jean-Hugues PIETTRE (CGT-Culture) revient sur la question des contenus. Il tient à souligner qu'une des missions fondatrices du ministère est l'accès à la culture et que se pose

actuellement une problématique de démocratie culturelle. Le ministère de la Culture et de la Communication est au cœur de problématiques culturelles qui s'étendent aux périmètres dont ont la charge les autres ministères, que ce soient la santé, la justice, l'éducation nationale, la jeunesse, etc. Pour promouvoir une réelle cohésion sociale au sein de la France, il appartient au ministère de la Culture et de la Communication de porter ces problématiques. Malheureusement, les moyens des services du ministère dédiés à ces questions se sont réduits au fil du temps. En outre, le ministère a perdu de nombreuses missions, par exemple en matière de solidarité ou de santé. De nombreux fonctionnaires n'ont pas été remplacés. Alors que le ministère avait réussi à mettre en place des conventions avec des structures associatives, tout ce travail tend aujourd'hui à déperir. De même, des liens s'étaient noués avec les DRAC et l'administration, mais ils se sont distendus faute de moyens. L'ensemble du réseau qui avait été mis en place avec les opérateurs s'est progressivement désagrégé.

M. Jean-Hugues PIETTRE (CGT-Culture) évoque la mise en place du groupe Culture et monde du travail il y a maintenant trois ans. Celui-ci a d'abord travaillé sur le domaine du cinéma, puis sur les liens avec les grandes associations d'entreprises. Aujourd'hui, le poste de chargé de mission Culture et monde du travail a disparu. Le groupe de travail a suspendu ses travaux. Il avait lancé une étude sur la culture et les agents du ministère, qui avait mis en évidence les liens particuliers qui peuvent unir les personnels du ministère de la Culture et de la Communication. Or, cette étude n'a malheureusement débouché sur aucune action concrète.

M. Jean-Hugues PIETTRE (CGT-Culture) aborde enfin les difficultés rencontrées par les différentes directions de l'administration centrale. Il souligne que la DGCA est aujourd'hui en état de souffrance, avec un projet de service qui peine à aboutir et difficile à appréhender pour un grand nombre d'agents. Il s'interroge également sur le projet de création d'une Direction de l'enseignement supérieur, sachant que l'IGAC rendra ses conclusions sur ce sujet au mois de décembre et que le projet de service de la DGCA prévoit d'ores et déjà une sous-direction de l'enseignement supérieur. M. Jean-Hugues PIETTRE (CGT-Culture) note enfin qu'il est envisagé de regrouper au sein du Secrétariat général différentes structures telles que la Communication, les départements des Publics et les Ressources Humaines. Il se demande comment sera opéré un tel regroupement.

M. Jean-Hugues PIETTRE (CGT-Culture) remet un tract de la section CGT-Culture de l'Administration Centrale à Mme la ministre.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) précise qu'elle ne rend pas Mme la ministre comptable du passé. En revanche, les représentants du personnel seront attentifs aux actions qu'elle mettra en œuvre, avec les contraintes qu'elle a elle-même énoncées. Chacun est conscient que l'équation est très difficile à résoudre puisqu'il s'agit de faire preuve d'ambition pour la culture malgré un budget contraint.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) rappelle que malheureusement, la passion ne fait pas tout. A un moment, il faut savoir récompenser le travail des agents, les payer davantage et faire en sorte que le ministère retrouve une certaine attractivité.

La CFDT est naturellement ouverte au dialogue social. La déclaration du syndicat était de fait pessimiste car au vu de la politique menée depuis deux ans, les représentants du personnel ne peuvent être que déçus. Aujourd'hui, le dialogue se réduit à une multiplication de réunions,

sans pour autant que les dossiers avancent. Les agents sont dans une attente qui n'a pas été satisfaite au cours des deux dernières années.

Le ministère de la Culture et de la Communication a subi la RGPP, comme tous les ministères. Il en garde encore aujourd'hui des traces, notamment en termes de désorganisation des services et de perte de la connaissance du ministère et de son fonctionnement. C'est aussi une réalité à laquelle devra faire face à Mme la ministre.

Le propos des représentants du personnel n'est pas de se déclarer vaincus et de renoncer à travailler avec Mme PELLERIN. Bien au contraire, ils sont ouverts au dialogue. Cependant, ils sont quelques peu réticents à croire sur parole les annonces faites aujourd'hui.

Par ailleurs, Mme la ministre a offert de rencontrer rapidement la Fédération du Spectacle CGT. La fédération CFDT espère rencontrer tout aussi rapidement Mme la ministre pour faire le point sur les perspectives de la concertation sociale ouverte cet été, l'intermittence, l'évolution de l'emploi dans le cinéma et le spectacle enregistré, ainsi que sur les différents dossiers qui tiennent à cœur les représentants du personnel. La CFDT a toujours été attachée au dialogue social et souhaiterait parfois que le Gouvernement tienne les engagements pris à l'égard de cette organisation syndicale.

M. Christophe UNGER (CGT-Culture) se déclare scandalisé par les propos de Mme la ministre selon lesquels le ministère de la Culture et de la Communication n'aurait pas subi de dégradation en matière d'emploi depuis la fin de la RGPP. Non il y a bien une accélération des destructions d'emploi depuis deux ans, la BnF en est un exemple !

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) affirme qu'elle n'a jamais tenu de tels propos.

M. Christophe UNGER (CGT-Culture) affirme que s'agissant du T3 et des grands établissements publics, on a pu observer une accélération des suppressions de postes. Le Ministère de la culture est dans un état encore plus dégradé qu'il y a deux ans, à l'arrivée de Mme FILIPPETTI.

M. Christophe UNGER (CGT-Culture) rappelle que les membres du Comité Technique Ministériel avaient interrogé en son temps Mme FILIPPETTI sur l'utilisation des partenariats public-privé en matière de numérisation du patrimoine. Elle avait alors affirmé sa farouche hostilité à de tels montages, considérant que l'argent public n'avait pas vocation à financer le secteur privé pour la commercialisation du patrimoine numérisé. Malheureusement, on a vu ce qui en a résulté. Par la suite, Mme FILIPPETTI s'est félicitée dans un communiqué, avec MM. GALLOIS et RACINE, de la conclusion d'accords passés avec BnF-Partenariats. M. Christophe UNGER (CGT-Culture) aimerait connaître l'avis de Mme la ministre sur cette question qui importe beaucoup aux agents de la BnF.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) reprenant l'ensemble des points soulevés se propose, s'agissant des contrats illégaux ou présumés comme tels, ainsi que des situations particulières rencontrées dans certains établissements, de prendre contact avec M. François ROMANEIX. Elle assure que ces sujets seront suivis et que, si des irrégularités sont identifiées, il y sera mis fin.

Concernant la politique des contenus, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) déclare qu'elle est favorable à un échange, y compris dans les réseaux, sur ce que doit être la politique culturelle et les grandes missions du ministère de la Culture et de la Communication. Cette réflexion ne conduira pas forcément à des mesures ou des réformes. Pour autant, il est sain que le collectif représenté par le ministère de la Culture et de la Communication puisse s'interroger sur l'évolution de ses missions.

Il se pose effectivement un sujet de méthodologie : comment organiser concrètement cette remontée de l'information ? Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) voit plusieurs avantages à engager cette concertation sur la revue des missions. En effet, le risque est que cette dernière devienne un exercice extrêmement administratif ou technique, qui ne conduise qu'à définir les missions que l'Etat n'a plus à assurer pour mieux en faire des délégations de compétences ou les transférer à d'autres. Le plus dangereux serait d'avoir une approche très administrative et très comptable des missions du ministère de la Culture et de la Communication. Il faut au contraire redonner un sens politique à la consultation de l'ensemble des agents qui va pouvoir s'ouvrir à l'occasion de la revue des missions. Une réflexion sera donc conduite sur la manière dont pourra être organisée très concrètement cette concertation. Des propositions seront soumises très prochainement aux représentants du personnel, à travers le Secrétariat général.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) déclare être extrêmement sensible à la thématique de l'architecture. Elle considère qu'il faut mieux prendre en compte le statut des architectes, la réalité de leurs conditions de travail et de leur situation professionnelle. Il faut aussi davantage valoriser « le génie français » dans ce domaine. La France compte des architectes de talent qui méritent d'être mis en avant.

Parfois, on peut avoir le sentiment que cette profession est traitée par différents ministères. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) explique que pour sa part, elle s'est attachée à reprendre les rapports récents rédigés par MM. Vincent FELTESSE et Patrick BLOCH. Elle a mis en place un groupe afin de déterminer comment pourrait être inséré le cas échéant dans le projet de loi Patrimoine des dispositions de nature à revaloriser le métier d'architecte. Ce groupe est pour l'instant informel. Il formulera des propositions et une concertation en bonne et due forme sera ensuite mise en œuvre.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) a entendu les observations des représentants du personnel sur la manière d'organiser le dialogue social. Elle comprend leur impatience et leur souhait que soit établi un véritable agenda avec des échéances précises. S'agissant plus particulièrement de la loi Sauvadet, elle assure qu'il n'est pas question que la titularisation de certains agents aboutisse à une nouvelle forme de précarisation pour ces personnels. Il faut donc examiner de près la manière dont on peut à la fois proposer des mesures immédiates (revalorisation, repyramidage) pour l'ensemble des catégories C, tout en avançant sur le moyen terme. Quoi qu'il en soit, les améliorations que les organisations syndicales appellent de leur vœu ne pourront être obtenues en un jour. Ce serait mentir que d'affirmer le contraire. Il convient donc de travailler déjà avec les enveloppes budgétaires qui ont été négociées. A cet égard, les arbitrages budgétaires seront présentés au Comité Technique Ministériel d'ici une quinzaine de jours. Mme Fleur PELLERIN propose de travailler sur la base d'un agenda social relativement précis.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) annonce qu'il n'y aura pas de nouvelle ponction exceptionnelle sur le CNC cette année. Son budget sera adapté à l'évolution de ses ressources, qui ne sont pas en progression. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) indique qu'elle a commencé à travailler avec la Directrice du CNC sur la manière dont les aides peuvent être rendues plus efficaces dans les différents secteurs de la création, tout en préservant la mission fondamentale de financement du cinéma.

S'agissant de l'emploi dans le spectacle, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) confirme qu'elle recevra l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles concernées. Elle rencontrera les partenaires sociaux et les financeurs afin d'améliorer les conditions d'emploi dans ces secteurs.

Concernant la réforme territoriale, Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) a bien entendu le souhait légitime des DRAC et de l'ensemble des agents de recevoir des informations régulières sur cette démarche. Cela étant, il est normal que les informations sur ce sujet soient encore peu précises puisque la concertation est en train de s'ouvrir. Les DRAC seront néanmoins informées très prochainement sur la situation à ce jour. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) confirme qu'une délégation de compétences a été demandée par la Bretagne pour le soutien aux industries culturelles du cinéma et du livre. S'agissant des personnels en charge de ces dossiers au sein de la DRAC, aucune décision n'a été prise ni dans un sens, ni dans l'autre. Si les agents souhaitent rejoindre la Région, ils pourront le faire mais ce ne sera pas irréversible ; s'ils ne le souhaitent pas, toutes les possibilités seront examinées. En tout cas, à ce jour, aucun arbitrage n'a été rendu sur l'affectation de ces personnels. En revanche, une annonce a bien été faite la semaine dernière aux agents de la DRAC Bretagne.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite savoir si la délégation de compétences a été acceptée.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) répond qu'à ce stade, la région Bretagne a formulé une demande. Si la délégation de compétences est accordée, elle devra l'être dans le cadre de la loi.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) fait remarquer que Mme PELLERIN tient le discours exactement inverse à celui de Mme FILIPPETTI.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) répète qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise en vue d'une délégation de personnels.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) estime que cette délégation de compétences n'est pas anodine. Il s'interroge sur l'intérêt de transférer ces missions à la région Bretagne, en particulier au regard du contexte actuel et des mouvements pas nécessairement respectueux de la démocratie qui ont secoué dernièrement cette région.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) répète qu'à ce jour, une demande a effectivement été émise par la région Bretagne. Par ailleurs, un certain nombre d'engagements avaient été pris par le Premier ministre lors de la mise en place du Plan Bretagne. Pour autant, aucune décision n'est encore actée dans la loi.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) craint que cette délégation de compétences ne crée un précédent et incite d'autres collectivités à suivre la même voie.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) affirme qu'aujourd'hui, rien n'est écrit. La revue des missions sera précisément le lieu où pourront être consolidées les missions dont on estime qu'elles doivent être menées par le ministère de la Culture et de la Communication.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) a le sentiment que le Gouvernement cède à toute demande formulée par un Président de région.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) affirme que ce n'est pas le cas.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) rétorque que la Bretagne est précisément un exemple flagrant de cette propension du Gouvernement à céder aux demandes des Régions.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) rappelle que la Bretagne a demandé une délégation de compétences mais n'a pas encore obtenu satisfaction.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) ne souhaite pas faire de procès d'intention. Cependant, il est persuadé qu'au final, de nombreuses régions réussiront à obtenir des délégations de compétences. Pour le Gouvernement actuel, la délégation de compétences aux régions est un instrument de « délestage » de l'Etat. Quand un Président de Région formulera une demande de cette nature, il est à craindre que le ministre de la culture ne s'y opposera pas.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) précise qu'elle ne demande pas aux organisations syndicales de lui signer un blanc-seing ou de lui faire une confiance aveugle. Pour autant, elle fait remarquer qu'il ne serait pas dans son intérêt de valider le schéma tel que décrit par M. MONQUAUT, à savoir celui de multiples délégations de compétences accordées aux collectivités territoriales.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) estime que d'ores et déjà, les conditions dans lesquelles la demande concernant la délégation de compétences pour le cinéma a été faite sont proprement scandaleuses. Si l'Etat accepte cette délégation de compétences, cela signifie qu'il acceptera demain toutes les autres demandes et que Mme la ministre finira par avaler toutes les couleuvres que les Présidents de région lui présenteront.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) affirme qu'il conviendra de juger au regard des délégations de compétences qui auront été effectivement accordées. Elle réaffirme que son objectif n'est pas de démanteler les DRAC.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) considère que ce discours a besoin d'être étayé par des actes.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) partage cette opinion. Elle demande simplement aux organisations syndicales de ne pas lui faire un procès d'intention. Elle rappelle qu'elle vient d'être nommée et qu'elle n'a entériné aucune décision à ce jour. Elle n'a même pas échangé avec ses collègues en charge de la réforme territoriale sur le sujet. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) déplore

ce discours qui consiste à annoncer le pire alors qu'aucune action n'a encore été lancée. Ce discours est d'autant plus contre-productif qu'il n'encourage pas la ministre à faire de son mieux pour obtenir des arbitrages favorables au ministère et ses agents. Elle précise qu'elle n'est pas aujourd'hui en train d'affirmer qu'elle réussira tout. Mais elle se battra sur chaque dossier et elle espère qu'elle obtiendra gain de cause sur un maximum de sujets

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) note que Mme PELLERIN a souvent répété qu'un ministre devait être solidaire du gouvernement dans lequel il siège. Or, il y a encore quelques mois, Mme FILIPPETTI affirmait encore sa volonté de préserver les DRAC.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) reste convaincue que le travail interministériel est indispensable. S'il n'est pas fait, il n'est pas anormal que certains ministres défendent leurs idées sans s'être concertés avec leurs collègues.

Mme Sophie AGUIRRÉ (Sud-Culture Solidaires) considère que cet exemple est une illustration du manque de vision globale politique. Aujourd'hui, force est de constater que le Gouvernement n'a pas une vision très claire sur les missions qui doivent relever de l'Etat et celles qui peuvent être confiées aux collectivités territoriales. Il n'existe apparemment aucun critère si ce n'est celui de satisfaire celui qui parle le plus fort.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) explique qu'il appartient précisément au ministère de construire cette vision politique.

Mme Sophie AGUIRRÉ (Sud-Culture Solidaires) objecte que le Parti Socialiste est tout de même censé porter une vision politique.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) demande aux représentants du personnel s'ils préfèrent qu'une vision leur soit imposée ou bien qu'elle soit discutée par le biais d'une concertation.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) fait remarquer que jusqu'à présent, aucune concertation n'a réellement été engagée.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) explique qu'elle ne s'inscrit pas dans une logique qui consisterait à imposer ses vues à tous. Elle souhaite donc mettre en place une véritable concertation.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) estime qu'en cette période de crise, il est urgent que les politiques se remettent à faire de la politique. Cela signifie, sur le sujet de la réforme territoriale, l'ouverture d'un débat citoyen sur ce que représente le fait de confier des missions ou des prérogatives culturelles à une région. S'agit-il de s'enfermer dans un régionalisme étroit qui s'ajouterait à la montée des nationalismes ? Ce sont des questions essentielles qu'il convient de traiter, tout comme celle des conséquences sociales pour les personnels.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) partage l'avis selon lequel ce débat politique est nécessaire. Par exemple, si la sauvegarde du patrimoine était confiée aux régions, qu'advierait-il des régions disposant de moins de ressources que les autres ? Seront-elles contraintes de laisser le patrimoine se dégrader alors que d'autres,

plus riches, pourront l'entretenir ? Mme Fleur PELLERIN affirme qu'elle est hostile à toute mesure qui contribuerait à créer un territoire à plusieurs vitesses. Il n'est pas question de laisser s'installer des inégalités dans les capacités à préserver le patrimoine français.

La question se pose également en matière d'accès à la culture. Aujourd'hui, dans certains territoires, des citoyens sont exclus à la fois du patrimoine économique, social et culturel. Ces personnes, souvent des jeunes, n'ont de surcroît pas de perspective d'avenir du fait d'un chômage endémique. Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) est intimement persuadée que la culture a un rôle majeur à jouer face à ces problématiques. Dès lors, il n'est pas question que le réseau des services déconcentrés du ministère abandonne certaines de ses prérogatives en matière de démocratisation, d'accès à la culture et de médiation culturelle.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) signale que nombre d'élus locaux, y compris socialistes, ont exprimé leur inquiétude concernant les politiques locales culturelles, eu égard le plan de suppression sur trois ans de 11 milliards d'euros de dotations aux collectivités. Ce plan aura des conséquences catastrophiques, notamment sur la culture, et provoquera malheureusement de nouvelles fractures sociales. Dès lors, M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) estime qu'on ne peut pas croire en la parole de Mme la ministre, sachant qu'elle est membre d'un Gouvernement dont la politique globale va à l'encontre des ambitions affichées par Mme PELLERIN.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) ne voit pas en quoi le constat fait par M. MONQUAUT permet de tracer un chemin pour l'avenir. Elle demande aux représentants du personnel quelles sont leurs propositions. Sont-ils prêts à laisser massivement les déficits pour que les enfants des Français payent la dette qui aura été accumulée sur leur tête ?

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) indique qu'il soutiendra Mme la ministre si elle va chercher l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire « dans les poches du capital ». En revanche, s'il s'agit de chercher l'argent dans les poches des salariés, les représentants du personnel s'y opposeront avec force.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) estime qu'il n'est pas nécessairement opportun d'entrer dans ce type de discussion.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) fait observer que c'est elle qui a ouvert ce débat.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) explique qu'elle a ouvert ce débat car elle souhaitait évoquer la façon dont l'administration et les représentants du personnel pourraient travailler ensemble. Si les élus considèrent d'emblée que la politique gouvernementale n'est pas compatible avec une ambition pour le ministère de la Culture et de la Communication, il n'y a plus lieu de discuter et l'on doit se contenter de gérer les affaires courantes.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) précise qu'elle est naturellement prête à engager la discussion avec les représentants du personnel. Elle reconnaît d'ailleurs que ce sont effectivement les représentants du personnel qui incarnent la permanence du ministère, et non les ministres qui en pratique ne restent que quelques années à leur poste. Elle répète qu'elle est favorable à la discussion, même si elle peut parfois être

animée. Mais elle demande aux représentants du personnel de ne pas aborder cette discussion avec des exigences impossibles à satisfaire. Elle assure qu'elle fera de son mieux pour répondre aux demandes et défendre les intérêts du ministère.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) signale que tous les prédécesseurs de Mme PELLERIN ont tenu le même discours concernant les DRAC. Ils ont tous reconnu l'intérêt essentiel à disposer d'un tel réseau qu'ils ont assimilé au « bras armé du ministère dans les territoires ». Pour sa part, M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) considère que cette expression « bras armé » n'est pas pertinente, et il préfère parler du « ministère dans les territoires de la République ». Quoi qu'il en soit, la réforme territoriale avance. Des délégations de compétences sont envisagées et pourraient se concrétiser. Or, aucune réponse n'est apportée quant aux conséquences concrètes de ces éventuelles délégations de compétences sur les personnels de la DRAC. Cette absence d'information nourrit naturellement l'angoisse de ces agents. Il est important de répondre à cette angoisse. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) fait observer que si le même phénomène se produisait dans le secteur privé, on parlerait d'une restructuration et la Direction aurait sans doute déjà présenté un plan de sauvegarde de l'emploi. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) invite Mme la ministre à apporter des réponses, à la fois sur le terrain politique et le terrain social.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) estime qu'une des réelles difficultés au sein du ministère est le fait que l'administration prend des décisions qui finissent par leur échapper.

M. Jean-François COLLIN signale à Mme PARENT que la parole ne lui a pas été donnée. Selon l'ordre des interventions établi, il appartient à Mme RAPINE de s'exprimer.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) poursuit son intervention. Elle évoque la lettre de mission confiée à M. NEGRE.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) rappelle à nouveau à Mme PARENT qu'elle n'a pas la parole.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) constate qu'une nouvelle fois, les représentants de la CGT monopolisent la parole, au détriment de l'expression des représentants de la CFDT.

Les représentants de la CFDT-Culture quittent la réunion car ils considèrent qu'il leur est impossible d'obtenir la parole et d'exprimer leurs positions.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) propose d'ouvrir une discussion sur la réforme territoriale, sur la base des échanges qu'elle aura eus préalablement avec ses collègues des ministères de l'Intérieur et de la Fonction publique. Elle maintient que le ministère de la Culture et de la Communication peut être une réelle force de proposition et peser fortement sur les décisions qui seront prises.

Mme Fleur PELLERIN (ministre de la Culture et de la Communication) quitte la séance. En son absence, la présidence du Comité Technique Ministériel est assurée par M. Jean-François COLLIN Secrétaire général du Ministère de la Culture et de la Communication.

Sophie MEREAU (CGT-Culture) note que la Ministre n'a pas répondu aux questions relatives à la dénonciation de l'accord collectif de l'association « Les Arts Décoratifs ».

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) indique que ce point sera examiné par le Conseiller Social. Il précise que M. CAMEO ne lui a pas demandé son autorisation avant de revenir sur l'accord social.

Sophie MEREAU (CGT-Culture) précise que deux exemples ont été donnés, le premier concernant les Arts Décoratifs et le second le CMN.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) explique qu'il ne peut répondre à la place de MM. CAMEO et BELAVAL. Il assure qu'en tout état de cause, ces sujets seront examinés. M. Jean-François COLLIN répète que M. CAMEO ne l'a pas sollicité avant de revenir sur l'accord social. Il considère que le fonctionnement du ministère dans ce domaine n'est pas satisfaisant. Il convient de renforcer le contrôle exercé par le Service des Ressources Humaines sur les établissements publics.

Point 2 : Impact de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République sur les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la communication (pour information)

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) explique que la vie du ministère sera impactée par trois textes de loi, dont un est déjà adopté et les deux autres sont en discussion parlementaire ou sont sur le point de l'être. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) redéfinit le découpage territorial des régions et les modalités d'élection des instances. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République définit les compétences des différents niveaux de collectivités publiques.

La loi MAPAM devrait rester inchangée dans un certain nombre de ses dispositions, notamment celles qui concernent les métropoles. De même, le dispositif d'encadrement des délégations de compétences devrait rester inchangé après la discussion des autres textes. S'agissant du découpage territorial, la principale nouveauté est le redécoupage des régions et, à ce stade, le découpage du territoire métropolitain en 13 régions au lieu de 22. Le texte prévoit – et corrige sur ce point la loi MAPAM – l'organisation territoriale de la République avec une répartition des compétences qui serait fondé sur un principe de spécialité et non sur un principe de compétence générale comme évoqué jusqu'à présent. Ce principe de spécialité est affirmé dans la loi moyennant trois exceptions – la culture, le sport et le tourisme et la santé – qui restent des domaines de compétences partagés. Ce point suscite aujourd'hui des débats, certains comme l'ARF souhaitant confier à tel ou tel niveau de collectivité une compétence obligatoire (notamment le domaine culturel pour les régions).

Les évolutions envisagées sont le renforcement de régions avec un périmètre élargi pour six d'entre elles et un périmètre géographique inchangé pour six autres. Il est prévu un renforcement des compétences de ces collectivités régionales avec l'affirmation d'un rôle exclusif en matière de développement économique, ainsi qu'une disparition progressive des départements en tant que collectivités politiques. Ces derniers ne disparaîtront pas totalement puisque, dans les territoires ruraux, les collectivités départementales continueront à exister dans un cadre qui n'est pas encore précisé à ce jour. Le régime général des départements est bien leur suppression comme collectivité politique et un transfert de leurs compétences d'un côté vers la région (par exemple, les compétences dans le domaine des collèges) et de l'autre côté vers les communautés d'agglomération.

L'organisation de l'Etat doit s'adapter à ce nouveau cadre. Si les 13 nouvelles régions métropolitaines sont constituées le 1^{er} janvier 2016, on comptera alors 13 préfets de région à cette date, et non plus 22, et dans la même logique 13 chefs de services régionaux des administrations de l'Etat. Toutefois, il reste à déterminer la façon dont on parvient à ce résultat. Des périodes d'adaptation seront sans doute nécessaires, y compris pour les collectivités territoriales. Les régions, en l'occurrence, devront organiser leur fusion dans des délais extrêmement brefs, avec toutes les difficultés que cela peut engendrer. Il sera donc indispensable de discuter à la fois du calendrier, des modalités et des transitions nécessaires pour que le projet se mette en place. A titre personnel, M. Jean-François COLLIN doute sérieusement qu'aussi bien les régions que les services de l'Etat soient complètement réorganisés au 1^{er} janvier 2016.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) note que plusieurs représentants du personnel ont exprimé ce jour les inquiétudes et parfois le refus qu'ils opposaient *a priori* à tout changement de résidence des agents des DRAC. Ce sont évidemment des questions qui devront être traitées par la concertation. Pour M. Jean-François COLLIN, la première question qui doit être abordée avec les représentants du personnel est la suivante : si l'on prend pour hypothèse que 13 régions seront constituées dans deux ans, comment réorganiser les DRAC afin de les adapter à ce nouveau contexte ? Ce serait mentir que d'affirmer que le nombre de DRAC n'évoluera pas. Leur nombre sera naturellement égal au nombre de régions. En revanche, il reste à définir quel sera le contour de ces DRAC. Plusieurs possibilités méritent d'être examinées, en prenant d'abord en compte le fait qu'une partie des régions ne seront pas modifiées dans leur périmètre géographique et que, par voie de conséquence, il ne sera peut-être pas nécessaire de modifier la structuration géographique et territoriale des DRAC correspondantes. Pour les régions qui connaîtront un changement de périmètre géographique, les situations seront très différentes. En effet, à l'issue de la réorganisation, on retrouvera d'abord de très grandes régions (par exemple, la région formée du Limousin, du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine). Dans ce cas de figure, il apparaît difficile, avec une organisation calquée sur le principe actuel – c'est-à-dire une DRAC avec des services très concentrés au niveau des chefs-lieux de région et des STAP –, d'assurer une couverture réelle du territoire. La question de l'organisation territoriale des DRAC dans ces grandes régions est une question à laquelle aucune réponse n'a été apportée à ce jour. En tout cas, M. Jean-François COLLIN est convaincu que les DRAC ne pourront pas vivre avec des services très concentrés dans le chef-lieu de région. Il faudra utiliser les implantations territoriales dont dispose le ministère aujourd'hui pour répartir intelligemment les services, en fonction de la réalité des missions. Toutes les compétences du ministère n'ont pas la même exigence de proximité. A cet égard, il est intéressant d'examiner comment les agents se déplacent au quotidien, quel est leur rayon d'action, et en tirer des conséquences en termes d'organisation des services. Ce travail est commencé mais il n'est pas achevé. M. Jean-François COLLIN propose de communiquer aux organisations syndicales un document de travail qui présente l'analyse qui est faite des missions du ministère exercées par les DRAC. M. Jean-François COLLIN précise que M. FIGUIERE a chargé M. NEGRE d'interroger les directeurs généraux des DRAC afin de recueillir leur opinion sur les conséquences de la réforme de l'organisation territoriale de la République à partir d'une enquête standardisée autour de 10 questions. La synthèse de ces travaux sera également communiquée aux organisations syndicales.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) répète que les situations seront nécessairement très différentes d'une DRAC à l'autre, tout simplement parce que le cadre régional sera différent. Les réponses ne seront pas les mêmes dans une région regroupant six départements et une région regroupant 14 départements. La réforme territoriale impose avant

tout une réflexion sur l'organisation et l'adaptation des services déconcentrés à un cadre modifié. Derrière cette problématique se posent bien entendu toutes les questions de gestion des ressources humaines, de transition et d'accompagnement des personnels dans un univers qui sera modifié. Il y a aujourd'hui 2400 agents dans les DRAC qui seront impactés par ces réformes. Pour accompagner ces réformes, des moyens devront aussi être mis en œuvre. Le chantier ne consistera pas uniquement à redessiner des organigrammes sur un papier.

Dans le même temps, le Premier ministre a indiqué qu'il engageait avec M. MANDON, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et la simplification, la nouvelle secrétaire générale à la modernisation de l'action publique, Mme Laure de la BRETECHE, et le ministre de l'Intérieur, une réflexion globale et interministérielle consistant, en premier lieu, en un examen des missions de l'Etat dans toutes ses dimensions (services centraux, services déconcentrés, établissements publics). Le calendrier de cette phase est assez court puisqu'il est demandé de présenter pour le 10 octobre une « photographie » des grandes missions exercées par chaque ministère. La phase suivante fera l'objet d'une concertation avec les représentants du personnel et l'ensemble des parties prenantes de l'action publique (bénéficiaires, partenaires, etc.). Elle consistera à déterminer quelles missions devront être conservées, renforcées ou abandonnées par l'Etat. Dans le même temps, il s'agira de déterminer, pour les missions concernées par l'Etat, celles qui doivent être exercées au niveau central ou au niveau déconcentré. Sur ce point, il convient de rappeler que l'accent est mis sur la déconcentration dans la réforme à venir de l'administration de l'Etat. Cet accent devrait se traduire par une refonte de la Charte de la déconcentration et une modification du décret de 1992. Pour le ministère de l'Intérieur, qui est très en pointe sur ce sujet, la logique voudrait que la suppression des départements s'accompagne d'un renforcement des services départementaux et du pouvoir des préfets de département sur l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat. Cette position a suscité de nombreuses discussions interministérielles. Avec d'autres, M. Jean-François COLLIN a fait remarquer que l'organisation du ministère de la Culture et de la Communication était régionale et non départementale, et pouvait difficilement s'adapter au schéma proposé. A l'évidence, il semble nécessaire de conserver dans l'administration de l'Etat un niveau régional. Ce dernier ne peut pas se réduire à une équipe de dix personnes autour du Préfet de région. Le ministère de la Culture et de la Communication n'est pas le seul à s'interroger sur la pertinence du schéma proposé. Ainsi, le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) est également largement organisé sur une base régionale, tout comme le ministère de l'Agriculture et bien d'autres. Autrement dit, on perçoit pour l'instant un certain antagonisme entre le point défendu par le ministère de l'Intérieur et la vision présentée par d'autres ministères, dont le ministère de la Culture et de la Communication.

Comment sera mené cet exercice de révision des missions du ministère de la Culture et de la Communication ? Ce qui fait consensus entre les responsables des administrations centrales du ministère et Mme la ministre, c'est l'idée que, s'agissant de la culture qui est par excellence le domaine d'action partagé entre l'Etat et les collectivités locales, un exercice de revue des missions mené en cercle fermé n'a rigoureusement aucun sens. Il ne peut avoir d'intérêt que s'il s'accompagne d'une discussion avec les partenaires des collectivités locales sur les missions exercées aujourd'hui et la façon dont le partage des tâches pourrait éventuellement évoluer à l'avenir. Cet échange avec ces partenaires est indispensable pour plusieurs raisons. D'abord parce que l'Etat se trouve confronté à un point de vue de collectivité locale exprimé avec plus de force que d'autres : celui des régions. Pour tout dire, il semble que seules les régions s'expriment aujourd'hui. Les départements, les communes et les autres collectivités restent muettes pour la plupart. Au sein même de l'ARF, les positions

ne sont pas unanimes : certains comme le Président Rousset adoptent une position très maximaliste ; d'autres souhaitent que soit confiée aux régions une compétence obligatoire en matière culturelle, considérant qu'il faut contraindre les régions à financer la culture malgré la baisse des budgets.

Quoi qu'il en soit, le ministère de la Culture et de la Communication a intérêt à conduire un débat simultané avec tous les niveaux de collectivités locales, notamment pour faire apparaître les divergences d'intérêts qui existent entre elles. En l'occurrence, les intérêts des régions sont différents de ceux des communes et des départements. Les régions ont lancé une forme d'OPA sur la politique culturelle, alors qu'elles ne sont pas les principaux financeurs de la culture, et cette démarche est assez mal vue par les autres collectivités territoriales, notamment les communes. M. Jean-François COLLIN a donc préconisé l'organisation de conférences régionales sur le sujet. Celles-ci seraient convoquées par les préfets et les DRAC, et les représentants de tous les niveaux de collectivités territoriales seraient conviés. L'objectif de ces conférences serait d'engager une discussion sur l'évolution du partage de compétences dans tous les domaines de l'action culturelle. Il faut savoir que ce sujet suscite de fortes résistances de la part des collectivités locales elles-mêmes. En effet, certaines ont le sentiment qu'il s'agit d'un piège, d'autres jugent plus confortables de contester plutôt que de s'impliquer dans la démarche de réforme de l'Etat. Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) du 30 septembre permettra, du moins il faut l'espérer, d'officialiser cette démarche et actera son portage à la fois par le ministère et les représentants des fédérations d'élus. *A priori*, quatre ou cinq conférences devraient être organisées dans le courant de l'automne, sachant que l'échéance est fixée au 15 février, date où les ministres arrêteront les décisions en matière de conservation ou d'abandon des missions.

Dans le même temps, le ministère de la Culture et de la Communication doit engager une réflexion avec les représentants du personnel et les DRAC, afin de définir son propre point de vue sur le sujet. L'objectif est de faire en sorte que ce point de vue soit aussi partagé que possible, car si tel est le cas, il n'en aura que plus de force. Il est donc important à la fois de ne pas nier les conséquences que pourra avoir la réforme territoriale et savoir les anticiper. Le ministère de la Culture et de la Communication a tout intérêt à définir, avec les représentants du personnel et les autres parties prenantes, les meilleures modalités de mise en œuvre de la réforme. Au-delà du Comité Technique Ministériel, il faudra sans doute engager des discussions dans d'autres formations, par exemple dans le cadre de groupes de travail dédiés à des problématiques spécifiques.

Pour résumer, les grands sujets qui sont sur la table sont les suivants : l'adaptation au nouveau cadre géographique des collectivités territoriales et à la modification de la répartition de leurs compétences ; la revue des missions de l'Etat et du ministère de la Culture et de la Communication ; le lancement d'une réflexion interne en parallèle sur l'organisation et les missions du ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec les collectivités territoriales.

Mme Sophie AGUIRRÉ (Sud-Culture Solidaires) s'étonne de l'absence de représentants de la direction générale du patrimoine et de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC). Elle se demande si ces directions se sentent réellement concernées par la réforme territoriale et ses conséquences.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) fait remarquer que les représentants de ces directions générales étaient présents au moment de l'intervention de Mme la ministre.

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) veut bien admettre qu'à ce stade, l'administration n'a pas d'information précise à apporter sur les différents scénarios envisagés. Néanmoins, il ne peut s'empêcher de s'interroger sur la démarche proposée. En effet, l'administration commence d'abord par imposer une réforme avant de s'interroger sur ses conséquences sur les missions et les personnels. A cet égard, M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) souhaiterait que des précisions soient apportées sur le calendrier. Il a cru comprendre que le texte de loi ne passerait pas en deuxième lecture au Sénat mais directement à l'Assemblée. Ce point est important car il peut modifier le contenu même de la réforme. M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) pense même, qu'à ce stade, il n'existe aucune certitude quant à la mise en œuvre effective de cette réforme.

Par ailleurs, M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) souhaiterait obtenir des précisions sur la mission de M. Christian NEGRE auprès des DRAC. Quel était le contenu des questions posées aux DRAC ? Qui y a répondu ? Quelles réponses ont été apportées ? Même si M. COLLIN s'est engagé à fournir aux représentants du personnel une note de synthèse sur le sujet, M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) demande que des éléments d'information soient donnés dès aujourd'hui.

M. Antoine-Laurent FIGUIERE explique que le questionnaire a été envoyé à une quarantaine de responsables des services déconcentrés et de l'administration centrale :

- le DGP, ses quatre chefs de service et l'inspection des patrimoines ;
- le DGCA, son adjointe et le bureau de l'action territoriale ;
- le service du livre et de la lecture ;
- le CNC ;
- trois DRAC, trois DRAC adjoints et trois chefs de STAP ;
- trois secrétaires généraux de DRAC.

Le questionnaire s'articulait autour de trois grands thèmes : Comment voyez-vous l'évolution de vos missions ? Comment voyez-vous l'évolution des rapports avec les collectivités territoriales dans le cadre du projet de loi de l'organisation territoriale de la République ? Comment voyez-vous les futures implantations des DRAC.

Les résultats de cette enquête ont été consolidés autour de deux notes. La première porte sur les futures implantations dans le cadre de la réforme territoriale et comporte sept hypothèses. La seconde porte sur l'évolution des missions. Elle est en cours de validation.

Les réponses ont été assez diverses. Il est apparu clairement que l'implantation actuelle des services déconcentrés ne pouvait être maintenue. En revanche, toutes les autres hypothèses sont envisageables, même si l'hypothèse apparemment privilégiée est la mise en place de DRAC multi-sites qui n'altèrent en rien les missions et le lieu de résidence actuel des agents. Cette hypothèse ne peut naturellement être envisagée qu'à iso-mission et iso-emploi. Compte tenu de la revue des missions et de la position du ministère de l'Intérieur, du secrétariat d'Etat à la modernisation de l'Etat et à la simplification, et du ministère de la décentralisation, il n'est pas possible de dire précisément, dans un cadre où les missions pourraient évoluer, quelle organisation pourrait être retenue. Mme la ministre a néanmoins affirmé ce jour qu'elle se battra pour la conservation de la totalité des missions, et c'est dans ce cadre que se positionne le ministère de la Culture et de la Communication.

S'agissant de l'évolution des missions, on peut dire globalement que les Directions générales et les DRAC tiennent à la totalité de leurs missions même si, au regard du partenariat avec les collectivités et du domaine d'action partagé que sont les politiques publiques pour l'art, la culture et le patrimoine, l'enjeu de la démarche était aussi de travailler sur la responsabilité partagée entre les collectivités et le ministère de la Culture et de la Communication sur l'application de ces missions.

M. Philippe BRUNET (SNAC-FSU) observe que M. COLLIN a semble-t-il éludé l'impact de la réforme de l'Etat sur les services centraux et les établissements publics du ministère. Il s'interroge sur le cadre de concertation qui sera mis en place à ce niveau. Par ailleurs, M. COLLIN a évoqué l'organisation de négociations sur le terrain avec les préfets de région et les collectivités locales. M. Philippe BRUNET (SNAC-FSU) se demande s'il ne serait pas opportun d'ouvrir également ces forums aux citoyens. En l'occurrence, même si le calendrier est serré, il lui semble légitime d'élargir le champ de la concertation.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) fait savoir qu'il ne distingue pas les missions de l'administration de celles des services déconcentrés. S'agissant par exemple du cinéma et du livre, ces compétences sont exercées par les DRAC, dans un cadre fixé par la DGMIC, le service du livre et le CNC. De plus, il convient de distinguer les interventions des services déconcentrés et des établissements publics. Aujourd'hui, dans ces domaines du cinéma et du livre, les interventions des régions sont de loin les plus importantes d'un point de vue financier. A titre d'exemple, le budget de la région Bretagne en matière d'aide au cinéma représente entre 4 et 5 millions d'euros par an, alors que les aides directes gérées par la DRAC représentent 80 000 euros. La DRAC intervient par ailleurs dans les domaines de l'éducation à l'image et dans l'instruction des dossiers d'implantation de salles de cinéma. En outre, il ne faut pas oublier les actions du CNC dans le cadre de conventions passées avec la région. De même, le CNL a passé ses propres conventions avec certaines régions, pour des actions de soutien à l'économie du livre. Par conséquent, la discussion qui devra se mener avec les collectivités locales devra prendre en compte tous ces niveaux d'intervention.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) fait remarquer que l'intervention des établissements publics n'est pas forcément contestée par les régions. Ainsi, on pourrait très bien imaginer un système dans lequel une partie des compétences livre et cinéma des DRAC seraient déléguées et un conventionnement serait maintenu entre les établissements publics et les régions. D'ailleurs, au regard des discussions menées avec la région Bretagne, il semble que cette dernière ne remette pas en cause l'existence de conventions avec le CNC et le CNL. Elle demande en revanche la délégation de compétences de la DRAC. On pourrait donc imaginer un cadre dans lequel, même si une partie des compétences sont déléguées, l'Etat continue à intervenir en région *via* ses établissements publics.

En conclusion, M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) avoue ne pas bien percevoir l'impact de la réforme sur l'administration centrale. Il considère que cet impact est faible. Une fois qu'ils ont délégué les crédits dont ils disposent à la DRAC et qu'ils ont rédigé leurs directives nationales d'orientation, les services centraux interviennent en réalité assez peu.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) estime qu'il convient en premier lieu de tordre le cou à certaines contre-vérités. En l'occurrence, il n'a jamais entendu parler de la suppression

des départements, mais bien de la suppression des instances démocratiques que sont les conseils généraux. La réforme s'apparente ainsi à une reprise en main par le préfet, au détriment de la démocratie départementale, sur un certain nombre de sujets. Il s'agit en fait d'une opération de recentralisation démocratique, et non une démarche de modernisation ou d'amélioration.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) fustige certains « ayatollahs » de l'ARF qui militent pour une adaptation réglementaire dans les régions. Cette position choque de nombreux citoyens attachés à la République. En effet, si elle se concrétisait, la loi française ou la réglementation ne s'appliqueraient plus de la même façon dans toutes les régions. Evidemment, cette position cache une volonté de dissoudre le cadre national en vue de créer de grandes régions à l'échelle européenne, dans une logique de mise en concurrence des territoires. Elle pourrait se traduire par exemple par une adaptation du Code du travail ou du coût de travail en vue de rendre une région plus compétitive qu'une autre. Cette démarche est clairement rejetée par la population. Elle est portée par un gouvernement qui n'a jamais été aussi fragile.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) avoue être consterné par la façon dont s'est engagé le débat. En effet, un cadre général est imposé au ministère de la Culture et de la Communication. L'administration essaye tant bien que mal de défendre les intérêts du ministère, mais elle ne pèse pas grand-chose face au ministère de l'Intérieur et aux véritables décideurs. Dans quelques mois, Mme la ministre reviendra devant le Comité Technique Ministériel pour annoncer que malgré une lutte acharnée, elle aura échoué et elle prendra congé. M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) précise qu'il ne met pas en cause les personnes, mais s'appuie simplement sur les expériences du passé. Il estime qu'il serait plus pertinent d'engager le débat à partir de quelques éléments de doctrine sur lesquels l'administration et les représentants du personnel peuvent peut-être s'entendre. A cet égard, il rappelle que la CGT n'a jamais adopté de position hostile par définition à la décentralisation. Encore faut-il savoir de quelle décentralisation l'on parle. Certaines expériences de décentralisation, comme celles de 1983 pour les bibliothèques et les archives, sont allées dans un sens positif, même si elles n'étaient pas exemptes de défauts. En revanche, on ne peut pas considérer que le démembrement de l'Etat à l'œuvre est une démarche positive de décentralisation.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) affirme son refus d'une conception de « l'Etat en creux », c'est-à-dire d'un Etat qui ne conserverait que ce que les collectivités n'auraient pas voulu prendre. Il ne peut accepter une telle capitulation de l'Etat. Au contraire, l'Etat doit affirmer son rôle à travers une doctrine précise. Par ailleurs, M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) n'est pas non plus favorable à un Etat « à la carte », dont les missions varieraient selon les régions. Une telle organisation n'aurait pour effet que de complexifier à l'extrême le travail des services centraux.

Mme la ministre a indiqué qu'il fallait que l'Etat s'adapte en fonction des différents territoires. M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) rappelle que le ministère de la Culture et de la Communication a terriblement souffert dans les DRAC de modèles tout imposés du centre vers la périphérie. Cela ne peut pas fonctionner dans les territoires. Pour autant, cela ne remet pas en cause l'intervention et le rôle central de l'Etat si celui-ci n'est défini ni « en creux » ni « à la carte ». M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) explique que la CGT est absolument pour l'égalité, et avant tout concrètement pour l'équité. Or, l'égalité de traitement et l'équité ne sont pas complètement synonymes. Ainsi, des efforts peuvent peut-être être accomplis dans

les régions où les problèmes sociaux sont plus aigus ou qui souffrent de fractures culturelles. Sur ce dernier point, M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) rejoint Mme la ministre : la France est un pays où les fractures culturelles sont probablement aussi béantes que les fractures sociales, mais elles restent très souvent silencieuses. Le ministère de la Culture et de la Communication a donc devant lui un travail formidable, mais il ne doit pas l'engager en commençant par « faire de la dinette ».

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) invite M. MONQUAUT à préciser son propos.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) explique que Mme la ministre doit clairement affirmer que le rôle de l'Etat dans les territoires ne sera pas « en creux ».

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) souhaite savoir quelle démarche préconise M. MONQUAUT.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) estime que chaque sujet doit être traité l'un après l'autre. Il est en tout cas convaincu que ces affaires sont trop sérieuses pour être laissées à des technocrates qui conduiront les réformes avec rapidité et sans aucun état d'âme, faute de connaître les sujets. Il se rappelle, à titre d'exemple, d'une étude menée par un cabinet privé dans laquelle il était écrit en conclusion qu'il fallait revoir les « aides PPAUP ». Telles sont les personnes qui ont conduit la réforme du ministère de la Culture et de la Communication.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) observe que M. MONQUAUT s'éloigne du sujet.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) répète qu'il faut analyser les dispositifs les uns après les autres et les politiques menées par le ministère de la Culture et de la Communication. Par exemple, la CGT continue à combattre aujourd'hui la « fausse décentralisation » de l'Inventaire. Qu'en est-il d'une politique de l'inventaire cohérente au niveau nationale et du rôle de l'Etat dans la construction scientifique d'une connaissance dans ce domaine ? Tout cela n'existe plus parce que certaines régions travaillent dans ce domaine au service d'une économie davantage touristique plutôt qu'au service d'une production de connaissance. Or, si l'on se remémore ce que doit être une politique de l'inventaire – sa construction, sa production scientifique, etc. –, on se rend compte qu'on ne peut pas se passer du rôle de l'Etat. Le même raisonnement peut être appliqué sur d'autres sujets comme la protection patrimoniale, l'archéologie, le spectacle vivant, etc. Il ne s'agit donc pas de s'interroger sur les missions qui pourraient être cédées et celles qui seront conservées. Il faut partir de la mission culturelle du ministère et lui appliquer une doctrine du rôle de l'Etat. C'est par ce processus que Mme la ministre pourrait alors défendre la position du ministère, soutenue par l'administration et les personnels, afin que l'« Etat culturel » (au sens large) sorte renforcé de la réforme. M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) demande donc que la discussion soit d'abord engagée sur des points de doctrine et répète que la CGT n'est pas un adversaire de la décentralisation.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) précise qu'il n'a pas évoqué la disparition des départements, mais bien des conseils généraux. Il a en outre mis en exergue un renforcement de l'administration de l'Etat dans les départements.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) assure qu'il est bien prévu de présenter la position de l'Etat lors des conférences qu'il a précédemment évoquées. Il rapporte qu'il a essayé de faire entendre, dans le débat ministériel, le point de vue que la culture était spécifique dans le sens où le mot même de compétence n'est pas adapté. Dans le cas de la culture, on ne peut pas parler d'un transfert des compétences. M. Jean-François COLLIN considère que cet argument est sans doute la meilleure ligne de défense du ministère de la Culture et de la Communication. En effet, un des arguments qui lui a été opposé est que le ministère de la Culture et de la Communication aurait beaucoup de compétences de dimension non régaliennne et que finalement seule la protection du patrimoine devrait être conservée dans le giron du ministère. Un autre argument consiste à considérer que si l'Etat n'intervient plus majoritairement, ou au moins à hauteur de 25 % du financement d'une action, il doit transférer cette action aux collectivités locales. M. Jean-François COLLIN estime qu'on ne peut distinguer d'une part les « bonnes compétences » à savoir la protection du patrimoine, et d'autre part un « champ mou » dans lequel l'Etat interviendrait ou non et qui regrouperait les autres missions telles que l'aide à la création. Il considère que la protection et la valorisation du patrimoine constituent une partie d'un champ culturel beaucoup plus vaste, et qu'elles ne sont ni plus ni moins légitimes que les autres interventions de l'Etat.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) partage l'avis de M. MONQUAUT selon lequel il faut procéder à une analyse sujet par sujet. Il faut en particulier déterminer de quoi l'intervention de l'Etat est la garante dans chacun des champs d'intervention culturels.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) affirme qu'au regard des propos tenus ce jour par Mme la ministre, il manque encore un point essentiel : le cœur de la doctrine. Elle comprend que Mme la ministre n'a pris que récemment ses fonctions, mais elle rappelle aussi que l'administration est là pour assurer une continuité au sein du ministère. Au cours des discussions engagées cet été sur le sujet, les représentants du personnel ont essayé de porter le principe de l'exception culturelle. Ils ont également demandé à disposer d'éléments sur les contrats de plan Etat-région 2015-2020. Ces éléments auraient en effet permis d'alimenter la discussion sur les contenus.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) considère que l'analyse doit effectivement être effectuée thème par thème. Par exemple, sur le champ patrimonial, il est important de connaître précisément ce que porte le ministère de la Culture et de la Communication en matière d'archives, de musées, de monuments historiques, d'archéologie, d'inventaire, d'architecture et d'urbanisme. Cette analyse doit être engagée sous l'angle des collections, par exemple avec ce qu'implique le label « Musée de France ». Concrètement, il s'agit de déterminer à qui appartiennent les collections. Dans certains cas, il sera nécessaire de procéder à des transferts de propriété, par exemple des collections des musées départementaux vers l'Etat. Par ailleurs, sur chacun des éléments du champ patrimonial, les enjeux pourront être différents : les archives comportent des enjeux patrimoniaux, culturels mais aussi de citoyenneté ; les musées portent des enjeux de marchandisation ; etc.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) indique qu'elle a appris dans le courant de l'été l'existence d'une mission Inventaire menée par l'IGAC. Elle aurait apprécié que ce rapport soit présenté au Comité Technique Ministériel. En outre, il lui semble indispensable de définir le rôle de l'Etat dans ce domaine de l'Inventaire, sachant qu'aujourd'hui, seuls deux conservateurs travaillent sur ce sujet au sein de l'administration centrale. Elle déplore d'ailleurs la baisse du nombre de personnels non seulement pour concevoir les politiques au

niveau central, mais aussi pour entretenir les bases de données. A cet égard, on oublie qu'outre les collections, le ministère compte énormément de bases de données. La décentralisation de l'Inventaire a d'ailleurs provoqué une difficulté majeure, à savoir l'entretien de ses bases de données.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) note que Mme la ministre n'a pas évoqué le rapport Malvy-Lambert, dont les préconisations sont finalement très proches dans leur esprit de celles du MEDEF.

Sur la question des missions régaliennes, Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souligne qu'on ne peut pas séparer le contrôle scientifique des autres missions du ministère que sont le conseil, l'évaluation, la prescription, la conception et la recherche. Malheureusement, toute cette chaîne opératoire du patrimoine est en train d'être cassée. Aujourd'hui, il faut repartir de la mission et définir qui est en charge de quelle mission. Dans le cas contraire, le ministère risque de se heurter à une théorie particulièrement surnoise, qui est celle du doublon. Sur ce point, Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) estime que Mme la ministre a été un peu vague. Si le ministère doit garder une capacité très forte d'adaptation, il ne peut pas se définir en creux. Or, la délégation de compétences peut poser de graves problèmes non seulement à la cohérence des politiques mais aussi à la cohérence des services et du ministère de la Culture et de la Communication. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) attend donc que Mme la ministre présente une vision ou une doctrine en matière de politique publique.

Mme Clarisse MAZOYER (au titre de l'administration) assure que l'ambition de Mme la ministre et du ministère est bien de poser une vision de la politique culturelle menée par l'Etat, à la fois dans ses missions et dans les modalités d'exercice de ses missions. Elle souligne la contrainte que représente le calendrier très serré, évoqué précédemment par M. COLLIN. Toutes les semaines comptent. Concrètement, les deux dernières semaines n'ont pas pu être utilisées pleinement pour définir ces éléments de vision. Cela étant, il s'agit évidemment d'une des priorités affichées par Mme la ministre. A cet égard, Mme Clarisse MAZOYER souligne que l'objectif n'est pas de définir une vision de l'Etat en creux. C'est d'ailleurs l'enjeu qui est posé à tous que de savoir quelle politique culturelle l'on souhaite aujourd'hui et demain à l'issue de la réforme.

Il s'agit donc de définir les missions du ministère, ses modalités d'exercice et le renouvellement des modalités d'exercice du partenariat avec les collectivités. Les représentants du personnel ont évoqué l'exemple de l'Inventaire. Mme Clarisse MAZOYER entend dans les propos de la CGT pas tant la question de la décentralisation de l'Inventaire que celle du suivi par l'Etat de cette politique scientifique de l'Inventaire.

Mme Clarisse MAZOYER rejoint M. COLLIN lorsqu'il affirme qu'il faut dépasser la notion de compétence. Sinon ouvrir le débat selon le biais de la notion « de compétences » reviendrait à mettre en difficulté le ministère de la Culture et de la Communication. C'est aussi pourquoi le choix a été fait d'associer à la réflexion les collectivités locales. Cette démarche est sans doute plus ambitieuse, au sens où elle implique beaucoup de partenaires dans un délai contraint. Cela étant, elle constitue la bonne méthode pour poser une politique culturelle de qualité. Elle reflète tout simplement la politique culturelle d'aujourd'hui et elle préservera mieux, pour l'ensemble des citoyens, une politique culturelle efficace sur l'ensemble du territoire.

Mme Clarisse MAZOYER souligne à nouveau que la volonté du ministère n'est pas de s'inscrire en creux par rapport aux collectivités locales, c'est-à-dire de ne recueillir leurs demandes que pour ensuite y réagir. Au contraire, il s'agit d'établir une vision adaptée à la réalité des pratiques sur le terrain, afin de dresser les contours de la politique culturelle de demain.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) déplore le rythme frénétique dans lequel est menée la réforme. Elle a le sentiment que cette réforme est en fait une répétition de ce qu'ont été la RGPP et la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE). Or, elle rappelle que ces réformes ont fait l'objet de bilans qui ont montré clairement leurs conséquences néfastes. Ainsi, le rapport d'évaluation de la RGPP préconise clairement que la MAPAM ne doit pas être conduite de la même façon qu'a été mise en œuvre la RGPP. De même, une évaluation de la REATE a été réalisée et un bilan de la décentralisation a été dressé au sein du Comité Technique Ministériel. De nombreux rapports mettent en exergue les errements liés à ces réformes. Pourtant, l'administration semble suivre sa voie et répéter les mêmes erreurs. Aujourd'hui, les équipes sont à bout de souffle et épuisées.

Le souci de la CGT est d'avoir eu raison trop tôt. Dès l'arrivée de Mme FILIPPETTI, les représentants de la CGT-Culture ont insisté sur la nécessité de très rapidement « remettre du sens ». Malheureusement, ils n'ont pas été entendus. Aujourd'hui, il faut s'interroger sur le sens de la politique culturelle.

Mme Emmanuelle PARENT (CGT-Culture) précise en conclusion qu'elle est prête à participer à la démarche proposée par Mme la ministre. Cependant, cela suppose que les représentants du personnel soient réellement entendus, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

M. Nicolas MONQUAUT (CGT-Culture) observe qu'au fil des années, le ministère de la Culture et de la Communication a complètement abandonné toute une série de missions fondamentales qui étaient producteurs de connaissances essentielles. Sur la question de l'inventaire, il rappelle qu'il y a déjà eu une tentative de décentralisation, à l'époque où M. DEVEDJIAN était délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Cependant, dans la dernière ligne droite, l'administration s'est aperçu que la compétence n'était pas inscrite dans les textes. Elle a alors créé la compétence avant de la transférer. A l'époque, les personnels s'étonnaient déjà de cette volonté de transférer la compétence, alors même que les collectivités avaient la possibilité de le faire et que certaines régions s'acquittaient convenablement de cette mission. Aujourd'hui, le ministère a transféré de force la compétence et n'a même pas conservé en central et en DRAC des équipes capables de faire le lien avec les collectivités locales.

La position de la CGT-Culture sur le rôle de l'Etat était à l'époque très simple. Elle considérait que l'Etat devait conserver une compétence en matière d'inventaire, parce qu'il était indispensable de relever et identifier le patrimoine ouvrier et toute la mémoire de la classe ouvrière en Vendée, comme il était indispensable de recenser les croix de chemin et les bannières de procession dans la Seine-Saint-Denis. Autrement dit, l'intervention de l'Etat permettait de conserver une politique cohérente au niveau national là où les collectivités territoriales ne l'assuraient pas pleinement. Tout cela a disparu, tout simplement sur des critères de réduction d'effectifs.

M. Nicolas MONQUAUT revient sur les propos de Mme PARENT. Cette dernière a déploré qu'en deux ans, l'administration n'ait pas fait l'effort de « donner du sens » au ministère de la Culture et de la Communication. Effectivement, chacun sait que les responsables politiques de ce ministère ont passé le plus clair de leur temps, les yeux rivés sur leurs tableaux Excel, en train de chercher des solutions pour supprimer des ETP et restructurer. C'est là le véritable sens du travail demandé par les responsables politiques de notre ministère à l'administration au quotidien. Ils n'ont pas cherché à travailler sur le sens ; par contre, sous la contrainte, ils ont effectué le travail des suppressions d'emplois.

M. Nicolas MONQUAUT invite à ne pas confondre compétence, intervention et budget. En effet, pour un grand nombre de collectivités, c'est moins la compétence qui les intéresse que les budgets de l'Etat qui y sont associés. M. Nicolas MONQUAUT suggère donc à l'Etat de bien distinguer, dans les discussions avec les collectivités, le sujet des compétences et celui de l'intervention financière. M. Nicolas MONQUAUT souhaite enfin savoir si la revue des missions, proposées par M. COLLIN, aboutira à terme à un nouveau décret de mission et d'organisation du ministère.

M. Romain CORMIER (CFDT-Culture) revient en premier lieu sur le rythme de la réforme. Les groupes de travail rendront prochainement leurs conclusions. M. Romain CORMIER (CFDT-Culture) estime que ces dernières devront être débattues au sein du Comité Technique Ministériel et plus largement au sein de groupes de travail mis en place auprès des agents. Il est en effet important de recueillir leur avis.

En second lieu, M. Romain CORMIER (CFDT-Culture) considère qu'il est urgent de définir les missions du ministère. Il n'est plus possible d'accepter que certains présidents de région, certains élus ou certains médias soient les seules forces de proposition sur le sujet. Il est temps que le ministère avance ses propres propositions. Dans le cas contraire, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et le ministère de l'Intérieur sauront avancer sans le ministère de la Culture et de la Communication. Ce dernier doit définir un axe commun. Plus le ministère aura une position unifiée et claire, plus il aura une chance de défendre ses intérêts.

En troisième lieu, M. Romain CORMIER (CFDT-Culture) partage l'avis de Mme PARENT selon lequel la réforme est menée à un pas effréné. Ce rythme n'est sûrement pas le bon. Les personnels ont déjà subi les différentes vagues de la RGPP, couplées à celles de la REATE. Aujourd'hui, la nouvelle réforme porte une réduction de 22 DRAC à 13 (voire 14) et on peut prévoir qu'elle contraindra les agents à bouger fortement. En effet, partir du principe que les agents ne changeront pas de lieu de résidence reviendrait à nier totalement l'esprit de la réforme, et M. Romain CORMIER (CFDT-Culture) ne pense pas que cette solution sera privilégiée. Il est persuadé que des DRAC très importantes seront implantées dans les chefs-lieux des nouvelles régions et que, par la suite, certaines unités territoriales (UT) seront mises en place. Ces UT ne pourront pas accomplir le même travail que celui effectué aujourd'hui par les STAP et les DRAC. Par exemple, la région Poitou-Charentes devrait être couplée avec l'Aquitaine et le Limousin. Bordeaux sera le chef-lieu de région. Dès lors, comment expliquer aux personnes de Châtelleraut, de Biscarosse ou de Montmorillon que leurs projets ne seront plus prioritaires ? Elles seront si éloignées que les conseillers ne pourront plus aller les rencontrer. Aujourd'hui, il est temps de se poser les vraies questions. Les conseillers régionaux peuvent porter certaines missions. M. Romain CORMIER (CFDT-Culture) est persuadé que les préfets de département sont aujourd'hui les relais du ministère dans les territoires et qu'ils devront sans doute chapeauter les services à

compétence départementale, à même de jouer le relais du ministère de la Culture et de la Communication dans les territoires. Les préfets de département représentant déjà le ministre de la culture sur leur territoire, l'évolution ne sera que minime. En outre, elle permettra d'avoir une cohérence nationale, avec une égalité de traitement pour les citoyens.

Enfin, s'agissant du partage des compétences, M. Romain CORMIER (CFDT-Culture) déclare qu'il ne souscrit absolument pas à la politique ministérielle selon laquelle il faut une compétence obligatoire pour la région, à laquelle s'ajoutent des compétences supplétoires.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) objecte qu'il ne s'agit pas de la politique du ministère, mais celle de l'ARF.

M. Romain CORMIER (CFDT-Culture) en prend acte. Il estime que la compétence doit être unique et ne peut être portée par plusieurs collectivités territoriales. En effet, accepter les compétences multiples revient à faire perdurer le « mille-feuille administratif » et n'est en rien une solution. Il vaut mieux disposer d'une enveloppe globale qui permette d'intervenir de façon massive à certains endroits, plutôt que des petites enveloppes éparpillées.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) croit savoir qu'une discussion devrait être engagée autour du décret des délégations de compétences.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) indique que ce décret n'est pas paru. D'ailleurs, à ce jour, il n'a toujours pas eu entre les mains un quelconque projet de décret.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) avait cru comprendre que ce décret paraîtrait à la fin de l'année. Quoi qu'il en soit, elle aimerait avoir des précisions sur le dialogue social que souhaite engager l'administration sur ce sujet.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) note par ailleurs qu'il avait été annoncé la convocation par les DRAC de comités techniques. Or ces réunions n'ont toujours pas été programmées. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) estime que l'administration dispose aujourd'hui de suffisamment d'éléments pour informer les représentants du personnel et les personnels des DRAC. Elle demande donc à l'administration de convoquer, d'ici à la fin du mois de septembre, l'ensemble des comités techniques des DRAC.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) insiste, en synthèse des débats qui se sont tenus ce jour, sur la nécessité de travailler autour de trois sujets :

- la définition des missions et du rôle de l'Etat dans le domaine de l'action culturelle, tels qu'ils sont envisagés par le ministère, de manière à affirmer un point de vue dans les débats qui viennent ;
- une réflexion sur l'organisation des services déconcentrés, prenant en compte la perspective d'une réforme des collectivités territoriales et de l'organisation de l'Etat en 2016 ;
- l'avenir des personnels et leur accompagnement.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) annonce qu'un document de travail du DAT, portant sur les missions du ministère, sera communiqué aux organisations syndicales la semaine prochaine. Il sera accompagné de la synthèse des entretiens initiés par M. Christian NEGRE. Puis, un CCTDC se tiendra le 30 septembre, au cours duquel Mme la ministre et les 11 présidents de fédérations d'élus se mettront d'accord sur l'organisation de conférences régionales de réflexion partagée sur les missions des collectivités locales et de

l'Etat dans le domaine culturel. L'objectif est de pouvoir présenter cette initiative comme une initiative commune du ministère et des collectivités.

A la mi-octobre, le ministère devra transmettre au niveau interministériel une cartographie des missions culturelles. Les termes dans lesquels sera transmis ce document de cartographie des missions seront très importants pour la suite du travail. A cet effet, il sera demandé aux directions générales de présenter un document récapitulant les missions dont elles sont responsables. M. Jean-François COLLIN juge en outre nécessaire d'organiser une réunion avec les organisations syndicales (sous la forme d'un Comité Technique Ministériel ou d'une réunion plus informelle) avant la transmission de la cartographie des missions au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP). Il est à noter que cette cartographie pourra aussi servir de base aux futures conférences régionales. La réunion entre l'administration et les organisations syndicales pourrait se tenir dans la première semaine d'octobre. Elle sera aussi l'occasion de discuter plus en détail de l'organisation des conférences régionales. L'objectif est de tenir une première conférence régionale à la fin du mois d'octobre.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) propose donc de suivre la démarche qu'il vient de présenter. Il précise qu'il n'a pas la prétention d'avoir répondu aux objections de fond sur l'orientation de la réforme. Chacun peut avoir son point de vue sur le sujet. Il a simplement essayé de définir une méthode de travail sur les différents chantiers, même si certains peuvent considérer que cette approche est insuffisante ou s'apparente à « de la dinette ».

M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) suggère que la feuille de route, que vient de présenter M. COLLIN, fasse l'objet d'un document écrit qui sera transmis le plus rapidement possible aux organisations syndicales du Comité Technique Ministériel. Il souhaite également que ce document soit accompagné d'un calendrier. Par ailleurs, il demande que la note de la DAT, qui sera prochainement communiquée, fasse aussi l'objet d'une discussion entre les organisations syndicales et le DAT. M. Tahar BEN REDJEB (SUD-Culture Solidaires) souhaite enfin que les organisations syndicales soient systématiquement consultées avant tout envoi de documents au niveau interministériel.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) signale que lors du Comité Technique Ministériel du 25 juillet, il avait été annoncé que M. MANDON travaillait, dans le cadre de la mission qui lui était confiée, sur une prospective de l'organisation de l'Etat à un horizon de dix ou quinze ans. Elle demande si ce chantier est toujours d'actualité.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) répond qu'à sa connaissance, ce sujet a totalement disparu, sans doute en raison du calendrier extrêmement serré. Il ne semble plus être question d'organiser des conférences de prospective. A titre personnel, M. Jean-François COLLIN considère d'ailleurs que le calendrier, tel qu'il est imposé, est beaucoup trop serré pour permettre de travailler sereinement.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande confirmation que les futures conférences régionales annoncées par M. COLLIN correspondent à celles évoquées ce jour par Mme le Ministre avec la Bretagne, une métropole, l'Outre-mer et la Franche-Comté/Bourgogne.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) le confirme.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) suppose que ces conférences serviront de référencement pour les autres régions.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) acquiesce.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) émet quelques réserves quant à la méthode d'échantillonnage retenue. Elle fait en effet valoir que les situations des régions sont très différentes.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) estime pour sa part que la méthode est pertinente, notamment parce qu'elle est de nature à préserver les intérêts du ministère. S'agissant de l'échantillon, il peut encore être discuté. L'idée était de choisir un échantillon qui reflète les différents types de régions, à savoir une région à dominante rurale, une région comptant en son sein une grande métropole urbaine, une région déjà engagée dans la fusion des territoires (Bourgogne/Franche-Comté) et une région de l'Outremer. M. Jean-François COLLIN ajoute qu'il faut prendre également en compte les capacités d'organisation de ces conférences. Au demeurant, si cinq conférences peuvent être organisées cet automne, ce sera déjà une réelle performance.

M. Antoine-Laurent FIGUIERE (au titre de l'administration) précise que l'objectif est de bâtir un échantillon sur les critères suivants :

- une région sans métropole qui ne change pas de périmètre ;
- une région avec métropole qui ne change pas de périmètre ;
- une région sans métropole qui change de périmètre ;
- une région avec métropole qui change de périmètre ;
- une région d'Outre-mer.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) annonce qu'il confirmera pas écrit la feuille de route présentée ce jour ainsi que le calendrier.

M. Philippe BRUNET (SNAC-FSU) demande si Mme la ministre aura défini les grandes lignes d'une politique de l'action territoriale de l'Etat pour la culture avant que ne se tiennent les conférences ou si, au contraire, ces conférences ont vocation à aider le ministère à définir une politique qu'il n'est pas en l'état de concevoir aujourd'hui dans le contexte de réformes précipitées. Il juge inquiétant qu'un débat soit lancé dans les territoires alors que le ministère semble encore hésiter sur son positionnement.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) fait remarquer qu'il a déjà apporté à plusieurs reprises une réponse aux interrogations soulevées par M. BRUNET.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) relève qu'il n'a pas été répondu à sa question sur les contrats de plan Etat-région.

M. Antoine-Laurent FIGUIERE (au titre de l'administration) indique que le processus a été lancé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) en juin dernier, sous l'autorité de Matignon. Préalablement, le contrat de plan 2007-2013 a été repoussé d'un an pour son exécution et le prochain contrat de plan a été défini pour la période 2015-2020. Ce dernier comporte, au-delà de l'action territoriale, quatre thématiques principales (l'enseignement supérieur, la transition écologique, le numérique, l'emploi) et la culture y est mentionnée en qualité de thématique transversale. Le processus de remontée à partir des

problématiques portées par les services de tous les ministères a été initié sous l'autorité des préfets de région, de façon à établir une stratégie régionale. Ce processus s'est déroulé au printemps 2014. Toutefois, il a été arrêté en raison du changement de gouvernement, puis relancé à la fin juin par le Premier ministre lors du congrès des petites villes. Il a donc fallu relancer en urgence la consultation des directions régionales afin de déterminer les projets déjà actés. En fonction des triennaux 2015-2017 et 2017-2020, il s'est agi de définir ce qu'il était possible d'inscrire aujourd'hui dans les contrats de plan Etat-région.

Ce travail a été transmis au CGET en vue de la préparation des mandats de négociation donnés aux préfets de région. Il précisait le montant par programme et les listes d'opérations retenues par région et validées par l'administration centrale, DRAC par DRAC. Par la suite, le ministère a établi un mandat littéraire qui explicitait les raisons des choix opérés et qui stipulait l'existence d'une clause de revoyure à l'automne 2016. La semaine dernière, une réunion interministérielle a quelque peu bouleversé la demande. En effet, elle demande désormais de laisser une marge de 10 % sur chaque programme aux préfets de région afin qu'ils puissent négocier. Il a été décidé de se conformer à cette nouvelle consigne, tout en donnant à titre indicatif la part d'intervention prévue du ministère de la Culture et de la Communication au regard du coût d'objectif du projet. En outre, tous les éléments validés ont été envoyés à l'ensemble des DRAC, de façon à ce qu'ils puissent discuter dans de bonnes conditions avec les préfets de région.

Il convient de noter que les montants sur la période de cinq ans sont assez proches de ceux définis pour la période 2007-2013. De mémoire, il est prévu un montant de 120 millions d'euros pour le poste 175 (Patrimoine). Pour l'instant, cette somme n'a pas été entièrement mobilisée, dans l'attente du deuxième triennal. Il est également prévu un montant de 72 millions d'euros pour le poste 131 (Création) et de 48 millions pour le poste 224 (Transmission des savoirs). Ces chiffres sont assez proches du mandat précédent.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) précise que sa question portait uniquement sur ce qui sera porté par le ministère de la Culture et de la Communication dans les cinq années à venir. Elle n'est pas certaine que M. FIGUIERE y a clairement répondu.

M. Antoine-Laurent FIGUIERE (au titre de l'administration) explique que ce que porte le ministère de la Culture et de la Communication est transversal à l'ensemble des sujets tels qu'ils ont été priorisés par le Premier ministre, à savoir la transition énergétique, le volet territorial et l'enseignement supérieur. Il rappelle que le contrat de plan Etat-région ne concerne que les investissements structurants et non les crédits de fonctionnement accordés aux projets. L'enjeu était donc d'examiner pour chacune des régions les éléments qui, domaine par domaine, pouvaient compléter la structuration et l'aménagement culturel du territoire.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande si concrètement il est prévu d'inscrire un Plan Musées dans le futur contrat de plan.

M. Antoine-Laurent FIGUIERE (au titre de l'administration) rappelle que le contrat de plan ne comportait pas de Plan Musées ; ce dernier n'a été mis en place qu'en 2009 ou 2010. A ce jour, la question d'un futur Plan Musées n'a pas été posée par la DGP, même si une région (en l'occurrence le Languedoc-Roussillon) en a fait la demande pour son territoire.

Point 3 : Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (pour information)

Mme Claire CHÉRIE présente les points figurant au tableau de suivi. Elle évoque le projet de décret du 22 mai 2013 relatif à l'ouverture de recrutements réservés, qui est paru au Journal Officiel le 23 mai 2013. Quant au projet d'arrêté portant organisation du service du Haut fonctionnaire de Défense, il est à la signature à la suite du changement de ministre.

Le projet d'arrêté du 17 décembre 2009 est paru au Journal Officiel du 6 août 2014. Il concerne les agents non titulaires de plusieurs établissements du ministère de la Culture et de la Communication.

Mme Claire CHÉRIE assure que le Budget n'a pas rejeté la requête de la Culture portant sur le projet de décret relatif à la rémunération de la participation d'agents à des manifestations organisées dans le cadre des mécénats. Le ministère de la Culture et de la Communication répond actuellement aux demandes de précisions de Bercy. Mme Claire CHÉRIE se dit confiante quant à l'approbation du texte.

L'arrêté instituant les Commissions consultatives Paritaires des agents du Ministère de la Culture et de la Communication dont la Commission unique des Conservatoires Nationaux Supérieurs Art Dramatique, Musique et Danse de Paris et de Lyon est paru, lui aussi, au Journal Officiel du 6 août 2014, mais aussi fixant les modalités d'organisations des élections professionnelles au ministère à l'instar des textes portant sur les CHSCT et les CT du ministère de la Culture et de la Communication.

Mme Claire CHÉRIE cite plusieurs arrêtés en cours de publication : les arrêtés instituant le Comité Technique et le CHSCT de l'Etablissement Public du Palais de la Porte Dorée (Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration), ainsi que les CHSCT du Quai Branly, sur l'Institut National de l'Histoire de l'art et sur l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive.

Enfin, l'arrêté qui modifie celui du 19 novembre 2011 sur la composition des CAP compétentes à l'égard des corps du ministère de la Culture et de la Communication est paru au Journal Officiel du 6 août 2014.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) rappelle que son organisation syndicale voulait intégrer les engagements pris par Mme la ministre lors du Comité Technique Ministériel du 13 décembre 2013 dans le tableau. Puisque l'Administration n'a pas répondu à cette demande, M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) s'est résolu à construire son propre document de suivi.

Dans l'attente des travaux associant l'Administration et les organisations syndicales, il avait été convenu d'accorder une prime exceptionnelle de 500 euros pour les agents de la catégorie C. Elle aurait dû être versée en même temps que les salaires de décembre 2013.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) regrette que ces travaux n'aient pas avancé. Il s'interroge sur l'intérêt des groupes de travail sur la revalorisation de la filière administrative et les régimes indemnitaires. Il demande, enfin, si une prime sera versée en 2014.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) n'est pas en mesure de répondre sur ce sujet, qui est à l'étude.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) en prend note. Il remarque que la réponse de l'Administration n'est pas négative.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) poursuit l'énoncé des points figurant dans son tableau de suivi. Lors du Comité Technique Ministériel du 13 décembre 2013, il était question d'abonder l'enveloppe de crédit destinée au financement des mesures catégorielles. Elle devait être portée à 2,2 millions d'euros en 2014 (contre 1,2 million d'euros en 2013).

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) répond que l'enveloppe catégorielle a été revalorisée et qu'elle le sera encore pour les exercices suivants. Il ne peut cependant pas transmettre de chiffres car le PLF n'a pas encore été approuvé par le Conseil des ministres. Il se réjouit d'avoir obtenu des résultats lors de la négociation du cadre budgétaire 2015-2017, même s'ils ne sont pas tous à la hauteur des attentes.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) déplore la disparition des mesures spécifiques pour les catégories C.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) indique que l'enveloppe n'est pas pré affectée et que son utilisation sera décidée en association avec les organisations syndicales. Des mesures horizontales à destination des agents de catégorie C pourront être financées, ainsi que des mesures spécifiques au ministère de la Culture et de la Communication.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) doute des marges de manœuvre du ministère de la Culture et de la Communication.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) précise que le ministère a besoin de moyens financiers pour rééquilibrer la situation des agents et pour définir des mesures catégorielles qu'il reste à discuter. Il ne peut se satisfaire de la reconduction des mesures existantes.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) rétorque que le communiqué ministériel n'affiche aucune priorité ou orientation politique.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) fait remarquer que la Mme ministre a listé ses priorités en début de Comité Technique Ministériel . Elles feront l'objet de mesures précises à destination de la filière administrative. D'autres dispositions pourront, en complément, être débattues dans le cadre du programme de travail communiqué par la ministre et ses équipes.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) relève que les engagements de Mme la ministre portaient également sur la revalorisation de la grille indiciaire pour les agents de catégorie C. Cette décision était suspendue à la parution d'un décret.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) confirme la parution de ce texte.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) ajoute que les régimes indemnitaires des catégories B et C de la filière administrative devaient eux aussi être révisés. Ces corps devaient être intégrés dans ce nouveau cadre à l'échéance de juillet 2015. Il convenait également de profiter de cette

réforme pour adopter une mesure indemnitaire collective dont le montant restait à définir.

Mme Claire CHÉRIE (au titre de l'administration) rappelle la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire baptisé RIFSEP. Étale sur les années 2014 à 2015, il réorganise et harmonise l'ensemble des primes de tous les agents des corps de catégorie C à ceux de catégorie A. Son déploiement doit s'accompagner d'une redéfinition des missions, notamment dans le cadre de la PFR. La RIFSEP se substituera à la PFR

Mme Claire CHÉRIE s'excuse de présenter des documents en réunion. Selon elle, le SRH essaie d'avancer sur les dossiers, malgré une importante charge de travail. Il n'est pas toujours en mesure d'envoyer des éléments avant les séances.

Mme Claire CHÉRIE juge préférable de commencer à travailler avec les organisations syndicales malgré ces transmissions en instance afin de ne pas reporter l'examen des sujets. Elle considère par ailleurs qu'il n'est pas constructif de refuser d'assister aux réunions.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) ne connaît pas les orientations du ministère de la Culture et de la Communication sur le nouveau régime indemnitaire de la filière administrative. Elle plaide pour un alignement de celui des services déconcentrés sur celui du niveau central afin de combler l'écart persistant entre ces deux régimes indemnitaires. Elle tient par ailleurs à l'absence de disparités entre les filières.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) aimerait que Mme la ministre adresse le calendrier des discussions au Conseiller social.

De plus, Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite connaître la position du ministère sur les régimes indemnitaires car une réunion de négociation sur ce sujet a lieu prochainement. De son côté, Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) refuse les baisses de rémunération globale pour les personnels.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) évoque les difficultés liées à l'existence d'un différentiel de 600 euros entre le régime indemnitaire des services déconcentrés et celui du niveau central. Cela pose notamment des problèmes en termes de mobilité entre filières et entre corps.

Même si cette situation s'explique pour des raisons historiques, Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) ne peut pas la justifier devant des agents qui subissent un traitement différencié à catégorie identique Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) répète que le ministère de la Culture et de la Communication doit faire connaître sa position sur ce sujet.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) signale que les organisations syndicales avaient également demandé à Mme la ministre de porter leur revendication de création d'un corps à deux grades. En effet, cette revendication ne peut être mise en place à l'échelle du seul ministère. Elle doit être mise en œuvre au niveau de la Fonction publique.

Selon **M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère)**, Mme la ministre avait clairement répondu qu'elle ne relayerait pas cette préoccupation en priorité sur le plan interministériel.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) déclare que Mme la ministre a revu sa position

quand elle a pris conscience que son ministère abritait un corps à deux grades.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) invite les organisations syndicales à distinguer les sujets qui peuvent être traités dans l'immédiat et ceux qui ne peuvent être réglés qu'à moyen ou long terme. Ce dossier ne pourra pas être solutionné en 2014.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) note que la carrière des personnels en dépend. Il a du reste observé que deux grades avaient été créés dans certains corps. Il considère que des leviers doivent être actionnés en urgence pour faciliter le déroulement des carrières.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) estime que l'amélioration des ratios au premier promouvable permet de répondre de façon plus immédiate à cette question.

Selon **Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture)**, un agent de catégorie C qui débute sa carrière au premier échelon du premier grade peut à peine espérer atteindre le premier échelon du deuxième grade. Il reste bien souvent bloqué au dernier échelon du premier grade.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) avance que cette évolution dépend aussi du rythme d'avancement.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) juge indécent de ne gagner que deux points d'indice lors du passage du premier au deuxième grade. Elle n'accepte pas les taux de promotion dont se satisfait Bercy eu égard à la faible revalorisation salariale qu'ils impliquent. Elle refuse, enfin, d'abandonner les agents de catégorie C de la filière ASM car ils passent à la trappe des mesures annoncées par Mme la ministre.

Si M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) peut agir, sur certains dossiers, au niveau ministériel, d'autres demeurent dépendants de décisions interministérielles. **M. Jean-François COLLIN** ne veut pas se dédouaner à bon compte en envoyant une nouvelle lettre alors même qu'il sait pertinemment qu'il est très compliqué de faire progresser ce type de sujet. Il tient à avoir au préalable de réelles chances d'aboutir tout en déplorant, lui aussi, cette situation.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) souligne que Mme la ministre s'est engagée sur ce dossier.

M. Christophe CASTELL (au titre de l'administration) regrette que le débat soit éloigné des préoccupations de la vie quotidienne. Les agents du ministère s'intéressent avant tout aux questions sociales et à la politique RH. Sur ces sujets, les engagements de Mme Aurélie Filippetti doivent être tenus, même si elle a été remplacée. Le principe de réalité prévaut. De nombreux agents rencontrent de graves difficultés.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) partage d'autant plus ce constat qu'il a lui-même défendu ces préoccupations. Il invite cependant les organisations syndicales à tenir compte du calendrier. S'il peut avancer rapidement sur le régime indemnitaire, ainsi que sur le plan de repyramidage parce que ces sujets dépendent du ministère, il ne sait pas à quelle occasion il pourra aborder la question de la création d'un corps à deux grades dans le cadre du débat interministériel. Il pourra également progresser sur l'amélioration du ratio au premier promouvable.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) remarque que les élus pourraient se montrer beaucoup plus dogmatiques. Ils entendent simplement donner des perspectives et améliorer la situation concrète des agents.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) ne comprend pas pourquoi la création d'un corps à deux grades nécessite de faire appel au niveau interministériel.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) énonce un autre engagement de Mme la ministre : le re-pyramidage des catégories C en B et des catégories B en A. Cette mesure est destinée à revaloriser la filière administrative, à reconnaître l'évolution de certains métiers et la transformation des processus à l'œuvre. Ce repyramidage pluriannuel devait intervenir dès 2015 à partir d'une cartographie des métiers élaborée par des groupes de travail. M. Thomas PUCCI (CGT-Culture), regrette que ni la documentation ni le recensement n'ont été communiqués aux organisations syndicales lors de la dernière réunion du groupe de travail.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) insiste sur les propos de Mme la ministre Fleur Pellerin, qui a repris l'engagement de son prédécesseur. Elle propose un plan sur trois années avec une première mise en œuvre en 2015. Les élus peuvent prendre connaissance du travail du SRH sur la cartographie des fonctions à chaque réunion. Les équipes ont couvert 40 % des fonctions exercées par les agents et ils les ont mises en regard des différents corps.

Il conviendra dans un second temps de faire correspondre les fonctions à leur catégorie de personnel. Par exemple, si une fonction doit être exercée par un agent de catégorie B alors qu'elle est occupée par des agents de catégorie C, il faudra procéder à des examens professionnels pour changer leur catégorie. Ce processus concernera dès 2015 une partie des personnels.

Enfin, **M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère)** exhorte les organisations syndicales à encourager leurs collègues du SRH. Ces derniers ont terminé la moitié de ces travaux dans des conditions difficiles.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) n'a jamais attaqué le travail des équipes du SRH. Il a uniquement fait remarquer que ce dossier « pataugeait » collectivement.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souligne que toutes les organisations syndicales ont quitté la table des négociations lors de la dernière séance de discussion. Elle souhaite que les autorités ministérielles affichent une position politique claire sur ce dossier.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) cite les autres sujets en cours de négociation : la construction de parcours professionnels pour les attachés, la révision de l'arrêté sur les chefs de mission, la définition des critères pour l'obtention du troisième grade, la situation des agents de catégorie B et celle des contractuels...

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) regrette par ailleurs la répartition des effectifs entre les différentes catégories, qui s'établit actuellement à 58 % d'agents de catégorie C, 22 % d'agents de catégorie B et 17 % d'agents de catégorie A.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) met en avant la patience dont elle fait preuve dans ses discussions avec l'Administration. Elle avait même reconnu l'intérêt de la réflexion lancée

en juillet 2013 car elle mettait en lumière, selon elle, la crise systémique de la filière administrative.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) a toujours défendu la constitution d'un SRH fort, disposant des moyens nécessaires pour travailler et portant les positions politiques de l'Administration. Elle refuse le procès d'intention de la Direction sur ce sujet.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) déplore le manque de pilotage de la part du SRH dans la politique RH du Ministère. Concernant le repyramidage de la filière administrative, elle a regretté l'absence des représentants du Bureau de la filière administrative lors de la rencontre du 7 juillet 2014. Un document de 35 pages a été remis en séance aux organisations syndicales sur table le jour même de la réunion.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souligne que la CGT n'a pas de difficulté à ce que les 1500 agents non titulaires ayant bénéficié du reclassement dans la nouvelle grille salariale de la circulaire 2009 dite "Albanel" soient intégrés aux données statistiques de la filière administratives puisqu'ils remplissent des missions d'administration des politiques culturelles. Pour autant, selon la CGT, de nombreux métiers-mentionnés dans l'annexe de la circulaire de 2009 ne relèvent pas de la filière administrative (cuisinier, maitre d'hôtel, coursier, chauffeur).

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) pointe la situation des agents de catégorie C qui attendent depuis 20 ou 25 ans un changement de grade ou de catégorie. Leur ancienneté n'est pas prise en compte.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) dénonce l'attitude de l'Administration au cours de ces négociations. Selon elle, elle ne tient pas compte des remarques des élus. Elle entérine ses propositions sans en référer aux organisations syndicales. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite, de son côté, réinjecter de la méthode dans les discussions. Par exemple, elle aimerait commencer par lister les métiers devant être exercés par des agents de catégorie C.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) ne comprend pas non plus pourquoi la Direction met à la disposition des élus un outil de travail dont elle pointe elle-même les dysfonctionnements (Rhapsodie).

M. Christophe CASTELL (au titre de l'administration) confirme que Rhapsodie ne fournit pas d'informations qualitatives sur les postes. Le service RH a croisé d'autres données pour élaborer le document remis aux représentants du personnel le 7 juillet dernier.

M. Christophe CASTELL assure que ce document constitue une simple base de discussion. Ce dernier livre un point de situation, zoome sur les agents de catégorie C et s'attache à l'analyse des flux et aux évolutions des métiers. M. Christophe CASTELL répète que la Direction voulait véritablement débattre avec les élus, qui avaient déjà formulé des remarques sur ce dossier.

M. Christophe CASTELL considère que la cartographie ne revêt pas uniquement un caractère technique. C'est elle qui fondera le repyramidage. En mettant à jour les évolutions des métiers, elle permettra d'identifier les spécificités de la filière administrative et de repenser le repyramidage en conséquence. Il faudra notamment lister les métiers qui doivent demeurer en catégorie C.

M. Christophe CASTELL répond aux préoccupations des élus quand il analyse chaque fiche de poste. Conformément à leurs vœux, il est proche du terrain et de la réalité des métiers. Il devra définir, avec les élus, si la fiche de poste d'un métier donné le rattache à la catégorie B ou à la catégorie C. Ce sont ces éléments qui alimenteront le repyramidage.

M. Christophe CASTELL rappelle qu'il ne prend pas en compte l'ancienneté quand il analyse l'évolution des métiers et leur catégorisation. En revanche, les outils qui permettront de mettre en œuvre le repyramidage (par exemple l'examen professionnel et la liste d'aptitude) intégreront cette dimension. Les différentiels catégoriels pourront être ainsi comblés.

M. Christophe CASTELL revient sur sa méthode de travail. Dans un premier temps, la Direction a présenté humblement les fruits de sa réflexion dans des conditions difficiles. Les organisations syndicales pourront faire part de leurs retours au cours d'une prochaine session. M. Christophe CASTELL insiste sur la logique constructive et proche du terrain qui l'anime. Il souhaite analyser l'existant poste par poste et répondre aux préoccupations des élus car elles sont partagées par le SRH.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) considère que ces derniers propos illustrent la bonne foi de l'Administration. Selon lui, les mandats de négociation ne doivent pas non plus être remis en cause. Le SRH a déjà fourni une base de travail solide. M. Jean-François COLLIN espère qu'une première tranche d'agents pourra être repyramidée en 2015.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) ne sait pas si ce repyramidage sera rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Elle ne sait pas non plus s'il passera par l'adoption de dispositions réglementaires dérogatoires. De plus, elle aimerait connaître le nombre d'agents concernés.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) en profite pour rappeler que son organisation syndicale ne quitte pas des négociations par plaisir. La CGT entend agir dans un esprit constructif.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) revient de nouveau sur la liste des engagements pris précédemment par la ministre. Il évoque les promotions au choix d'agents de catégorie B dans le corps des attachés. Elles figuraient dans le discours de Mme la ministre, ainsi que les ratios promus/promouvables.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) a échangé sur ce point avec la DGAFF. Il relaira cette demande à un niveau administratif plus approprié pour obtenir satisfaction.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) tient en outre à évoquer la requalification des emplois dans les DRAC.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) a identifié les agents devant être promus dans les quatre principales DRAC. Il a aussi relayé cette demande auprès de Bercy et de la DGAFF. Il n'a enregistré jusqu'à présent qu'un succès d'estime. Cette mesure peu coûteuse et symbolique n'a pas encore fait l'objet d'un accord. L'Administration refuse toute mesure catégorielle.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) énonce les autres sujets en cours : la réforme du statut

des ICCEAC, ... Il était notamment question d'accorder le même régime aux chefs des métiers d'art de la filière des métiers d'art que celui accordé au statut d'attaché.

Mme Claire CHÉRIE (au titre de l'administration) déclare que la nouvelle Administration a porté ce sujet dès son arrivée. Elle qualifie le régime indemnitaire actuel des chefs des métiers d'art « d'indigent ».

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) rappelle que Mme la ministre avait évoqué une fusion des corps des techniciens de recherche pour les agents du MCC et du MESR. Elle avait également annoncé une fusion des corps des chargés d'études documentaires pour les agents du MCC et du ministère de l'Ecologie.

Mme Claire CHÉRIE (au titre de l'administration) explique que la DGAFP presse les institutions à avancer des propositions de fusion de corps. Les avancées en matière statutaire ou de régime indemnitaire sont donc conditionnées à ce préalable. Dans l'immédiat, Mme Claire CHÉRIE ne souhaite pas procéder à des fusions de corps car elles s'apparentent, selon elle, au mariage de la carpe et du lapin. Il conviendra de trouver des voies de contournement.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) insiste sur la contrainte qui pèse sur lui à ce sujet.

M. Philippe BRUNET (SNAC-FSU) observe que la question de l'intégration des techniciens de recherche est sur la table depuis près de trois ans. Il suggère d'organiser un débat spécifique sur ce sujet car il implique l'ensemble de la filière recherche. Il espère que les parties prenantes régleront rapidement ce dossier abandonné depuis longtemps. Cela permettrait de gérer de façon cohérente les personnels de recherche et de reconnaître leurs compétences. De surcroît, cela rendrait possibles les mouvements d'une institution de recherche à une autre.

M. Philippe BRUNET (SNAC-FSU) remarque que les secrétaires de documentation et les techniciens d'art sont entrés dans le NES alors que ces deux corps n'ont pas fusionné au préalable. Il se demande donc pourquoi les techniciens de recherche ne peuvent toujours pas rejoindre ce nouveau cadre statutaire.

Selon M. Philippe BRUNET (SNAC-FSU), la revalorisation indiciaire consécutive au ratio promus/promouvables est conséquente.

Mme Marine THYSS (au titre de l'administration) rappelle que le métier de technicien de recherche est exercé par moins de 150 agents. Selon la Fonction publique, ils ne seraient pas assez nombreux pour justifier leur intégration dans le NES sans fusion. Elle a donc incité le ministère de la Culture et de la Communication à se rapprocher du MESR car les débouchés de ce ministère sont plus nombreux. La question du statut des ingénieurs de recherche se pose en sus.

M. Philippe BRUNET (SNAC-FSU) estime que cette réponse confirme ses propos.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) ajoute que la Culture pourrait remettre à niveau les régimes indemnitaires des catégories B sans en référer à la DGAFP. Ce corps serait en déshérence, tout comme la filière recherche. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) accuse l'Administration d'avoir accumulé les erreurs d'appréciation. Elle n'a pas su mesurer l'importance de la recherche dans l'ensemble de la sphère culturelle.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) continu à dérouler la liste des sujets devant faire l'objet du suivi des points. Il évoque le courrier adressé par Aurélie Filippetti à Bercy sur les logements de fonction du ministère. Mme la ministre avait notamment mis l'accent sur l'établissement public de Versailles. M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) aimerait connaître les suites qui ont été données à cette lettre. Il croit savoir que les nouveaux textes sur l'occupation de logement devront être appliqués à compter de septembre 2015. Cette question doit donc être réglée au cours de l'année à venir en tenant compte de ses implications sociales.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) mentionne les innombrables réunions (dont trois rencontres interministérielles) qui ont été organisées sur ce sujet. Une réunion a d'ailleurs réuni peu avant ce Comité Technique Ministériel le Directeur de cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication et celui du ministre chargé du Budget. Ce dernier n'entend pas renforcer le régime dérogatoire dont jouit déjà le Ministère de la Culture et de la Communication.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) répète que les nouvelles dispositions doivent entrer en vigueur en septembre 2015. Selon lui, le temps presse. Les agents de catégorie C logés à Versailles ou à Saint-Cloud ne pourront pas payer des redevances prévues à 25 % du prix du marché.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) en est déjà convaincu. Les concessions qu'il a obtenues ne sont pas suffisantes. Malheureusement, il n'a pas la main sur ce dossier, qui dépend de France Domaines.

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) en appelle au Conseiller social pour avancer sur ce sujet explosif.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) fait savoir que ce dossier n'est pas clos. Mme la ministre l'a notamment évoqué au cours de ce Comité Technique Ministériel.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaite revenir sur l'arrêté relatif aux commissions consultatives paritaires. Lors du dernier Comité Technique Ministériel, toutes les organisations syndicales avaient émis le vœu d'inscrire sur les listes électorales les agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaires stagiaires sans rémunération au titre de l'article 33. Ils auraient pu voter dans leur CCP. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) aimerait connaître la position de l'Administration sur ce point.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) a compris que ces personnels pourraient participer au scrutin au titre de leur ancienne affectation. Ils auraient donc pu voter pour leur précédente CCP. M. Jean-François COLLIN est intervenu auprès des autorités compétentes. Elles pourraient finalement les autoriser à prendre part aux votes.

M. Jean-François COLLIN n'est pas opposé à cette participation des fonctionnaires stagiaires. Ils pourraient se faire inscrire sur les listes électorales si les organisations syndicales les informent au préalable de leurs droits.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) se réjouit de cette évolution. Elle s'étonne toutefois de devoir aider l'Administration à effectuer ces démarches.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) distingue les agents contractuels nommés en qualité de fonctionnaires stagiaires sans rémunération et ceux qui ont été placés en congé sans solde. Ces derniers ne sont pas concernés. Quant aux premiers, ils sont autorisés à voter par d'autres ministères (la Justice par exemple).

Mme Marine THYSS (au titre de l'administration) explique que le corps électoral est identique pour tous les ministères car ils ont tous repris les mêmes dispositions. Conformément à ces dernières, un agent contractuel vote à une CCP quand il est en position d'activité. Les lauréats Sauvadet n'étant pas rémunérés, ils ne sont pas considérés comme des agents en activité. Ils ne peuvent donc pas voter. Un changement juridique n'est pas envisageable.

Pour **Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture)**, les agents en congés sans solde ne sont pas en position d'activité, contrairement aux agents sans rémunération au titre de l'article 33.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) émet un avis favorable à la possibilité pour les agents contractuels stagiaires d'être électeurs dans leur CCP d'origine.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère), à propos des « Emplois d'Avenir » inscrits dans le suivi des points, tient à rappeler les fondamentaux encadrant l'usage des emplois d'avenir. Dans sa circulaire aux établissements publics, Mme la ministre a rappelé qu'ils n'ont pas vocation à répondre à des besoins non couverts par l'emploi statutaire. Ils ne doivent pas non plus se substituer à des missions dévolues statutairement à des corps de fonctionnaires en activité dans les établissements concernés.

Mme la ministre a en outre insisté sur les efforts de formation à effectuer, ainsi que sur la nécessité de se doter d'un budget spécifique pour cette population. Les jeunes bénéficiaires des emplois d'avenir doivent suivre des formations qualifiantes. Il existe, enfin, des possibilités de moduler la durée des contrats.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) rappelle que les élus avaient demandé la construction de tableaux et d'indicateurs de suivi. De plus, ils avaient voulu connaître la date des avis rendus par les comités techniques. Ils ne détiennent toujours pas cette information et ils ne connaissent pas la nature de ces votes.

Les établissements ont conclu des contrats d'un an ou de trois ans pour les agents. Si les écoles, le CMN ou encore l'INP ont privilégié la durée la plus longue, un établissement sur deux, ou presque, a opté pour des contrats d'un an. Or l'Etat se doit d'être exemplaire dans la réduction de la précarité. Selon M. Vincent KRIER (CGT-Culture), le Secrétaire général a connaissance des conditions d'emploi de ces contrats puisque les conventions lui sont remontrées. Il en a donc une vision globale.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) a également constaté que certains établissements publics n'accordaient aucune enveloppe pour former les personnels en contrat d'avenir. Quand elles sont conduites, les formations se limitent aux conditions d'accueil dans les établissements. Ces apprentissages ne sont pas qualifiants.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) insiste sur l'engagement de Mme la ministre de la Culture : les emplois d'avenir ne doivent pas se substituer aux besoins statutaires des établissements. Or leur volumétrie laisse augurer le contraire. 103 contrats ont été signés et 254

autres recrutements sont prévues. Les intitulés de poste (par exemple « magasiniers de bibliothèque ») confortent cette impression. M. Vincent KRIER (CGT-Culture) en dresse la liste.

Ces postes correspondent à des besoins permanents des établissements. Qui plus est, ils sont de nature statutaire pour la grande majorité d'entre eux. Les contrats d'avenir sont, en somme, utilisés comme les contractuels l'ont été alors même que Mme la ministre a proscrit cette pratique.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) rappelle que chaque convention est soumise à la signature du Secrétaire général du ministère, que chaque dérogation à la règle définie par la ministre de la culture dans sa circulaire sur la nature des emplois est soumise à l'accord du Secrétaire général. Or ce sont des centaines d'emploi ne répondant pas aux critères normaux de recrutement émis par la ministre de la Culture qui ont été réalisés par les Etablissements Publics Administratifs sous tutelle du ministère. L'exception à la règle est devenue la règle générale pour ces recrutements d'« Emploi d'Avenir ». M. le Secrétaire général a-t-il oui ou non accordé toutes ces dérogations, a-t-il vérifié la nature des emplois proposés au recrutement des « Emploi d'Avenir » dans ce ministère ?

Mme Hélène RAMET (CGT-Culture) affirme qu'il est difficile de nier que les « emplois d'Avenir » ne servent pas à combler le manque d'effectifs grâce aux emplois d'avenir, contrairement aux propos idéalistes de la Direction. Pour prouver l'absence de volonté de l'Administration de former ce personnel, elle prend l'exemple d'une jeune femme en emploi d'avenir dans son établissement, le Centre des Monuments Nationaux. Elle a été remplacée par un vacataire sur ses missions pendant son congé maternité.

La Direction du CMN a même proposé aux élus des recrutements sur des postes de caissiers vendeurs. Pour défendre ce projet auquel les organisations syndicales se sont opposées, la Direction a argué que cette pratique existait déjà dans d'autres établissements.

Dans ce cas de figure, le recours aux emplois d'avenir aggrave la précarité et le sous-effectif tout en économisant des vacances. De surcroît, l'administration avec ce statut prive de vrais emplois les vacataires présents depuis de nombreuses années. Les emplois d'avenir sont, en réalité, des emplois sans avenir. De plus, sur certains postes, comme celui de jardinier, il est difficile de former les jeunes en l'absence de tuteur.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) a connaissance du cadre général qui fixe le nombre de recrutements autorisés. S'il le communique aux établissements publics, M. Jean-François COLLIN n'en vérifie pas le déploiement structure par structure.

M. Jean-François COLLIN se souvient d'avoir débattu avec les organisations syndicales autour des emplois de jardiniers. Après un contrat court, les personnes recrutées devaient accéder à un emploi permanent. La Direction et les élus étaient convenus que cette solution pouvait être pertinente pour permettre à des jeunes en situation difficile de s'insérer dans l'emploi. Cet usage des emplois d'avenir en tant que sas de pré recrutement est acceptable. En revanche, il ne se justifie plus s'il constitue un vivier de ressources remplacées après un contrat d'un an.

M. Jean-François COLLIN reconnaît que la situation du CMN est anormale. Il invite cependant l'assemblée à examiner les dénominations des postes concernés. Il demandera au SRH une étude plus approfondie, qui inclura une analyse du parcours des emplois d'avenir. Il s'agi-

ra de déterminer le nombre de recrutements consécutifs aux emplois d'avenir, d'identifier les établissements vertueux et ceux qui connaissent une dérive. Deux ou trois responsables d'établissement pourraient se joindre à un prochain Comité Technique Ministériel pour exposer leurs pratiques en la matière (objectifs des recrutements, effectifs, devenir des personnes embauchées, formations mises en place...). Les établissements publics ayant le plus recours à ce type de main-d'œuvre pourraient être sélectionnés.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) se range à cette proposition de travail. Mais il rappelle que s'oppose deux logiques dans cette affaire. La première qui exige un effort des établissements, ouvre des perspectives d'avenir pour les jeunes avec de véritables formations professionnalisantes et diplômantes. La seconde logique alimente la machine à précarité par facilité et pour pallier les besoins en postes, les établissements ayant les pires difficultés de fonctionnement en sous effectif. Leur situation budgétaire est tendue, tout comme leur gestion de l'emploi.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) tient à ce que la demande du Conseiller social soit véritablement suivie d'effet.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) souhaite que le document soit actualisé car il n'a pas retrouvé les informations relatives à son établissement. Ses trois contrats d'avenir ne sont pas mentionnés.

Mme Marine THYSS (au titre de l'administration) précise que tous les établissements publics sont interrogés entre deux Comités Technique Ministériel. Cette erreur sera corrigée.

Point 4 : Projet de décret portant statut particulier du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAC) (pour avis) et projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAC) (pour avis)

Mme Marine THYSS (au titre de l'administration) explique que ce projet signe l'aboutissement de travaux lancés en 2011 associant les organisations syndicales. L'accord officiel du Budget et de la Fonction publique est intervenu en juillet 2014. Cette refonte du statut des ICCEAC visait, d'une part, à clarifier leurs missions et, d'autre part, à améliorer leur déroulé de carrière et les conditions de promotion interne.

Mme Marine THYSS assure que le texte n'a pas évolué depuis la saisine du guichet unique. Selon elle, les élus ont pu le consulter maintes et maintes fois. Ils ont soulevé des questions au cours de la semaine précédent ce Comité Technique Ministériel. Ils s'interrogent notamment sur les compétences de la commission scientifique chargée de se prononcer sur l'entrée dans ce corps. Cette instance baptisée CET statuera sur l'expérience à acquérir, sur les conditions de détachement et d'intégration, ainsi que sur les changements de spécialité.

Le texte soumis aux élus oubliait de mentionner le cas d'un agent ayant servi dans l'armée souhaitant intégrer le corps des ICCEAC ou en être détaché. Un amendement validé au préalable par la Fonction publique renvoie à l'article 16 du projet de décret, qui fixe les conditions de détachement et d'intégration.

Mme Marine THYSS évoque d'autres modifications de forme. Parce que le texte a été débattu longtemps, il convient de modifier des dates et des dispositions transitoires. Sous réserve de changements ultérieurs, il devrait être publié le 1^{er} janvier 2015 après un passage au Conseil supérieur de la magistrature, en novembre, puis au Conseil d'Etat. L'article 22, qui pose que « *les tableaux d'avancement établis pour l'année en cours restent valables* » s'appliquera donc pour l'année 2015.

Mme Marine THYSS insiste sur l'avancée introduite par le troisième amendement qu'elle propose au Comité Technique Ministériel. Elle évoque les multiples rebondissements qu'a traversés l'article 13, qui fixe les conditions dans lesquelles les ICCEAC peuvent être promus au grade supérieur. La Fonction publique a été saisie plusieurs fois sur un texte qui profite, *a posteriori*, des effets bénéfiques du décret portant réforme du corps des conservateurs, publié entre-temps. La nouvelle mouture du texte sur les ICCEAC permet aux agents qui ont été détachés, qui ont intégré directement ou qui ont intégré ce corps après détachement d'être dispensés de toute obligation de mobilité. Ce principe prévaut lorsqu'ils ont occupé préalablement un premier poste pendant deux ans dans le corps des ICCEAC.

Mme Marine THYSS énonce les intérêts du projet : la suppression d'un grade, une grille indiciaire intéressante, une durée de carrière maintenue et une réelle avancée sur le plan de la mobilité. Elle suppose que ce dernier amendement ne posera pas de difficulté.

Mme Isabelle VIERGET-RIAS (CFDT-Culture) exprime sa satisfaction d'être arrivée au terme d'un travail qui a pris beaucoup de temps et qui a nécessité beaucoup de concertation. Elle se réjouit d'aboutir à un résultat positif. Cependant, ce travail doit être poursuivi pour améliorer le régime indemnitaire. Cette préoccupation se manifeste fortement en raison, notamment, de la moyenne d'âge élevée des inspecteurs conseillers. Elle avoisine les 52 ou les 53 ans car ils sont généralement nommés à 40 ans.

Mme Isabelle VIERGET-RIAS (CFDT-Culture) doute qu'un nombre important d'inspecteurs conseillers se présente au concours dit « Sauvadet ». Dans tous les cas, il ne permettra pas de renouveler les effectifs de cette profession. Il faudra trouver une solution pour rendre plus attractif ce corps du service public au niveau central ou déconcentré.

Mme Isabelle LAZZARINI (CFDT-Culture) rappelle que les travaux autour de ce statut avaient été organisés en parallèle de la préparation de la PFR. Sur ce dernier sujet, les partenaires sociaux étaient sur le point d'aboutir. Ils ont appris la suppression de la PFR alors qu'ils demandaient un délai de réflexion et des moyens supplémentaires. Ce retournement de situation n'a pas manqué de susciter la frustration de ces élus.

Mme Isabelle LAZZARINI (CFDT-Culture) signale que les organisations syndicales ont soulevé à plusieurs reprises la question des conditions de travail de ces personnels. Elles sont atypiques, notamment pour les conseillers à la création.

Mme Isabelle LAZZARINI (CFDT-Culture) préconise d'organiser un concours dès 2015. Des postes sont laissés vacants car les listes complémentaires de l'édition 2012 sont vides. Ils demeurent non pourvus pendant une longue durée (près de deux ans dans certains cas). D'autres agents sont contraints d'accomplir ces indispensables missions de service public.

M. Laurent CHASSAIN (CGT-Culture) s'associe aux propos de la CFDT. Il note que cette réflexion sur le corps des inspecteurs a débuté depuis de nombreuses années. Il en a été

témoin car il a présidé, pendant huit ans, l'association nationale des inspecteurs de la création artistique.

M. Laurent CHASSAIN (CGT-Culture) remercie tous ceux qui ont permis à ce travail de longue haleine d'aboutir. Selon lui, ce texte permettra de mettre fin aux injustices consécutives à l'absence de promotion possible entre les classes. Il rendra, en outre, ce corps plus attractif – ce qu'il a été jusqu'à une période pas si lointaine. Des agents hésiteraient à deux fois avant d'embrasser cette carrière malgré les nombreux postes à pourvoir dans les DRAC et au niveau central.

La RGPP a accéléré un phénomène engagé bien avant. Alors qu'en 1991, 24 inspecteurs exerçaient dans le domaine de la musique, ils ne sont plus que 7 aujourd'hui. Un huitième inspecteur est en cours de recrutement. Cet « essorage » des recrutements s'est produit alors même que les missions de service public n'ont pas diminué. M. Laurent CHASSAIN (CGT-Culture) se demande quand cette hémorragie prendra fin et quand l'Administration mettra en cohérence ces besoins croissants et les recrutements.

M. Christophe CASTELL (au titre de l'administration) rassure les élus. L'exercice de négociation autour de la PFR n'est pas perdu. Cet important travail a permis de mieux comprendre les missions des agents. De plus, il sera repris dans le cadre de la réflexion sur le RIFSEP.

M. Christophe CASTELL se dit convaincu de l'importance de ce corps et de la nécessité de recruter dans ce dernier. Il souligne cependant les fortes contraintes qui pèsent sur l'organisation des concours en 2015. L'Administration est notamment soumise à des exercices imposés, comme la planification des concours Sauvadet ou des examens professionnels.

M. Christophe CASTELL espère malgré tout organiser dès 2015 un concours de recrutement pour les ICCEAC. Il tente de regagner des marges de manœuvre dans ce calendrier très serré.

Mme Isabelle VIERGET-RIAS (CFDT-Culture) suggère de remplacer le concours Sauvadet par le concours des ICCEAC. Elle suppose que les inspecteurs conseillers en poste ne voudront pas le passer ou en refuseront le bénéfice en cas de réussite au concours.

M. Christophe CASTELL n'est pas opposé à la permutation des deux concours mais il est tenu de planifier les concours Sauvadet avant mars 2016. Il informera les élus.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) invite l'assemblée à se prononcer sur les trois amendements au projet de décret.

VOTE SUR LES AMENDEMENTS

Vote contre : *aucun*

Vote pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; UNSA (1 voix) ; FSU (1 voix) ; SUD-Culture solidaires (2 voix).

Abstention : *aucune*

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) demande aux élus de voter sur le texte ainsi modifié.

VOTE SUR LE PROJET DE DÉCRET A

Vote contre : *aucun*

Vote pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; UNSA (1 voix) ; FSU (1 voix) ; SUD-Culture solidaires (2 voix).

Abstention : *aucune*

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) soumet le nouveau régime indemnitaire au vote.

VOTE SUR LE PROJET DE DÉCRET B (RÉGIME INDEMNITAIRE)

Vote contre : *aucun*

Vote pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; UNSA (1 voix) ; FSU (1 voix) ; SUD-Culture solidaires (2 voix).

Abstention : *aucune*

M. Thomas PUCCI (CGT-Culture) fait remarquer que l'Administration pourrait adopter des dispositions bénéfiques aux corps de catégorie C, comme elle vient de le faire pour un corps de catégorie A.

Mme Isabelle LAZZARINI (CFDT-Culture) juge anormal de demander au collègue d'un agent absent d'assumer ses missions pendant un an, voire deux ans. Coincés entre les élus, les artistes et les directeurs de structure et attachés au service public, les ICCEAC répondent à toutes les sollicitations. Cette situation perdure depuis de nombreuses années, malgré les alertes des élus.

Mme Isabelle LAZZARINI (CFDT-Culture) aimerait que le ministère sensibilise les DRAC sur la nécessité de remplacer les postes vacants.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) abonde dans ce sens et prend note de cette remarque.

Point 5 : Questions diverses

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) interroge l'Administration sur quatre questions diverses : la dénonciation formelle de l'accord de l'UCAD, la dénonciation de l'accord signé par la CGT au sein du CMN, le statut de la future Philharmonie et la problématique de l'éclatement des locaux du service de l'Inspection de la DGCA.

L'accord collectif de l'association « Les Arts Décoratifs »

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) précise que la Direction de l'association « Les Arts Décoratifs » souhaite dénoncer l'accord NAO négocié en 2013, qui avait été conclu à l'époque pour une durée indéterminée. Cette décision est liée à l'arrivée d'un nouveau directeur général à la tête de cette institution.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) ne comprend pas pourquoi la Direction dénonce un accord qui apporte de modestes mais réels progrès. Il salue ses deux avancées pour les personnels de catégorie C du musée : l'intégration dans les salaires de la prime au mérite et la prise en compte de leur masse salariale pour réévaluer cette dernière. Ces progrès représentent la somme de 110 euros par an et par agent. M. Vincent KRIER (CGT-Culture) a noté, par ailleurs, une amélioration des indemnités versées pour le travail le dimanche et pendant les jours fériés (de l'ordre de 1,5 à 4 euros de plus par jour travaillé).

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) rappelle que le ministère a un droit de regard sur ce dossier car une convention unit la Culture et « Les Arts Décoratifs ». Conformément à celle-ci, les salaires du personnel du musée ne dépendent pas des ressources propres de l'association, mais sont garantis par le versement de la subvention du ministère.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) considère que M. CAMÉO ne dispose pas du mandat nécessaire pour dénoncer un accord signé pour 2013 par la CGT-Culture et favorable aux catégories C et, dans une moindre mesure, aux catégories B. Il veut que l'Administration revienne sur cette décision.

Le protocole d'accord du CMN

Mme Hélène RAMET (CGT-Culture) précise qu'un accord signé avec la CGT-Culture en mai au CMN fixe les critères d'éligibilité à la transformation de leur CDD en contrats à durée indéterminée. Ils concernent les personnels visés par les anciens articles 6.1 et 6.2. Or les élus ont constaté que ce texte n'était pas appliqué pleinement par l'administration en excluant les agents recrutés en application de l'article 6-1 de ce dispositif. La CGT a sollicité un rendez-vous avec le cabinet de la ministre pour détailler les différentes entraves en présence. Le Président du CMN, M. Philippe BÉLAVAL prétend notamment que ces dispositions ne s'appliquent pas aux anciens personnels de l'article 6.1 (les CDD à temps incomplet). En outre, il contredit sa DRH, qui avait affirmé devant l'ancien Conseiller social que ce protocole était mis en œuvre en toute bonne foi. Des salariés ont appris par courrier qu'ils n'étaient plus éligibles alors même qu'on leur avait annoncé qu'ils obtiendraient un CDI à temps complet. Sur 150 à 155 agents éligibles identifiés, seules 86 personnes ont reçu une proposition.

Mme Claire CHÉRIE (au titre de l'administration) précise que les éléments d'information à la disposition du SRH ne lui ont pas permis de déceler cette anomalie. Elle se rapprochera du CMN pour corriger le tir.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) n'est pas en mesure d'apporter une réponse en séance sur ces questions diverses. Il souhaite au préalable clarifier la situation dans les deux établissements. Il suppose que la Direction de l'association « Les Arts Décoratifs » n'a pas dénoncé l'accord NAO à proprement parler. De plus, le SRH se renseignera auprès du CMN.

M. Vincent KRIER (CGT-Culture) tient à intervenir car il a participé à la négociation du protocole d'accord avec le CMN. Ce dernier qui s'inspire des « accords de méthode » fait

suite à un mouvement de grève très suivie au CMN contre la précarité. La signature de ce protocole d'accord permettait une sortie de grève négociée. La négociation a bien porté sur les emplois sur besoin permanent à temps incomplets, et sur besoin occasionnels ou saisonniers. Le texte fait référence aux anciens articles 6.1 (« *besoin permanent à temps incomplets* ») et 6.2 (« *besoins non permanents* »). Il est également signalé que le présent accord détermine les critères d'éligibilité à un contrat à durée indéterminée pour les agents dits « *du stock* » défini comme étant constitué des agents sous CDD sur besoin permanent à temps incomplet « les 6-1 » et sur besoin occasionnel ou saisonnier « les 6-2 », ainsi que les modalités d'application de cette déclinaison.

La Direction prétend que le titre de l'accord ne mentionne pas explicitement ces catégories de personnels et qu'à ce titre elle ne se sent pas engagée à appliquer cet accord pour les agents recrutés en CDD sur besoin permanent à temps incomplet, alors que le titre d'un accord n'emporte pas son contenu. Elle considère par ailleurs que les temps incomplets englobent les besoins occasionnels ou saisonniers de la structure.

En conclusion, M. Vincent KRIER (CGT-Culture) accuse la Direction du CMN d'appliquer de mauvaise foi cet accord qu'elle a signé. Il ajoute que cet établissement est inscrit sur le décret-liste 84-38 des EPA dérogatoires pour tous ses emplois de catégorie C, B et A. Il utilise irrégulièrement pour une partie de ces recrutements, sous CDD les articles 6-1 et 6-2 non dérogatoires à la loi 84-16 alors qu'il n'est autorisé à recruter sous CDI comme sous CDD qu'en application de l'article 3-2 de la loi 84-16. La CGT-Culture propose un retour à l'application de l'article 3.2 de la loi 84-16 en lieu et place des articles 6.1 et 6.2, que le CMN n'est pas autorisé à utiliser. La CGT Culture pourrait exiger, sur cette base, la requalification de près de 787 emplois en application de l'article 3-2.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) prend note de ces propos.

La situation de « La Philharmonie de Paris »

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) précise que la gouvernance de la Philharmonie, ainsi que le dépassement budgétaire occasionné par son chantier, ont d'ores et déjà suscité de nombreux débats. Ils ont même donné lieu à la rédaction d'un rapport sénatorial.

En ce qui concerne son statut et son mode de gouvernance, plusieurs solutions ont, à ce jour, été envisagées. La première consiste à maintenir le statut initial de la Philharmonie, à savoir le statut d'association. La seconde piste privilégie la création d'un EPCC, la troisième d'un GIP et la quatrième d'une société par actions simplifiée. La constitution d'un EP *sui generis* semble correspondre au rapport de force entre l'Etat et la Ville de Paris et répondre aux considérants juridiques. Il jouirait d'un double rattachement, au niveau central et au niveau de la collectivité locale.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) s'interroge sur la position du ministère et sur son implication réelle dans les négociations.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) souligne l'importance de ce projet unique de construction d'un grand équipement à caractère culturel cofinancé à parts égales par l'Etat et la Ville de Paris. M. Jean-François COLLIN reconnaît que ce projet a connu des vicissitudes, dont un arrêt assez long des travaux. L'Etat souhaitait alors abandonner purement et simplement le chantier, contre l'avis de la municipalité.

Finalement, ce projet donnera naissance à une salle de spectacle de 2 400 places comportant de nombreux équipements annexes. Cet événement justifie à lui seul les dépassements budgétaires que la presse assimile à un gaspillage de l'argent public. Selon M. Jean-François COLLIN, cette vision ne traduit pas la réalité de ces surcoûts. Ils s'expliquent par les révisions de prix dues au prolongement des travaux.

Aujourd'hui, le chantier est presque terminé, mais M. Jean-François COLLIN n'est pas encore certain que le premier concert puisse se dérouler à la date prévue (le 15 janvier 2015). Il espère que les travaux seront terminés dans les délais et que l'établissement connaîtra un succès de fréquentation proportionnel à l'investissement réalisé. Il regrette que la Philharmonie soit devenue l'otage des relations entre l'Etat et la Ville de Paris.

La municipalité a décidé d'opposer un discours musclé à l'Etat. Elle estime avoir souffert de la réduction des transferts financiers en direction des collectivités locales, mais aussi de la mise en place de fonds de péréquation au détriment des communes riches. Au total, ces évolutions ont rendu l'équation financière du projet compliquée. La Région a apporté un complément de 20 millions d'euros pour boucler le budget. Alors que le surcoût de 50 millions d'euros devait être supporté à parts égales entre la Ville et l'Etat, la mairie de Paris a refusé d'assumer une telle charge. L'Etat financera finalement le solde de cet investissement.

De plus, la Ville de Paris a voulu revoir à la baisse, dès 2014 et pour les années à venir, ses engagements concernant le budget de fonctionnement de la Philharmonie. Ce dernier reposait sur des subventions de près de 18 millions d'euros, qui devaient elles aussi être réparties pour moitié entre l'Etat et la Ville de Paris. Aucun accord n'a pour le moment été trouvé. Si aucune solution paritaire n'est trouvée en matière de financement, et malgré le caractère raisonnable de ce budget, il conviendra de modifier la gouvernance de la Philharmonie.

M. Jean-François COLLIN considère que le statut d'association n'est pas adapté à un établissement de cette nature. Le GIP ne serait pas non plus une solution satisfaisante pour cet équipement culturel appelé à durer. Le statut d'établissement public *sui generis* permettrait de partager la gouvernance entre la Ville de Paris et l'Etat. Il aurait du sens si les deux parties s'engageaient à cofinancer le projet sur le long terme. Dans le cas contraire, la position de l'Etat pourrait être revue pour s'adapter à des financements différenciés et à une prise en charge plus lourde de sa part.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) demande si le retour au statut plus classique d'établissement public administratif est envisagé.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) ne peut pas répondre à cette question. Les hypothèses de travail devront être réexaminées dans un contexte très politique.

Les locaux du service de l'Inspection de la DGCA

M. Laurent CHASSAIN (CGT-Culture) dénonce les conditions de logement de l'inspection de la DGCA. Ce problème déjà abordé en CHSCT date de l'installation d'une partie de ces services rue Beaubourg. Malgré des effectifs en baisse, ces locaux ne sont toujours pas adaptés aux missions des inspecteurs. Les personnels sont éclatés. Par exemple, les services du théâtre et de la danse implantés rue de Valois se plaignent de ne pas voir suffisamment leur chef de service. Son adjoint perd son temps en aller-retour entre les deux sites.

L'espace est restreint et les bureaux partagés par deux, trois ou quatre personnes ne garantissent pas la confidentialité nécessaire à l'exercice de cette mission. Des inspecteurs doivent se déplacer pour qu'un collègue puisse accueillir des directeurs de structure. Ils peinent à rédiger des rapports qui doivent faire montre de leur rigueur et de leur exigence.

M. Jean-François COLLIN (Secrétaire général du ministère) a conscience de ces dysfonctionnements même si des améliorations ont été apportées. Il ne peut pas proposer de solution aux inspecteurs car aucun local disponible ne permet de regrouper leurs services.

M. Jean-François COLLIN envisage de soumettre des propositions au Cabinet pour reloger l'ensemble de la DGCA, inspection comprise. Ce projet ne pourrait être mis en œuvre qu'en 2017, à l'échéance du bail de la rue Beaubourg. Quelques lieux ont déjà été identifiés.

M. Jean-François COLLIN souhaite que des décisions soient prises rapidement sur ce dossier immobilier car une installation dans de nouveaux locaux supposera la réalisation de travaux. Il faudra en outre préparer le déménagement et échanger avec les agents sur leurs conditions de départ et de réinstallation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Mme Claire CHERIE	Mme Aurélie FILIPPETTI	M. Vincent KRIER (CGT-Culture)
Secrétaire de la séance	Présidente de la séance	Secrétaire adjointe de la séance